

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DE LA COOPERATION

B. P. 179 KIGALI

CONFIDENTIEL

**SYNTHESE DU RAPPORT
ANNUEL 1986**

CONFIDENTIEL

KIGALI, LE 31 DECEMBRE 1986

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION
B.P. 179 KIGALI.

CONFIDENTIEL

S Y N T H E S E

DU

RAPPORT ANNUUEL

1986

KIGALI, LE 31 DECEMBRE 1986.

"Notre politique extérieure est axée sur la solidarité et la complémentarité agissantes entre les peuples. Ce facteur reste lié, pour le Rwanda, à la volonté constante de concrétiser ses objectifs de bon voisinage et d'ouverture tous azimuts à l'égard de tous les pays épris, comme le nôtre, de paix, de liberté, de progrès et de justice.

Cette volonté reste marquée par le souci de promouvoir une coopération féconde et fructueuse, toujours plus active et plus agissante, avec nos voisins, avec les autres pays en quête de développement et, d'une façon générale, avec tous les pays qui se montrent disposés à être effectivement les partenaires du Rwanda dans le cadre de relations extérieures fondées sur les nobles idéaux auxquels adhère l'ensemble de la communauté internationale, l'accent étant à cet égard mis sur la promotion d'une amitié génératrice d'une solidarité agissante dans la promotion du progrès socio-économique.

Les options fondamentales adoptées par notre pays en matière de politique extérieure découlent de cette orientation caractérisée par la référence constante au bon voisinage et à l'ouverture sur le monde, dans l'optique de consolider et de développer toujours davantage la coopération dont nos succès dans la promotion du développement restent largement tributaires"...

Ces brefs extraits tirés du discours d'ouverture du Vème Congrès National Ordinaire du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement traduisent les objectifs que, en référence aux principes et préceptes du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement en la matière, le Président HABYARIMANA Juvénal assigne à la politique extérieure de notre pays.

Dans une optique de continuité et avec le souci d'un dynamisme constant, oeuvrant pour conférer des dimensions toujours concrètes aux relations que le Rwanda entretient avec ses divers partenaires au sein de la communauté internationale, pour consolider les acquis et élargir les horizons, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a continué, tout au long de cette année 1986, à promouvoir la réalisation de ces objectifs.

.../...

Au terme de cet exercice , notre satisfaction est de mise au regard des résultats positifs enregistrés par notre diplomatie conçue comme un facteur primordial au service du développement de notre pays. Aussi, il y a lieu de noter que le bon voisinage, garant de la paix et de la coopération sous-régionale indispensables pour la croissance harmonieuse de notre économie, a mobilisé l'attention constante du Chef de l'Etat et de Ses collaborateurs. Dans le prolongement de la concrétisation de cette politique de bon voisinage, il sied de réserver un cachet spécial à la question des réfugiés rwandais. Fruit d'une longue maturation, la position ~~y relative~~ du Comité Central du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement a été rendue publique le 26/7/1986. Dans cette position, le Rwanda estime que la solution idéale qui permettrait de résoudre définitivement le problème des réfugiés rwandais est leur intégration dans les pays d'accueil.

Les lignes qui suivent présentent le bilan de l'exercice 1986 de notre politique extérieure axée sur les relations de bon voisinage et l'amitié entre les nations et les peuples épris de paix, de liberté et de progrès et aspirant à promouvoir des relations agissantes de coopération au développement.

*

* * *

Sur le plan politique, le bon voisinage a mobilisé une attention constante dans le cadre de notre diplomatie au cours de cette année qui s'achève. Les plus hauts responsables du pays et, en premier lieu, le Chef de l'Etat, se sont attachés à manifester concrètement l'importance que revêt ce concept ainsi que la volonté de traduire en actes l'engagement inhérent à la politique définie à cet égard, en tenant dûment compte de la complémentarité entre les intérêts du Rwanda et ceux de ses voisins.

Dans ce contexte, plusieurs événements marquants permettent de placer 1986 sous le signe du bon voisinage auquel ils ont contribué à conférer un relief tout particulier. Il s'agit notamment des visites officielles que les Chefs d'Etat du Zaïre, de la Tanzanie et de l'Uganda ont effectuées dans notre pays : du 27 au 29 janvier 1986 pour le Président MOBUTU SESE SEKO; du 3 au 6 juillet 1986 en ce qui concerne le Président Ali Hassan MWINYI et du 29 au 31 octobre 1986 en ce qui concerne le Président Yoweri Kaguta MUSEVENI.

.../...

La visite du Président MOBUTU a été fructueuse bien au-delà de toute attente. Elle a permis de dissiper définitivement l'image floue que les propos inconsidérés tenus par le Colonel KADHAFI lors de sa visite impromptue au Rwanda en mai 1985 avaient pu laisser à l'opinion au sujet des relations rwando-zaïroises. Le Maréchal du Zaïre n'a pas hésité à souligner qu'il venait célébrer la fête de l'amitié rwando-zaïroise.

Quant à la visite du Président Ali Hassan MWINYI, sa première visite officielle dans notre pays quelques mois après son accession à la magistrature suprême, elle était destinée à marquer une nouvelle étape dans le processus de renforcement constant des relations traditionnellement excellentes et exemplaires établies entre le Rwanda et la Tanzanie. Il y a lieu de relever qu'à cette occasion, les deux Chefs d'Etat ont évoqué la nécessité de définir les voies et moyens devant faciliter la libre circulation des personnes entre nos deux pays. A cet égard, les modalités juridiques nécessaires seront rapidement définies en vue de permettre à nos ressortissants de circuler librement et même de s'établir en Tanzanie.

S'agissant de la visite du Président Yoweri Kaguta MUSEVENI, elle a marqué une étape particulièrement significative dans le processus visant à imprimer un nouvel essor aux relations entre le Rwanda et l'Uganda. Il y a lieu de souligner que, à cette occasion, coupant court à certaines rumeurs répandues dans les milieux des réfugiés rwandais activistes, le Président MUSEVENI a solennellement déclaré qu'il ne permettra jamais que son pays serve de base pour des actions de déstabilisation contre le Rwanda.

C'est également dans le cadre de la politique de bon voisinage que s'inscrivait le sommet qui a réuni à GOMA, le 29 janvier 1986, le Président HABYARIMANA et Ses Homologues du Zaïre, du Kenya et de l'Uganda, quelques heures à peine après la cérémonie de prestation de serment du nouveau Chef d'Etat ougandais, le Président Yoweri Kaguta MUSEVENI - dont ce sommet quadripartite a solennellement consacré l'entrée sur la scène internationale, suite à la victoire militaire des forces de la NRA en Uganda.

Du reste, le sommet de GOMA allait marquer une étape significative comme point de départ de rencontres régulières dans le cadre desquelles la politique de bon voisinage est dûment mise en exergue : il s'agit des rencontres entre les Chefs d'Etat ou de Gouvernement de sept pays d'Afrique centrale et orientale (Rwanda, Zaïre, Uganda, Tanzanie, Kenya, Burundi et Soudan) au niveau du sommet régional dont cette année aura

.../...

compté 4 sessions respectivement à GOMA (le 29 janvier), à ENTEBBE (le 20 mars), à NAIROBI (14-15 juillet) et à KIGALI, le 27 novembre 1986.

Le premier sommet, organisé à GOMA à l'initiative des Chefs d'Etat du Zaïre et du Kenya, a donc donné une portée internationale à la prise du pouvoir du Président MUSEVENI en Uganda. Les participants ont souligné l'espoir que la victoire de la NRA constituait une évolution offrant à l'Uganda de réelles perspectives de paix, après une trop longue période d'instabilité quasi-chronique dans ce pays. L'objectif de promouvoir la collaboration en matière de sécurité a été mis en exergue au sommet quadripartite de GOMA. Depuis, il constitue le dénominateur commun entre les pays d'Afrique centrale et orientale qui, depuis celui d'ENTEBBE, sont sept à se retrouver dans le cadre d'une concertation régulière au plus haut niveau dédiée à la politique de bon voisinage ainsi qu'à la volonté de promouvoir activement la coopération en matière de sécurité et dans les domaines socio-économiques où ils peuvent concrétiser leur solidarité et leur complémentarité, sur base d'actions à mener et à renforcer au niveau bilatéral et dans le cadre des organisations sous-régionales et régionales.

D'autres événements sont à mettre à l'actif de la politique de bon voisinage telle que le Rwanda s'attache à la promouvoir en tant qu'axe fondamental de sa diplomatie. Il en est ainsi de la visite de travail que le Président HABYARIMANA Juvénal a effectuée à NAKURU (Kenya) le 6 janvier 1986 dans le cadre de la concertation face aux préoccupations liées à la situation alors incertaine en Uganda. Il en est de même de la visite officielle que le Secrétaire Général du M.R.N.D. a effectuée du 17 au 23 octobre 1986 au Kenya.

Pour sa part, dans le même contexte, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué des visites dans trois pays voisins : du 6 au 9 avril 1986, il était à KINSHASA pour la 2ème session de la Grande Commission Mixte de coopération rwando-zaïroise; du 16 au 19 avril, il était à KAMPALA pour la réunion de la Commission Mixte de coopération rwando-ugandaise; du 29 avril au 3 mai, il a effectué une visite officielle en Tanzanie et dirigé la délégation rwandaise à la 10ème session de la Commission Mixte de coopération rwando-tanzanienne.

Par ailleurs, en qualité d'envoyé spécial du Chef de l'Etat, il a effectué des missions au Burundi (en février, suite à l'intrusion de militaires burundais à la résidence de notre Ambassadeur à BUJUMBURA),

.../...

en Uganda (pour transmettre l'invitation du Président de la République à Son Homologue ougandais) et, en septembre, dans le cadre des missions organisées en vue d'explicitier à nos partenaires la position adoptée par le Comité Central du MRND au sujet du problème des réfugiés rwandais et au Kenya dans le même cadre.

Il y a lieu de souligner que les actions menées en référence à la politique de bon voisinage se prolongent à d'autres niveaux, notamment dans le cadre des visites à caractère politique effectuées dans les pays voisins par d'autres proches collaborateurs du Chef de l'Etat, celles que des responsables politiques de ces mêmes pays effectuent au Rwanda, ainsi que dans le cadre des rencontres et réunions visant à renforcer la concertation et la collaboration au niveau des autorités frontalières respectives (tel a été surtout le cas, au cours de cette année, dans le cadre de nos relations avec l'Uganda, la Tanzanie et le Zaïre). Comme visites enregistrées de la part de personnalités étrangères dans le cadre des relations inhérentes à la politique de bon voisinage, il y a lieu de relever notamment celle du Président du Parlement tanzanien (qui a passé une semaine dans notre pays au mois d'avril), celle du Ministre kenyan des Transports (du 25 au 27 mars), celle du Commissaire d'Etat zaïrois chargé de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (du 5 au 8 octobre), celle du Ministre ougandais de l'Habitat et l'Urbanisme et celle du Commissaire d'Etat zaïrois à l'Agriculture.

Plaçant haut l'idéal inhérent à la politique de bon voisinage et déterminé à le promouvoir à tout prix, le Gouvernement rwandais a, dans cet esprit, fait montre d'une attitude toute de pondération à l'égard du Gouvernement burundais dont force est de constater qu'il se montre souvent comme un partenaire difficile, animé parfois par des arrière-pensées qui le conduisent à des actions qui sont loin d'être constructives.

Ainsi, nous avons eu à subir de sa part un affront inqualifiable avec l'intrusion de ses militaires dans la résidence de notre Ambassadeur à BUJUMBURA le 3 février 1986, quelques jours après la coupure du téléphone ainsi que de la distribution de l'eau et de l'électricité à la même résidence. Tout observateur objectif n'a pas manqué d'apprécier l'attitude constructive que le Gouvernement rwandais, soucieux d'éviter une surenchère inutile et de préserver l'essentiel, a opposé à cet affront, se refusant à appliquer la loi du talion alors que le geste posé par le Gouvernement burundais frisait la provocation et était d'une gravité telle qu'il aurait pu entraîner la rupture des relations entre les deux pays.

.../...

Notre attitude de calme et de pondération n'a pas manqué de constituer une leçon magistrale de diplomatie conséquente administrée aux responsables burundais, tout en renforçant notre crédit aux yeux des observateurs qui comptent en termes de fidélité aux engagements et aux objectifs déclarés dans le cadre de la politique de bon voisinage.

Au-delà du bon voisinage, la politique d'ouverture tous azimuts, dans l'optique de consolider et d'étendre le réseau d'amitiés permettant à notre pays de bénéficier des appuis nécessaires dans son processus de développement, constitue un autre axe fondamental de notre diplomatie.

Consolidation des amitiés acquises : sous ce volet, il y a lieu de rappeler la visite privée que le Chef de l'Etat a effectuée au Kenya en août 1986, en réponse à l'invitation du Président Daniel arap MOI, ainsi que la visite officielle que le Secrétaire Général du MRND a effectuée du 3 au 8 juin 1986 en République Populaire de Chine - une visite à inscrire dans le cadre du renforcement des relations entre le MRND et les formations politiques d'autres pays, à la lumière de la résolution ad hoc adoptée par le Vème Congrès National Ordinaire du MRND. La visite que le Secrétaire Général du MRND a effectuée au Kenya (et qui a été déjà évoquée sous la rubrique consacrée au bon voisinage) est également à rappeler dans le même contexte : elle a été très positive, car elle a permis d'initier un cadre de coopération entre notre Mouvement et le Parti KANU.

Par ailleurs, dans l'optique du renforcement des relations avec d'autres formations politiques à l'étranger, le Secrétaire Général du MRND compte effectuer des visites officielles en Zambie, en Tanzanie, au Zaïre et en Egypte, et il a invité le Président du Bureau Politique Permanent du Comité Central du MPR à effectuer une visite officielle au Rwanda, à sa plus prompte convenance. En juillet 1986, une délégation du MRND conduite par le Président de la Commission du Comité Central chargée de la Politique et de la Coopération Internationales a participé à la 21ème conférence du Parti National Démocrate Egyptien.

Le bilan des relations que nous entretenons avec nos partenaires étrangers au niveau des formations politiques mérite d'être consolidé grâce à une percée qui soit significative, dans le même cadre, dans les pays occidentaux, dans un souci d'équilibre qui devrait être le même que celui auquel répondent les actions enregistrées au niveau de l'exécutif, en référence au non-alignement positif que prône le Manifeste du MRND.

.../...

L'objectif de consolider toujours davantage les relations d'amitié et de coopération déjà établies avec nos divers partenaires mobilise une attention constante jusqu'au niveau du Chef de l'Etat qui, dans ce contexte, a effectué une visite privée en Belgique en septembre 1986, visite qui a été marquée par des entretiens avec le Souverain belge et plusieurs autres responsables belges.

Dans l'optique de renforcer le réseau des partenaires et amis du Rwanda, il y a lieu de rappeler comme autant d'éléments qui sont à mettre à l'actif de la diplomatie rwandaise pour l'exercice 1986 les visites que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuées dans plusieurs pays : au mois de février, il a effectué une visite officielle en Suède et une visite de travail au Luxembourg; au mois de mars, il s'est rendu en visite officielle en Espagne et, en octobre, en Grèce pour une visite de travail.

En ce qui concerne la Suède, l'Espagne et la Grèce, il s'agissait de premiers contacts au niveau d'une visite du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, avec pour objectif d'examiner les voies et moyens de promouvoir la coopération bilatérale avec ces trois pays.

Il y a lieu de noter que le nombre de délégations rwandaises dirigées soit par le Président, soit par des Membres des Corps Constitués ou par de hauts fonctionnaires s'est élevé cette année à 534. Les missions de ces délégations avaient toutes pour objet la concrétisation de notre politique de bon voisinage et d'ouverture tous azimuts aux fins de mobiliser une coopération active pour soutenir nos efforts de développement. Ainsi ont été financées seulement des missions de haute portée politique, d'entretien de nos relations avec les pays voisins et amis, les missions de négociations de projets de développement et la participation aux réunions importantes des organisations sous-régionales, régionales et internationales dont le Rwanda est membre.

Les visites que diverses personnalités étrangères ont effectuées dans notre pays sont à rappeler en évoquant l'objectif de consolider les amitiés acquises. Tel est le cas pour la visite officielle que, dans le cadre des excellentes relations d'amitié et de coopération que le Rwanda entretient avec la République Fédérale d'Allemagne et, en particulier, dans le cadre des relations spécifiques établies avec son Land, le Dr. Bernhard VOGEL, Ministre-Président de la Rhénanie-Palatinat, a effectuée dans notre pays du 29 juin au 3 juillet 1986. Il en est de même pour les visites dont

.../...

les personnalités suivantes ont honoré notre pays : Sheikh Mohammad AL SUGAIR, Vice-Président du Conseil d'Administration et Directeur Général du Fonds Saoudien de Développement (venu à Kigali en janvier 1986 pour la signature de l'Accord de prêt pour le projet de construction de l'Hôpital Roi FAYCAL); le nouveau Président de la Banque Africaine de Développement, Monsieur Babacar N'DIAYE, qui a effectué une visite officielle au Rwanda en mars 1986; le Sous-Secrétaire d'Etat Adjoint américain pour les affaires africaines, Monsieur William ROBERTSON qui a séjourné au Rwanda en avril pour examiner les possibilités d'intensifier les contacts avec le secteur privé américain; le Secrétaire d'Etat belge chargé de la Coopération au Développement, Monsieur André KEMPINAIRE qui a effectué une visite officielle de 4 jours dans notre pays au mois de juin; le Ministre belge de la Défense, Monsieur François-Xavier de DONNEA qui a effectué une visite officielle au Rwanda au mois d'août.

Dans le même contexte, il y a lieu de signaler la visite qu'une délégation sénatoriale belge a effectuée dans notre pays du 27 septembre au 6 octobre 1986. En plus de ces hautes personnalités mentionnées ci-dessus, le Rwanda a été l'hôte de plus de 115 missions politiques ou de négociations relatives aux projets de développement.

Dans le cadre des relations bilatérales, tous comptes faits, l'année qui s'achève aura été riche en événements majeurs à intégrer dans le renforcement des axes fondamentaux de la politique extérieure de notre pays.

La diplomatie rwandaise étant au service de la politique de paix et d'unité que la Deuxième République mène pour promouvoir le développement du pays, en rappelant les principaux éléments à inscrire au bilan de l'exercice 1986, il sied de réserver une mention spécifique à l'évolution enregistrée au sujet de la question des réfugiés rwandais.

Aboutissement des réflexions menées à ce sujet depuis quelque 4 ans, le 26 juillet 1986, le Comité Central du M.R.N.D. a rendu publique la position de notre pays face à ce problème qui reste des plus préoccupants. Dans cette position, le Rwanda estime que, eu égard aux contraintes spécifiques socio-économiques de notre pays, la solution idéale qui permettrait de résoudre définitivement le problème des réfugiés rwandais est leur intégration (par la naturalisation - de préférence - ou par l'établissement) dans les pays d'accueil. Il s'agit de la seule solution réaliste, dans la mesure où notre pays ne peut objectivement pas se prononcer en faveur du retour massif de ses réfugiés.

.../...

Notre position a cependant été adoptée dans une optique humanitaire à telle enseigne qu'elle constitue même une évolution remarquable par rapport aux conventions internationales régissant les réfugiés : des facilités sont prévues en faveur des réfugiés rwandais pour que, dans la mesure où les impératifs de sécurité seraient sauvegardés, ils puissent venir au Rwanda pour rendre visite à leurs familles restées dans le pays. Bien entendu, tout en privilégiant l'intégration dans les pays d'accueil comme la solution idéale et réaliste pour les réfugiés rwandais, notre pays reste disposé à examiner favorablement et avec l'attention requise les demandes individuelles de rapatriement libre et volontaire.

Sur le plan diplomatique, nous nous sommes attachés à expliciter auprès de nos partenaires concernés la justesse et le bien-fondé de la position adoptée et rendue publique par le Comité Central du M.R.N.D. à propos du problème des réfugiés rwandais. Ainsi, le Chef de l'Etat a dépêché des messagers à cet effet auprès de Ses Homologues du Burundi, du Zaïre, de la Tanzanie, du Kenya, de l'Uganda et du Congo.

Par ailleurs, la question a été évoquée lors des contacts que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a eus à HARARE en marge du 8ème sommet des pays non-alignés (avec le Secrétaire Général de l'OUA et avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés) ainsi qu'à NEW-YORK, en marge du débat général de la 41ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies. A New-York, le Ministre a évoqué la position du Comité Central du MRND à l'intention de ses homologues du Sénégal, du Cameroun, du Mali, du Liberia, de la Sierra Leone et de la Libye, ainsi qu'avec le Secrétaire Général de l'ONU et avec le Secrétaire d'Etat Adjoint américain chargé des affaires africaines, Dr. Chester CROCKER.

Le 22 novembre, le Ministre a tenu une réunion de concertation avec nos Ambassadeurs en poste à Kinshasa, Kampala, Dar-es-Salaam, Nairobi, Addis-Abéba et Bonn ainsi qu'avec les Chargés d'Affaires a.i. à Genève et à Bujumbura. L'objectif de cette réunion était d'examiner, sur base des réactions enregistrées, les mesures à prendre pour concrétiser davantage la position du Comité Central.

Dans le prolongement de cette réunion, le 25 novembre, le Chef de l'Etat a reçu en audience les Chefs des missions diplomatiques précitées, en présence du Secrétaire Général du M.R.N.D., du Président du CND, du Ministre à la Présidence de la République, du Ministre des Affaires

.../...

Etrangères et de la Coopération, du Président de la Commission du Comité Central chargé de la Politique et de la Coopération Internationales, du Chef du Service Central de Renseignements et du Directeur de l'ORINFOR.

A cette occasion, le Président de la République a exprimé le souhait que s'opère une évolution significative dans la mentalité des Rwandais face au problème des réfugiés : des contacts doivent être menés pour les convaincre que nous n'avons aucune animosité à leur égard, la situation qu'ils vivent étant la conséquence des événements qui ont marqué l'histoire de notre pays; il faut lever les préjugés que leur longue absence du pays fait naître dans leurs esprits.

En ce qui le concerne, le Gouvernement poursuivra, à tous les niveaux requis, les contacts nécessaires pour assurer le suivi de la position adoptée par le Comité Central et pour préserver les acquis dont le pays est redevable de la politique de paix et d'unité pratiquée par la Deuxième République, et pour poursuivre son processus de développement. Dans les contacts avec les partenaires concernés, la nécessité de régler définitivement le problème des réfugiés retiendra constamment l'attention - avec l'espoir que lesdits partenaires se montrent réceptifs à notre position spécifique à cet égard et que puisse prévaloir l'esprit qui les a conduits à réaffirmer, lors du sommet régional tenu le 27 novembre 1986 à KIGALI, l'engagement d'oeuvrer constamment pour préserver la sécurité et la stabilité dans notre région.

Dans cet esprit, le communiqué qui a sanctionné les travaux du sommet régional de KIGALI réserve une mention particulière au problème des réfugiés, en soulignant notamment qu'ils peuvent porter préjudice à leur pays d'origine s'ils ne sont pas suffisamment encadrés dans le pays d'accueil et que le rapatriement volontaire des réfugiés doit se faire dans des conditions tenant compte de la situation spécifique du pays d'origine.

Dans le cadre des organisations régionales intéressant les pays africains, 1986 a été une année où les efforts déployés par les pays membres ont été centrés sur l'essentiel, à savoir deux volets : la lutte pour la libération totale du continent en ce qui concerne le volet politique; la lutte pour la promotion du développement, en ce qui concerne le volet économique.

C'est dans cette optique que l'Organisation de l'Unité Africaine a préparé et mené à bien, en collaboration avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, une session spéciale des

.../...

Nations Unies sur la situation économique critique de l'Afrique qui s'est tenue du 27 mai au 1er juin 1986 à NEW-YORK. Cette session a constitué un événement significatif pour les pays africains, dans la mesure notamment où, pour la première fois dans son histoire, l'Organisation des Nations Unies consacrait une session spéciale à la situation économique spécifique de tout un continent.

Sur cette lancée, les pays membres de l'OUA ont insisté, lors du 22ème Sommet de cette Organisation tenu en juillet 1986, sur la nécessité d'une Conférence internationale sur le problème crucial de la dette des pays africains, problème qui est devenu un frein au développement du continent.

Le Rwanda, fortement concerné par les deux problèmes, a pris une part active à tous les stades de préparation et de réalisation de ces importantes rencontres et notamment en présentant les dossiers relatifs à la situation économique sur la plan national.

Dans le domaine politique, le 22ème Sommet de l'OUA a réuni le consensus des pays membres sur la nécessité de passer des déclarations aux actions concrètes en vue de l'élimination définitive du système d'apartheid en Afrique du Sud et de l'accession de la Namibie à l'indépendance. Dans cet esprit, l'OUA a adopté le principe de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud. Par contre, l'adoption de telles sanctions par la Communauté internationale se heurte aux intérêts économiques des puissances occidentales.

La nécessité d'adopter des sanctions visant à infléchir la politique du régime minoritaire et raciste de PRETORIA a ainsi suscité de vifs débats au sein de diverses organisations telles que le Commonwealth, la Communauté Economique Européenne (CEE). Néanmoins, les pays membres de l'OUA ont décidé de poursuivre et d'accentuer la politique de sensibiliser la Communauté internationale quant à la nécessité des sanctions globales et obligatoires contre PRETORIA, faute de pouvoir l'amener sur la voie du dialogue en vue de l'éradication du système d'apartheid et de l'accession de la Namibie à l'indépendance.

Dans le cadre des rencontres internationales où les préoccupations des pays africains ont suscité un certain écho marqué par un élan de solidarité, il y a lieu de rappeler la tenue du premier Sommet de la Francophonie (Paris, 17 au 19 février 1986) et, en fin d'année, celle de

.../...

la 13ème Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique à Lomé (Togo) du 13 au 15 novembre 1986. Le Président de la République a tenu à participer personnellement à ces deux Sommets.

La première Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français s'est tenue en 1986, après une longue préparation et une longue maturation, si l'on se rappelle que l'idée en fut évoquée pour la première fois en 1962 par le Président SENHOR puis rappelée à plusieurs reprises par la suite. C'est en 1977 que les premières démarches sont entreprises pour l'organisation d'une réunion préparatoire. C'est dire que la préparation de cette rencontre a été minutieuse et que les objectifs à promouvoir dans le cadre de la francophonie ont pu être fixés suite à une analyse approfondie.

Le premier objectif visé est d'offrir un forum original de dialogue entre les pays du Nord et du Sud qui permette d'affermir leur solidarité et de favoriser une meilleure connaissance réciproque des différents partenaires de la francophonie et de leurs dirigeants. Faire en sorte que cette solidarité apporte aux pays les plus démunis du groupe l'appui des nations industrialisées qui appartiennent à ce groupe, en mettant l'accent sur la formation : tel est le deuxième objectif. Il s'agit ensuite de dégager la volonté commune de relever les défis auxquels fait face la francophonie, en mettant l'accent sur les technologies du futur et en tentant d'associer tous les acteurs de la société moderne (industries, médias, universités, etc.). Il s'agit enfin de passer en revue et d'imaginer les voies de l'avenir pour les institutions francophones existantes.

L'intervention du Chef de l'Etat Rwandais a porté sur le thème "Francophonie et Développement" et a souligné "la volonté du Rwanda de contribuer à faire du concept de la francophonie un instrument, à la mesure de nos attentes, qui soit mutuellement avantageux et qui nous permette de faire avancer notre propre développement, condition sine qua non pour un monde meilleur fait de paix et de fraternité entre les peuples".

La 13ème Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique a, quant à elle, offert une nouvelle occasion privilégiée de souligner la solidarité grandissante de la France à l'égard de ses partenaires africains. Aucune décision spectaculaire n'a été prise à Lomé. Il est vrai que la Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique n'est pas une instance de décision, mais un forum pour des échanges d'idées et de réflexions entre responsables (au plus haut niveau) français et africains, dans un cadre à caractère informel.

.../...

Par ces temps de crise économique internationale persistante, les préoccupations économiques de l'Afrique ont largement dominé le Sommet de Lomé, mais les problèmes politiques (situation en Afrique Australe, évolution de la situation au Tchad, dangers du terrorisme en Afrique) ont été également évoqués. Devant ses pairs, le Président MITTERRAND s'est livré à un examen approfondi des maux dont souffre l'Afrique, en dressant les grandes orientations qui permettraient d'y porter remède grâce à une plus grande solidarité des pays riches du Nord à l'égard des pays en développement.

S'agissant des organisations dont les activités intéressent directement et de manière spécifique notre pays, il y a lieu d'évoquer notamment la CEPGL et la CEEAC.

Pour la CEPGL, l'année 1986 a marqué le 10ème anniversaire de sa fondation. C'est sous le signe de cet événement que s'est tenu le 9ème Sommet de la Communauté, les 8 et 9 novembre 1986 à GBADO-LITE.

A cette occasion, les Chefs d'Etat ont réaffirmé leur attachement à la déclaration solennelle sur la solidarité entre les trois pays membres (déclaration adoptée lors du 8ème Sommet à GISENYI, le 1er décembre 1985) ainsi qu'aux objectifs fondamentaux de la CEPGL. En vertu de cette déclaration solennelle, les trois Chefs d'Etat ont réitéré l'engagement à respecter la souveraineté de leurs pays respectifs et à veiller au maintien de la sécurité totale à leurs frontières, à prendre et à mettre en pratique des mesures concrètes en vue de décourager sur leurs territoires respectifs toute organisation à caractère subversif ou toute activité subversive susceptible de porter atteinte à la sécurité extérieure et intérieure des autres Etats membres de la CEPGL.

Par ailleurs, dans la même déclaration, les trois Chefs d'Etat ont réaffirmé leur ferme détermination à protéger les ressortissants de chaque pays membre établis sur leurs territoires.

A cet égard, dans un contexte où les circonstances dictaient une attitude plus positive et constructive (la veille du 10ème anniversaire de la CEPGL), le Burundi a fait fi de ses engagements et procédé à des expulsions massives de Zaïrois résidant sur son territoire. De ce fait, ce 10ème anniversaire a été marqué par une tension relativement vive entre le Burundi et le Zaïre, mais en fin de compte la volonté de préserver l'essentiel en transcendant les incidents de parcours a heureusement prévalu.

.../...

Dans ce contexte, le Sommet de GBADO-LITE aura été une nouvelle occasion de renforcer l'esprit de dialogue et de concertation grâce auquel se poursuit la mission assignée à la CEPGL, nonobstant les écueils et incidents de parcours à surmonter dans ce processus.

Concrètement, les assises de GBADO-LITE ont abouti à diverses décisions visant à renforcer la coopération au sein de la Communauté. Ainsi, le Secrétariat Exécutif Permanent a été chargé d'évaluer l'impact de l'adoption et de la mise en application d'un tarif préférentiel pour les produits industriels originaires des pays membres. Par ailleurs, le Sommet de GBADO-LITE a adopté le programme d'activités pluriannuel de la CEPGL. Le Secrétariat Exécutif Permanent a été chargé d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'exécution du projet d'industrie communautaire des produits laitiers, la partie rwandaise ayant reçu l'assurance que le dossier y relatif a tenu compte de la nécessité de ne pas porter préjudice aux unités déjà existantes dans ce même secteur.

Concernant la clé de répartition des contributions au budget de la Communauté, les Chefs d'Etat ont décidé de maintenir le statu quo et d'y revenir au moment opportun. Il y a lieu de rappeler que le Burundi tente d'obtenir l'adoption d'une clé de répartition des contributions telle que, au sein de la CEPGL, sa charge contributive serait sensiblement réduite; pour leur part, le Rwanda et le Zaïre estiment que le système en vigueur, qui est basé sur le principe de la solidarité au sein d'une communauté qui ne compte que trois membres, devrait rester de mise - en vertu de ce principe, le Zaïre contribue pour 50% aux budgets du Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL et des organismes spécialisés de la Communauté, le Rwanda et le Burundi assurant chacun 25% des contributions.

A GBADO-LITE, les Etats membres ont renouvelé l'engagement de libérer rapidement les arriérés des contributions aux budgets du Secrétariat Exécutif Permanent et des organismes spécialisés de la CEPGL : le Burundi a affirmé qu'il procède progressivement au paiement de ses arriérés et que, ayant commencé par l'exercice 1986, il aura réglé l'ensemble de ses arriérés aux budgets de la CEPGL dans un délai de deux ans.

S'agissant des modalités de mise en application de la Convention du 1er décembre 1985 sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et sur le droit d'établissement, à GBADO-LITE, le Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat a adopté le plan de

.../...

travail présenté par le Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL. Ledit plan prévoit comme activité principale à réaliser en 1987 l'élaboration des modifications des lois et règlements qui seraient en contradiction avec la Convention. Cette action constitue une première étape dans le stade dit préparatoire qui devrait démarrer le 1er janvier 1987 et s'étendre sur trois ans et qui porte sur la suppression de toutes les restrictions à l'emploi et aux activités économiques des ressortissants de la CEPGL en situation régulière dans les Etats membres respectifs. Le stade suivant, dit stade transitoire, s'étendrait sur sept ans au maximum et serait suivi par le stade final qui sera celui de la libre circulation sans restrictions, à partir du 1er janvier 1997 au plus tard.

A GBADO-LITE, le Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat a renouvelé la recommandation demandant aux Etats membres d'accélérer le processus de ratification de la Convention sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et sur le droit d'établissement, afin de permettre que le plan de travail adopté pour sa mise en oeuvre progressive se déroule conformément aux diverses échéances fixées.

Il y a lieu de préciser qu'en ce qui concerne le Rwanda, le processus de ratification était achevé avant la tenue du Sommet de GBADO-LITE, en attendant la promulgation de la loi y relative. Les autres délégations ont déclaré que ce processus est très avancé dans leurs pays respectifs.

La délégation zaïroise a souligné, pour sa part, que les Etats membres de la CEPGL doivent sauvegarder l'esprit qui les a animés en signant la Déclaration solennelle sur la solidarité du 1er décembre 1985 et dont le suivi s'impose pour faciliter l'application de la Convention sur la libre circulation. Le Zaïre voulait ainsi faire allusion à la situation créée par le Burundi lorsqu'il a expulsé, un peu avant la célébration du 10ème anniversaire de la CEPGL, quelques centaines de ressortissants zaïrois.

En ce qui concerne la signature par les Etats membres d'une requête commune de financement à adresser au FED pour la construction du siège administratif de l'IRAZ, les débats ont abouti à convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'IRAZ en marge du Sommet pour permettre aux Chefs d'Etat de prendre une décision définitive.

.../...

Les Ministres et Commissaire d'Etat chargés de l'Agriculture dans les trois pays réunis à GBADO-LITE n'ayant pas pu aboutir à une conclusion sur cette question, les Chefs d'Etat ont décidé la tenue d'une autre réunion extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'IRAZ afin de résoudre définitivement cette question de la construction des infrastructures de l'IRAZ.

Il convient de mentionner ici que la conclusion sur ce dossier a été conforme au souhait de la délégation rwandaise qui a insisté pour que la procédure normale convenue par les instances communautaires soit dûment respectée.

Concernant la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), elle a tenu son deuxième Sommet des Chefs d'Etat à Yaoundé (Cameroun) les 23 et 24 janvier 1986. Cette conférence à laquelle le Chef d'Etat rwandais a pris personnellement part a eu à examiner essentiellement les textes institutionnels de la Communauté, à savoir les règlements d'ordre intérieur de la Conférence, du Conseil des Ministres, et de la Commission Consultative.

La Conférence des Chefs d'Etat a adopté ces textes et a également approuvé le règlement financier et l'organigramme du Secrétariat Général de la CEEAC. Mais ce qui mérite d'être souligné, c'est que le Sommet a établi le programme prioritaire de la Communauté qu'il a décidé d'axer sur les objectifs suivants :

- a) l'accroissement des échanges commerciaux intracommunautaires;
- b) l'étude et la mise sur pied d'une chambre de compensation;
- c) l'étude sur le développement des infrastructures de transport et de communications.

Etant donné que c'est ce dernier objectif qui intéresse particulièrement le Rwanda, pays enclavé, la délégation rwandaise a souligné l'importance et la primauté du développement de ce secteur qui conditionne l'accroissement des échanges intracommunautaires.

Il convient de noter que la mise en oeuvre du programme prioritaire de la CEEAC dans les délais prévus est d'une grande importance pour les Etats membres qui devraient éviter le risque d'entretenir une Communauté économique incapable d'atteindre les objectifs qui lui ont été assignés.

On peut signaler également que la phase institutionnelle lancée par la 2ème Conférence au Sommet de la CEEAC a été mise en application par la 3ème session ordinaire du Conseil des Ministres qui a tenu ses

.../...

assises à Yaoundé les 6 et 7 août 1986. Cette session s'est penchée principalement sur le projet de statut du personnel dans le sens du réalisme économique que se sont imposé les Etats membres.

La mise en oeuvre des décisions de la Conférence et du Conseil des Ministres, actuellement en cours, devrait permettre un démarrage rapide de l'exécution du programme prioritaire de la CEEAC.

Par ailleurs, pour marquer l'intérêt et l'importance que le Rwanda attache aux objectifs assignés aux organisations de coopération sous-régionale dont il est membre, le Chef de l'Etat a personnellement participé au Sommet extraordinaire de la ZEP tenu à BUJUMBURA les 27 et 28 mai 1986 et il s'est fait représenter par le Ministre des Finances et de l'Economie au 5ème Sommet de cette organisation tenu les 4 et 5 décembre 1986 à ADDIS-ABEBA.

Sur le plan international, l'année 1986 a été marquée par l'intensification des activités diplomatiques concrétisées par des réunions de haut niveau destinées à la recherche de voies et moyens de trouver une solution aux divers problèmes politiques et économiques qui préoccupent la communauté internationale.

Dans le cadre de sa politique fondée sur le principe de solidarité avec tous les peuples du monde, le Rwanda a participé activement à ces réunions au cours desquelles il a réaffirmé ses engagements à oeuvrer, de concert avec toutes les Nations éprises de paix et de justice, pour la sauvegarde et la promotion de la paix et de la sécurité internationale.

Il y a lieu de remarquer d'emblée que le bilan de ces activités auxquelles le Rwanda a pris part notamment dans le cadre du Mouvement des Pays non-alignés et des Nations Unies n'est malheureusement pas satisfaisant, car aucun problème d'actualité n'a pu être résolu ou n'est même en voie de l'être à brève échéance. Il s'agit en particulier des questions de l'Afrique Australe (apartheid et Namibie) et de la crise économique en Afrique.

Concernant la question de l'apartheid, le huitième Sommet du Mouvement des non-alignés, tenu à HARARE du 1er au 6 septembre 1986, a adopté un programme contenant une série de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud destinées à isoler économiquement PRETORIA pour l'obliger à se conformer aux exigences de la morale et de l'éthique internationales.

.../...

A cette même fin, les Nations Unies avaient convoqué, du 16 au 20 juin 1986, à Paris, la conférence mondiale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud en vue de sensibiliser encore davantage la communauté internationale sur la nécessité d'imposer des sanctions économiques globales et obligatoires en tant que seul moyen politique efficace susceptible d'amener l'Afrique du Sud à mettre fin à sa politique anachronique instituée en 1948.

Au cours de cette année et à plusieurs reprises, notamment lors de ces deux rencontres internationales ainsi qu'à l'occasion de la commémoration des massacres de Sharpeville, le Rwanda a réitéré sa ferme condamnation de la politique d'apartheid et réaffirmé la nécessité de telles sanctions qu'il applique pour sa part depuis son indépendance.

Par ailleurs, notre pays a renouvelé son soutien et sa solidarité avec tous les mouvements de Libération authentiques africains auxquels il continue d'apporter son aide morale, politique, diplomatique et matérielle, à hauteur de ses moyens.

En ce qui concerne la question de la Namibie, la communauté internationale a poursuivi ses efforts en vue de faire accéder ce pays à l'indépendance. C'est ainsi que s'est tenue à Vienne, du 7 au 11 juillet 1986, la conférence internationale sur l'indépendance immédiate de la Namibie, conférence qui avait pour objectif d'examiner les obstacles qui empêchent l'évolution positive de la question namibienne et d'élaborer un programme d'action devant faciliter la mise en oeuvre du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, tel que défini dans la résolution 435 (1978) du Conseil de Sécurité de l'ONU.

La tenue de la 2ème session extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU consacrée à la Namibie (NEW-YORK, du 17 au 19 septembre 1986) démontre l'importance particulière accordée à cette question par les Nations Unies et traduit aussi les préoccupations de la communauté internationale face à la poursuite de l'occupation de la Namibie, problème brûlant qui persiste depuis une vingtaine d'années malgré l'illégalité de la position de l'Afrique du Sud au regard du droit international.

Ainsi, la situation en Afrique Australe a retenu l'attention des organisations internationales au cours de cette année, année qui s'achève malheureusement sans résultats palpables, car le climat qui prévaut dans cette région continue à se détériorer suite au refus de PRETORIA d'appliquer les résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies, attitude qui perdure grâce à la complaisance et à la complicité de certains pays davantage

.../...

soucieux de leurs intérêts matériels que de morale face à un régime réfractaire à l'éthique universelle.

Cette attitude des grandes puissances conforte l'Afrique du Sud dans sa politique rétrograde et ne favorise donc pas la normalisation de la situation en Afrique Australe. La Communauté internationale se doit de redoubler ses efforts et pressions pour que ces mêmes pays se rallient à la majorité en faveur de l'imposition de sanctions collectives contre PRETORIA, telles que prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Tant que les peuples sud-africain et namibien ne seront pas rétablis dans leurs droits en dehors de toute contrainte interne ou externe, la paix et la sécurité en Afrique Australe qui supposent tout d'abord l'abolition de la politique d'apartheid et l'indépendance totale de la Namibie, ne seront toujours que des vœux pieux.

Toujours sur le plan politique, la question du désarmement en général et du désarmement pour le développement en particulier continue d'hypothéquer l'évolution des relations internationales, question d'autant plus complexe et controversée qu'elle met en jeu les relations politico-stratégiques entre les deux grandes alliances militaires concurrentes (l'Est et l'Ouest) ainsi que les rapports socio-économiques entre les pays développés et ceux en voie de développement (le Nord et le Sud).

Les profondes divergences qui subsistent à cet égard ont motivé le report, pour 1987, de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui était prévue à Paris en juillet-août 1986.

La tenue de cette conférence en 1986 avait pourtant été appuyée par tous les pays en voie de développement, dont le Rwanda, convaincus qu'elle aurait permis de faire comprendre encore davantage aux pays développés que la course aux armements dans laquelle ces derniers se sont lancés est incompatible avec les impératifs de développement et qu'il faut plutôt orienter vers les objectifs de développement les ressources à libérer grâce aux mesures de désarmement.

Par ailleurs, les divergences au sujet de la question du désarmement ont empêché d'enregistrer des progrès significatifs dans les négociations bilatérales et multilatérales menées au cours de cette année, tel qu'en témoignent d'une part l'échec de la rencontre entre le Président

.../...

REAGAN et le Secrétaire Général GORBATCHEV, tenue les 11 et 12 octobre à REYKJAVIK en Islande et d'autre part le manque de consensus au sein de la Conférence du Désarmement de Genève au cours de ses travaux de 1986.

Mais l'impasse dans laquelle se trouvent ces négociations ne doit pas inciter au pessimisme les pays qui, comme le Rwanda, sont convaincus que la poursuite du dialogue au niveau multilatéral et bilatéral est un signe de bon augure et de bonne volonté pour conjurer les menaces liées à la problématique de la course aux armements.

C'est avec conviction que le Rwanda encourage tous les efforts et appels en faveur de la poursuite de ce dialogue qui, comme l'a souligné le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, dans son discours à la 41ème session de l'Assemblée Générale de l'ONU, "suscite des motifs de satisfaction et d'espoirs, pour autant que les bonnes intentions affirmées de part et d'autre soient génératrices d'actions concrètes pouvant conforter la confiance qui doit sous-tendre leurs relations et se refléter à l'échelle de toute la communauté internationale".

Les autres questions préoccupantes en politique internationale, telles que le problème palestinien, la guerre Iran-Irak, l'Afghanistan, le Cambodge, l'Amérique Centrale, restent d'actualité et sans évolution significative vers des solutions, les négociations sur ces diverses questions ayant été bloquées suite à l'intransigeance de l'une ou l'autre partie concernée.

Les préoccupations exprimées au cours de cette année par la communauté internationale au sujet des principales questions politiques sont également de mise en ce qui concerne les problèmes économiques dans le monde et dont les pays du Tiers-Monde continuent de souffrir plus durement que leurs partenaires.

Pour l'Afrique en particulier, il faut souligner la tenue, à NEW-YORK du 27 mai au 1er juin 1986, de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la "situation économique critique de l'Afrique", session à laquelle le Rwanda était représenté par une délégation conduite par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération. Comme mentionné plus haut, cette session a été préparée conjointement par l'OUA et la CEA.

A cette occasion, la Communauté internationale, après avoir évalué l'ampleur de la crise économique du continent africain et établi les priorités et besoins à satisfaire pour relever les défis qui en découlent,

.../...

a adopté par consensus le "Programme d'action des Nations Unies pour le Redressement et le Développement de l'Afrique, 1986-1990".

Le financement dudit Programme axé essentiellement sur les secteurs alimentaire, agricole, agro-industriel et des ressources humaines, a été estimé à 128,1 milliards \$ US dont 82,5 qui seront mobilisés par les pays africains eux-mêmes et 45,6 par la communauté internationale. Pour le Rwanda, le coût estimatif nécessaire à l'application du Programme de redressement de l'économie nationale s'élève à 1.251,2 millions \$ US.

A la 41ème session de l'Assemblée Générale de l'ONU, celle-ci a renouvelé sa détermination de contribuer à l'exécution de ce programme d'action en faveur de l'Afrique à condition que les pays africains concrétisent tout d'abord leurs engagements, notamment par la mise en oeuvre de réformes structurelles de leurs économies.

Néanmoins, pour le moment rien ne permet l'optimisme quant à la réussite dudit Programme étant donné la conjoncture actuelle de l'économie mondiale ainsi que les réticences des pays développés à engager sérieusement des négociations économiques globales.

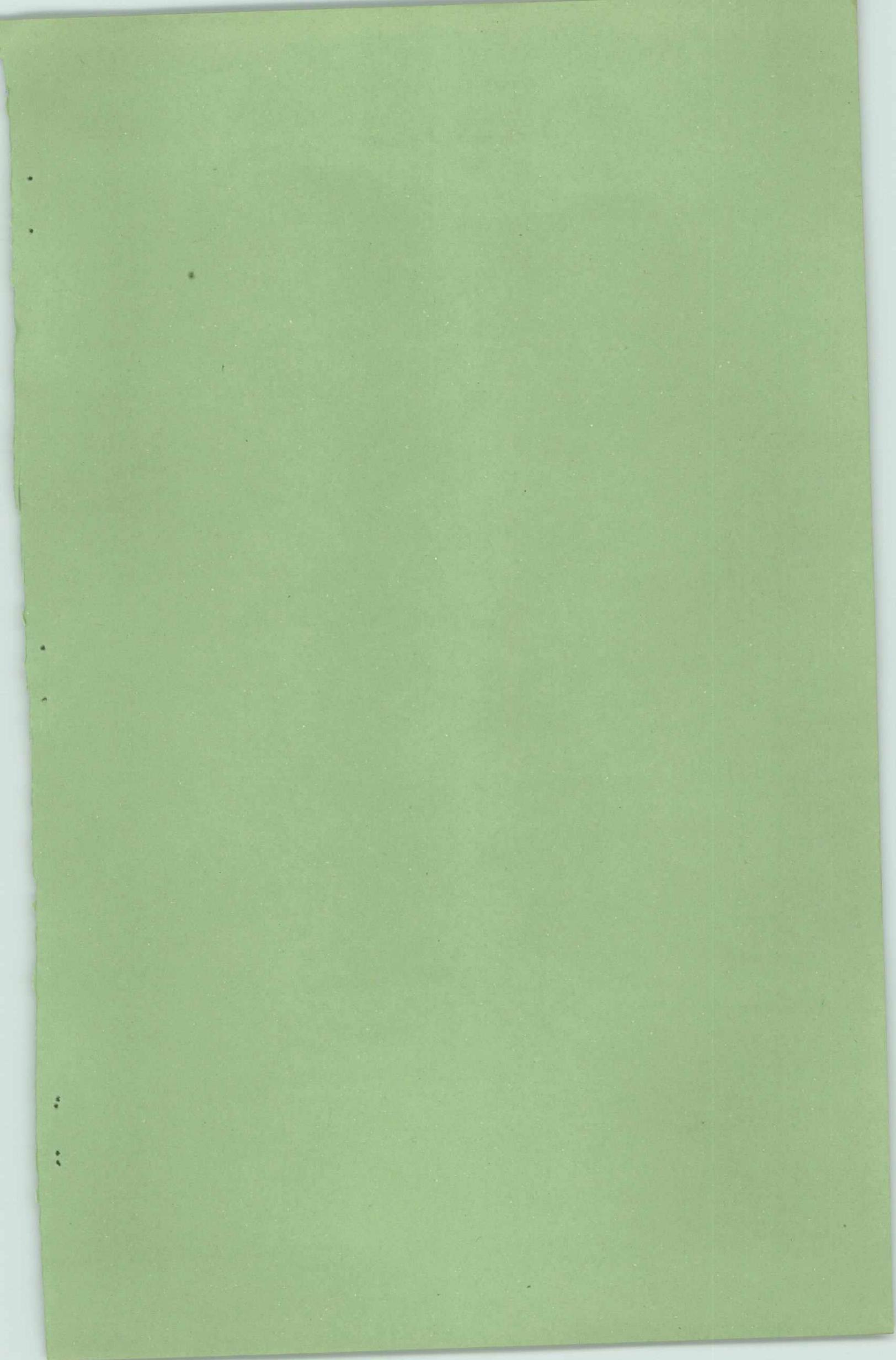
Au cours de cette année, le Rwanda, tout comme les autres pays en voie de développement, a encore une fois plaidé en faveur de l'ouverture de ces négociations afin d'étudier les voies et moyens susceptibles d'assainir la situation économique mondiale, notamment par la restructuration du système économique actuel dont seuls les pays développés tirent de grands profits au détriment des pays en développement.

Ainsi, notre pays a activement contribué à la recherche de solutions aux problèmes économiques actuels, notamment dans le cadre du Mouvement des Pays non-alignés et des Nations Unies, en particulier au niveau du Conseil Economique et Social (ECOSOC) dont le Rwanda a été reconduit comme membre pour une nouvelle période de trois ans.

En guise de conclusion, sur le plan politique, pour la diplomatie rwandaise, l'année 1986 laisse un héritage qui renforce le legs des années antérieures. Cette année a en effet marqué une nouvelle étape, importante et significative à maints égards, dans la consolidation des assises de la République Rwandaise au sein de la communauté internationale, dans le cadre et en vertu d'une politique extérieure qui, s'inspirant des objectifs et principes fondamentaux consacrés par l'éthique universelle et en référence aux préceptes ad hoc inscrits dans le manifeste du MRND, s'attache à promouvoir toujours davantage, au profit du peuple rwandais, des relations d'amitié fructueuse et de coopération agissante.

X X

X



Sur le plan de la Coopération, l'année 1986 a été marquée par les résultats positifs issus des réunions des Commissions Mixtes rwando-zaïroise, rwando-ugandaise et rwando-tanzanienne, celles-ci ayant redynamisé les relations de bon voisinage et de coopération avec ces pays voisins. En ce qui concerne la recherche de nouveaux partenaires, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué des visites de travail en Suède, en Espagne et en Grèce. Il convient de signaler aussi la visite officielle de travail que Monsieur André KEMPINAIRE, Secrétaire d'Etat belge à la Coopération au Développement, a effectuée dans notre pays en juin, visite qui a permis aux deux parties de faire une revue du programme en cours mais aussi de jeter les jalons d'une réflexion sur les voies et moyens d'améliorer le système de coopération de manière à atteindre la gestion commune des projets aux fins de supprimer les goulots d'étranglement bloquant le démarrage et la bonne marche des projets convenus de commun accord.

Nous signalerons tout au long des lignes qui suivent combien d'autres rencontres à caractère politique ou technique ont également contribué au processus de renforcement des liens de coopération entre notre pays et le Reste du Monde et abouti, dans certains cas, à initier de nouveaux projets.

D'une manière générale, le bilan des résultats en 1986 est satisfaisant. Il est principalement composé de la rubrique exécution des décisions intervenues au cours des exercices précédents et de la rubrique préparation et concertation sur les programmes futurs. Aussi, l'année 1986 peut-elle se placer sous le signe de la continuité et de l'élargissement.

La continuité s'est concrétisée, du côté rwandais, par des actions et initiatives visant à renforcer davantage notre diplomatie pour le développement et, chez nos partenaires, par le maintien de l'effort d'appui aux projets et programmes répondant à nos priorités. L'ouverture menée vers les pays scandinaves, l'Espagne et la Grèce, constitue sans nul doute un élargissement du cadre de la coopération.

I. SUR LE PLAN BILATERAL.

A. PAYS D'AFRIQUE.

Avec les pays limitrophes, le Gouvernement Rwandais s'est efforcé de poursuivre la politique de bon voisinage, de maintien du climat de paix et de sécurité dans la région, de promouvoir les échanges commerciaux et le désenclavement du Rwanda. C'est dans ce cadre que des échanges de visites et de rencontres entre le Chef de l'Etat Rwandais et Ses Homologues

.../...

du Zaïre, de Tanzanie et de l'Uganda ont eu lieu et que des sessions de commissions mixtes ont été tenues avec les mêmes pays.

Pour les autres pays de l'Afrique sub-saharienne, une réflexion est en cours pour mettre au point un programme réaliste tenant compte des moyens en présence et axé notamment sur le développement des moyens de communication, des échanges commerciaux et des échanges culturels.

Avec les pays arabes de l'Afrique du Nord, entre autres l'Algérie et la Libye avec lesquels le Rwanda entretient de bonnes relations de coopération, il est à signaler que la tendance constatée au cours de cette année est la diminution de l'aide financière due à des difficultés financières causées notamment par la chute des prix du pétrole. Pour la Libye en particulier, la divergence de vues en matière politique n'a pas favorisé le renforcement de notre programme de coopération.

1. BURUNDI.

Les relations de coopération rwando-burundaises n'ont pas beaucoup progressé pendant l'année 1986. Il y a lieu de relever entre autres causes de cet immobilisme, le report en 1987 de la visite du Ministre burundais des Relations Extérieures et de la Coopération de même que la tenue de la session de la grande Commission Mixte. Ces deux rencontres qui avaient été programmées dans le courant de cette année auraient permis de discuter le mémorandum de la partie rwandaise dans lequel un accent particulier a été mis sur la promotion des échanges commerciaux et culturels ainsi que sur la coopération industrielle et agricole.

Néanmoins, sur le plan culturel, le Burundi a accordé au Rwanda pour l'année académique 1986-1987, 3 places à la Polytechnique de Bujumbura. Le nombre d'étudiants rwandais au Burundi est passé ainsi à 13 au cours de cette année : 10 à la Polytechnique de Bujumbura et 3 à l'Institut Supérieur d'Agriculture de Gitega. Le Burundi, quant à lui, n'a pas renouvelé sa demande de places à l'Université Nationale du Rwanda malgré les bonnes dispositions du Gouvernement Rwandais.

2. ZAIRE.

La coopération rwando-zaïroise s'est davantage renforcée grâce notamment à la visite au Rwanda du 27 au 29 janvier du Président MOBUTU, visite à l'occasion de laquelle les liens d'amitié et de solidarité agissante entre les deux pays ont été une fois de plus loués.

.../...

Rappelons qu'en avril de cette année s'est tenue à KINSHASA la deuxième session de la Grande Commission Mixte, réunion au cours de laquelle les deux parties ont recherché les voies et moyens de promouvoir davantage leur coopération bilatérale. A cette occasion furent passées en revue les questions relatives à la zone neutre GOMA-GISENYI, à la circulation des personnes et des biens, à la sécurité et le trafic sur le Lac Kivu, à la coopération commerciale et douanière, au transport aérien et routier, à la coopération technique, scientifique et culturelle.

Dans le domaine des télécommunications, la Commission d'experts chargée de la mise en pratique de l'Accord d'exploitation des Télécommunications signé à Bukavu le 20 avril 1985 s'est réunie à Goma du 18 au 23 août 1986. Suivant le calendrier fixé à cette occasion, des liaisons télégraphiques et télex directes entre Kigali et Kinshasa seront établies avant mi-1989.

En ce qui concerne le projet Gaz Méthane, la Commission technique mixte rwando-zaïroise s'est réunie en février et en juin pour examiner l'état d'avancement de l'étude de factibilité du projet global, l'état d'avancement de l'étude expérimentale sur l'utilisation du gaz comprimé pour la propulsion automobile et les propositions pour la poursuite du projet.

Concernant l'état d'avancement de l'étude globale, la première phase qui devait approfondir les études de préfaisabilité et proposer des actions concrètes et économiquement rentables à réaliser a été achevée. Cette étude a conclu à la non rentabilité économique de la production de l'essence et du méthanol et a retenu les actions suivantes :

- du côté rwandais : construction d'une station de captage du gaz à Gatara (Cyangugu), d'un gazoduc pour l'alimentation de la cimenterie de Mashyuza, d'une unité de compression du gaz et d'une unité de production d'urée;
- du côté zaïrois : construction d'une station de captage à Tembera, d'un gazoduc pour l'alimentation de la cimenterie de Katana et d'une unité de gaz comprimé.

La réalisation de l'unité de production de l'urée ainsi que les extensions des unités de compression des deux côtés sont prévues en 1996 au plus tôt alors que les autres projets sont à réaliser en 1990 du côté rwandais et en 1992 du côté du Zaïre. Cette programmation à long terme de la production de l'urée est en fonction du développement effectif du marché des engrais chimiques qui aujourd'hui apparaît incertain compte tenu de

.../...

l'extrême faiblesse des consommations actuelles et de l'impact attendu des politiques agricoles mises en oeuvre dans les pays concernés.

Par ailleurs, la réunion de concertation avec les bailleurs de fonds (FED et BEI), le bureau d'études et l'ingénieur conseil tenue à Paris du 3 au 8 novembre a donné feu vert pour l'exécution d'un volet de la 2ème phase de l'étude relative à l'optimisation des modules de captage et aux vérifications des installations des cimenteries. L'autre volet sera exécuté après que les autorités compétentes des deux pays se seront prononcées sur le nombre et les sites des stations de captage à construire.

Quant à l'étude expérimentale sur l'utilisation du gaz comprimé pour la propulsion automobile, elle a été achevée. Néanmoins, l'expertise de la station pilote a relevé des défaillances que le Bureau d'Etudes TNO doit encore corriger.

S'agissant du projet d'extension de la station de captage de Cap Rubona, l'étude sur les mesures physico-chimiques a été effectuée par le Bureau TECHNIP tandis que l'étude de faisabilité détaillée sera exécutée par Tractionnel-Electrobel Engineering.

3. TANZANIE.

Au cours de cette année, nos relations avec la Tanzanie ont été marquées par la visite officielle que le Président de la République Unie de Tanzanie a effectuée dans notre pays du 3 au 6 juillet. Ses entretiens avec le Chef de l'Etat Rwandais ont été centrés sur la nécessité de maintenir le climat de paix, de sécurité et de stabilité dans la région. Les entretiens ont également porté sur la coopération entre nos deux pays, notamment dans le domaine des transports, des communications, du commerce, de la libre circulation des personnes et de la promotion des échanges frontaliers en rapport avec les besoins des populations concernées.

Un autre événement important à signaler est la tenue à Dar-es-Salaam du 30 avril au 2 mai de la 10ème session de la Commission Mixte rwando-tanzanienne, au cours de laquelle les deux parties ont discuté notamment les questions relatives aux problèmes démographiques et d'immigration, à la coopération culturelle et technique, au commerce frontalier et échanges commerciaux et aux transports et communications.

En ce qui concerne particulièrement le commerce frontalier et les échanges commerciaux, la 10ème session de la Commission Mixte a

.../...

reconnu la nécessité de mieux organiser les transactions entre les populations frontalières. De plus, il a été recommandé que les arrangements bilatéraux en matière de paiement actuellement en vigueur soient progressivement remplacés par les mécanismes de la Chambre de Compensation de la ZEP.

Pour ce qui est du problème des irréguliers rwandais en Tanzanie, la partie tanzanienne a opté pour se charger elle-même de leur identification et de leur recensement contrairement aux recommandations de la réunion du Comité Spécial de Sécurité tenue à Bukoba du 17 au 18 février 1986 et qui avait confié à la partie rwandaise la responsabilité de l'identification et du recensement de ces irréguliers.

En ce qui concerne la construction des entrepôts d'Isaka dont le coût total est estimé à 7,5 millions d'ECUS, il y a lieu de noter que le dossier est au stade de lancement d'appel d'offres tandis que l'ingénieur conseil pour surveiller les travaux est sur le point d'être désigné. La CCE pour sa part est prête à débloquer les fonds, soit une enveloppe globale de 5,5 millions ECUS dont 2 millions ECUS déjà réservés sous le Vème FED et 3,5 millions ECUS faisant suite à la requête qui lui a été transmise le 25 février 1986.

Comme le côté rwandais a mis en réserve 100 millions FRW pour la construction de bâtiments et d'autres facilités que ne couvre pas le financement de la CEE, il reste encore à trouver environ 500.000 \$ US pour boucler le financement.

Dans le cadre du suivi des décisions de ladite Commission, une délégation tanzanienne de l'Office du Tourisme a séjourné à Kigali en octobre en vue d'explorer avec les autorités rwandaises compétentes les possibilités de coopération dans le domaine du tourisme et de la conservation de la nature.

4. UGANDA.

L'événement important qui a marqué la coopération rwando-ugandaise est la visite au Rwanda du Président Yoweri MUSEVENI, visite à l'occasion de laquelle les relations d'amitié, de bon voisinage et de coopération ont été largement examinées. Nous avons lieu de nous féliciter de cette visite qui a fait prendre un nouvel essor aux relations entre le Rwanda et l'Uganda.

.../...

Non moins important comme événement est la tenue de la réunion de la Commission Mixte rwando-ugandaise à Kampala du 16 au 19 avril 1986, réunion qui a examiné principalement les questions relatives à la sécurité, au commerce, à l'industrie, aux finances, aux transports et aux communications. A l'issue de cette rencontre fut signé l'Accord Général de Coopération.

C'est suite à cette réunion qu'en matière de sécurité des concertations et rencontres entre autorités frontalières ont eu lieu à BYUMBA et à KABALE. Des mesures appropriées pour lutter contre le banditisme armé et la fraude ont été prises.

Dans le domaine commercial, les autorités ugandaises ont opté pour le commerce réglementé d'import-export, à faire sur la base des contrats spécifiques entre les personnes physiques et morales habilitées de chaque pays. En réponse au souhait de l'Uganda, les deux pays poursuivent un effort de réflexion sur les voies et moyens d'utiliser le troc et les points spécifiques d'échange de part et d'autre de la frontière commune.

Dans le domaine des télécommunications, nous mentionnerons qu'une réunion d'experts s'est tenue en novembre à Kabale pour déterminer les moyens de mise en oeuvre de communications téléphoniques directes entre Kigali et Kampala.

Enfin, il convient de signaler que depuis le vol inaugural intervenu le 4 décembre, AIR RWANDA assure à sa clientèle la possibilité de voyager de et vers Kampala deux fois par semaine.

5. KENYA.

L'excellence de nos relations d'amitié et de coopération avec le Kenya a été concrétisée par la visite officielle que le Secrétaire Général du MRND a effectuée du 17 au 24 octobre au Kenya, visite à l'occasion de laquelle il s'est entretenu avec différentes autorités kenyanes sur les problèmes d'intérêt commun.

Il convient de signaler aussi qu'en mars le Ministre kenyan des Transports et Communications, Monsieur Arthur MAGUGU, a effectué une visite officielle au Rwanda et a examiné avec son homologue rwandais les voies et moyens de promouvoir notre coopération en matière de transports et communications. Son homologue rwandais a réciproqué cette visite en

.../...

avril et a saisi cette occasion pour finaliser et signer l'Accord sur la concession d'un terrain de 12,90 Ha à Mombasa. Sur ce terrain seront érigés des entrepôts pour les marchandises rwandaises en transit.

Le Gouvernement Rwandais a ratifié ledit Accord en juin. L'élaboration des termes de référence pour l'étude technique et d'exécution est terminée, de même que la sélection des bureaux d'études susceptibles de s'intéresser à effectuer ces études. Ces études pourraient débuter en février 1987 pour une période d'environ 11 mois.

Enfin, la coopération dans le domaine du tourisme a été marquée par la fourniture par le Kenya au Rwanda de six jeunes girafes destinées à peupler le Parc National de l'Akagera.

6. CAMEROUN.

Depuis le deuxième semestre de l'année 1985, les deux parties ont multiplié les contacts en vue de promouvoir leur coopération dans les domaines du transport aérien, du commerce, de l'industrie et de la formation.

C'est dans ce cadre qu'une mission d'études du Centre National Camerounais du Commerce Extérieur a séjourné au Rwanda du 17 au 24 février 1986 dans le but de collecter des informations sur l'Economie Rwandaise et d'étudier la rentabilité de la ligne aérienne Douala-Kigali avant son ouverture.

Les deux parties envisagent de tenir la 1ère session de la Commission Mixte en février 1987.

7. CONGO.

Jusqu'aujourd'hui, la coopération rwando-congolaise s'est seulement concrétisée dans le domaine culturel. En effet, huit étudiants rwandais poursuivent des études à l'Université Marien NGOUABI tandis que 10 autres candidats ont été présentés et acceptés pour l'année académique 1986-1987. 7 boursiers rwandais sont sur le point de partir pour poursuivre leurs études.

Tous ces étudiants disposent d'une bourse du Gouvernement de la République Démocratique du Congo.

Il est à noter cependant que des pourparlers sont en cours aux fins d'amorcer la coopération dans les domaines commercial et du transport aérien. En fait, la Commission Mixte attendue l'année prochaine devra

.../...

se prononcer sur les dossiers ad hoc tenant compte des conclusions des commissions des deux parties chargées d'analyser les prix des produits et les tarifs du transport aérien.

8. COTE D'IVOIRE.

La coopération rwando-ivoirienne n'a pas encore répondu aux espoirs qui étaient nés lors de la visite du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération en Côte d'Ivoire en janvier 1985. Néanmoins, il y a lieu de noter que le Gouvernement Ivoirien vient de ratifier le Traité d'Amitié et de Coopération et l'Accord Culturel et de Coopération Scientifique et Technique signés à cette occasion.

9. ZAMBIE.

La 2ème session de la Commission Mixte que la partie zambienne avait proposée pour 1986 n'a pas eu lieu, la partie rwandaise ayant subordonné cette rencontre à l'évaluation des résultats de la 1ère réunion de la Commission Mixte qui a été tenue à Lusaka en mai 1984. En fait, aucune action concrète n'a été enregistrée depuis mai 1984.

Aussi, a-t-il été convenu avec les responsables zambiens d'organiser d'abord une ou deux réunions techniques préparatoires avant de se retrouver en Commission Mixte.

10. ALGERIE.

Les projets de coopération rwando-algérienne en cours à savoir l'Ecole Agri-Vétérinaire de Busogo et l'Hôpital de Kaduha avancent normalement. Des cas de retard de paiement actuellement constatés proviennent du fait que les factures présentées par les entreprises qui exécutent ces deux projets doivent désormais attendre les vérifications exigées par le Ministère algérien des Finances, celui-ci devant d'abord s'assurer que les paiements à effectuer par la BAD rentrent bien dans les domaines considérés comme absolument nécessaires.

Par ailleurs, une ligne de crédit de 1.100.000 \$ US a été consenti par l'Algérie pour un projet de développement rural. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts avait demandé la fourniture des produits phytosanitaires. Tenant compte des difficultés de déboursement en devises que connaît l'Algérie, il a été suggéré de présenter un projet que l'Algérie peut réaliser elle-même ou que la requête porte sur des équipements agricoles que l'Algérie produit.

.../...

Sur le plan culturel, l'Algérie a accordé à notre pays un quota de 21 bourses. Des douze candidats retenus sur vingt-trois dossiers présentés, 10 ont pu partir. Signalons que le Ministre Algérien de l'Enseignement Supérieur envisage de venir au Rwanda en janvier 1987 pour discuter avec les autorités rwandaises le problème d'équivalence des diplômes. La semaine du film algérien est aussi programmée au Rwanda pour l'année prochaine.

11. EGYPTE.

Jusqu'à présent, la coopération avec ce pays se limite à l'octroi de quelques bourses de stages et l'envoi de quelques assistants techniques.

12. LIBYE.

La coopération économique avec la Libye n'a pas beaucoup progressé au courant de l'année 1986. La Jamahiriya Arabe Libyenne n'a pas pu honorer ses engagements principalement à cause de la chute des prix du pétrole mais aussi à cause de nos divergences de vues en matière politique. Par contre, ce pays nous a accordé 10 bourses pour les études scientifiques et 9 bourses pour les études islamiques. Ainsi le total des étudiants en Libye s'élève à 40 unités dont 23 en études islamiques.

Les sociétés mixtes rwando-arabes libyennes elles-mêmes ont des problèmes. A la SOPROTEL reste posée la question de l'augmentation du capital pour permettre la construction de l'hôtel de 30 chambres à Ruhengeri. L'actionnaire libyen pose comme principale condition l'attribution du marché à une société libyo-maltese (Libma) dans laquelle la Libye détient 80% des actions. Pour débloquer la situation, le Gouvernement Rwandais a accepté que le marché de construction soit attribué à cette société mais a demandé en échange, que les dettes de la SOPROTEL provenant des taxes professionnelles impayées à notre Administration fiscale soient converties en parts sociales du Rwanda. Au 31 décembre 1985, ces dettes s'élevaient déjà à un montant de 17.390.336 FRW. L'Assemblée Générale des actionnaires doit se prononcer sur cette position très prochainement.

Pour la SODEPARAL, la question de la taxe professionnelle et des droits d'entrée se pose également. Les redevances au fisc provenant de la taxe professionnelle impayée s'élèvent à 95.660.393 FRW. Comme le paiement de cette dette risque de mettre en danger l'existence même de la SODEPARAL, le Gouvernement Rwandais a accepté de convertir le montant dû en un prêt à long terme sans intérêt remboursable selon des modalités à convenir entre le Gouvernement et la SODEPARAL. En ce qui concerne l'octroi

.../...

des avantages du Code des Investissements, le Gouvernement a marqué son accord de principe et le dossier est en cours de finalisation.

13. TUNISIE.

Rien à signaler à l'endroit de la coopération avec la Tunisie, sauf que l'Ambassadeur du Rwanda à Alger a procédé le 7 mars à la signature de l'Accord Général de Coopération Economique, Technique, Scientifique et Culturelle à l'occasion de la présentation de ses Lettres de Créance.

14. AUTRES PAYS D'AFRIQUE.

Pour certains pays d'Afrique, la coopération s'effectue spécifiquement dans le cadre des organisations régionales telles que la CEEAC, la ZEP ... Pour d'autres pays, une réflexion est en cours pour voir comment dynamiser d'une façon continue nos relations notamment dans le secteur culturel par l'échange d'étudiants, de professeurs et de chercheurs.

B. PAYS D'ASIE.

1. PAYS ARABES DU GOLFE.

La coopération avec les pays arabes du Golfe se réalise par l'intermédiaire des Fonds de Développement de ces pays. Ces Fonds interviennent régulièrement dans l'exécution de projets de développement sous forme de cofinancement, suivant leur principe de financer au maximum 50% du coût total du projet.

a. ARABIE SAOUDITE.

Dans le cadre de la coopération avec ce pays, on notera la visite au Rwanda du 11 au 15 janvier 1986 du Vice-Président du Conseil d'Administration et Directeur Général du Fonds Saoudien, visite au cours de laquelle fut signé l'Accord de prêt portant sur un montant de 38.600.000 Rials (environ 10.000.000 \$ US) destiné à financer la première phase de la construction de l'hôpital spécialisé de Kigali. Le marché de construction a été attribué à l'entreprise chinoise CWE qui a conclu le contrat ad hoc en septembre pour un montant de 1.064.211.187 FRW. Le marché de surveillance des travaux a été attribué au bureau allemand Schröder Planung.

Il sied de rappeler que suite à cette visite, un nouveau mémorandum comprenant des projets des secteurs des infrastructures routières, de la santé, des infrastructures sociales, de l'eau et d'assainissement, de l'agriculture et de l'enseignement a été présenté au Fonds Saoudien. Quatre

.../...

projets parmi ceux contenus dans ce mémorandum ont été choisis par le Gouvernement Rwandais comme étant de la plus haute priorité. Il s'agit de l'aménagement de la route Gitarama-Ruhengeri, la construction de l'Ecole Agri-Vétérinaire de Rwinkwavu, la construction et l'équipement de la Faculté des Sciences de l'Education à Ruhengeri et la construction de 3.000 logements sociaux. Ce dernier projet étant encore en étude, seuls les dossiers techniques des 3 premiers ont été déjà transmis au Fonds Saoudien.

Par ailleurs, le Fonds Saoudien a accordé au Rwanda un montant de 11 millions de Rials, soit environ 2,9 millions \$ US dans le cadre de l'aide spéciale à l'Afrique Subsaharienne. Les concertations sont en cours pour déterminer l'affectation de ce crédit.

b. KOWEIT.

Le Fonds Koweïtien de Développement Economique Arabe a promis de participer au financement du projet d'exécution de la route Gitarama-Ruhengeri jusqu'à concurrence de 5 millions \$ US tout en précisant que sa contribution sera définitivement arrêtée à l'occasion de la réunion de concertation avec les bailleurs de fonds de ce projet prévue en janvier 1987. Il a également indiqué que sa politique ne lui permet pas d'intervenir à la fois dans ce projet et le 6ème projet routier pour lequel le Rwanda avait sollicité 5,38 millions \$ US.

En ce qui concerne la route Butare-Cyangugu, le Gouvernement Rwandais a demandé au Fonds Koweïtien de participer au financement des travaux supplémentaires réalisés par l'entreprise des travaux. Rappelons à cet effet que le coût total des dépassements est estimé à 711.170.932 FRW pour les travaux de construction et à 6.285.496 FRW et 541.602 Florins pour la surveillance des travaux. Le Fonds a accepté de couvrir 64% de tous ces coûts.

En outre, le rapport sur la consultation sectorielle des bailleurs de fonds dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement a été envoyé au Fonds Koweïtien pour l'intéresser à participer au financement de ce programme socio-sanitaire.

c. EMIRATS ARABES UNIS.

Le Fonds d'Abu Dhabi a rejeté la requête du Gouvernement Rwandais d'utiliser pour la construction du Salon d'Honneur le reliquat de 76 millions FRW sur le montant que le Fonds avait consenti pour l'extension de l'aéroport international Grégoire KAYIBANDA. La Partie rwandaise recherche d'autres actions urgentes pouvant être financées sur ce fonds.

.../...

2. CHINE.

Les projets en cours évoluent normalement. Le projet d'aménagement du périmètre rizicole de Rwamagana est terminé tandis que les travaux de construction de la caserne militaire et du stade national de Remera se termineront en 1988. Notons que pour le projet de construction du stade national de Remera, la plastification et la fourniture de matériel vont entraîner des coûts supplémentaires de l'ordre de 2.300.000 yuans.

Dans le cadre de la préparation des projets nouveaux, la Chine a envoyé une mission d'études pour le projet "rénovation, extension et équipement de l'hôpital de Kibungo". Sont attendues en 1987 les missions d'études pour les projets de construction et équipement d'une Ecole Agri-Vétérinaire à NTENDEZI et d'Aménagement d'un périmètre rizicole de MUTARA.

Il est à signaler que les notes ont été échangées le 28 avril 1986 entre le Gouvernement Rwandais et la République Populaire de Chine relativement à l'envoi d'experts chinois au Rwanda pour transmettre la technique de la fabrication des briques et de la construction des fours à briques à la Briqueterie de l'Armée Rwandaise.

Dans le cadre de la coopération avec les Corporations Chinoises, la CHINA FUJIAN CORPORATION FOR INTERNATIONAL TECHNO-ECONOMIC COOPERATION enverra à ses frais une mission d'études du projet de traitement des bambous.

En ce qui concerne la coopération avec la Compagnie Nationale Chinoise des Travaux de Ponts et Chaussées, une Convention de financement portant sur un montant de 250 millions FRW pour le financement des travaux d'aménagement de l'aérodrome de Gisenyi a été signé le 27 janvier 1986 entre le Gouvernement Rwandais et cette compagnie. Celle-ci vient également de manifester sa disponibilité pour participer au financement de la route Gitarama-Ruhengeri moyennant un prêt dont le montant se situerait entre 5 et 10 millions \$ US.

Pour ce qui est des Sociétés Mixtes SOMITRAP et SOPRORIZ, il y a lieu de signaler que la constitution effective marquant le début du démarrage des activités de la SOMITRAP a été décidée par son Conseil d'Administration en date du 16 décembre 1986 tandis que le Conseil d'Administration de la SOPRORIZ étudie encore les modalités pratiques préalables à la mise en fonctionnement.

.../...

Dans le domaine des bourses d'études, il y a lieu de noter que sur l'offre de 12 bourses d'études pour l'année académique 1986-1987, cinq nouveaux étudiants ont pu partir cette année pour poursuivre leurs études en Chine.

3. JAPON.

Le Japon accorde chaque année au Gouvernement Rwandais des dons non remboursables d'environ 1 milliard de Yens pour la réalisation d'un grand projet de fourniture d'équipements et de 2 projets relatifs à l'aide alimentaire et à l'augmentation de la production alimentaire. Cette année, exceptionnellement, l'aide japonaise n'a atteint que ± 800 millions de Yens, le Gouvernement Rwandais ayant renoncé à l'aide alimentaire 1986.

Le Gouvernement Japonais a accordé à l'ONATRACOM le 6 mars 1986 un don s'élevant à 89.536.000 Yens (soit environ 44.289.000 FRW) en guise de remise d'intérêts dans le cadre du prêt de 1.107 millions de Yens du 23 décembre 1974. En outre, il a accordé un don de 650 millions de Yens pour l'achat de 59 autobus et des pièces de rechange. L'échange de notes y relatif a été signé le 6 mars 1986. Ils seront livrés au Rwanda par SUMITOMO Corporation en 1987.

Concernant le projet d'alimentation en eau potable dans la région de Kibungo, une mission japonaise est venue au Rwanda du 23 mai au 5 juin 1986 pour discuter avec les services rwandais concernés le plan de base pour l'exécution de ce projet. Selon les prévisions, le Gouvernement Japonais financera la phase I du projet pour une durée de deux ans et une enveloppe de 400 millions de Yens est déjà réservée conformément aux notes échangées le 19 décembre 1986. Cette enveloppe financera la première tranche et couvrira les actions prioritaires identifiées par les études antérieures. Et, comme le projet ne peut qu'alimenter en eau potable 18% de la population concernée de Kibungo, le Gouvernement Rwandais a introduit une requête auprès du Gouvernement Japonais afin d'obtenir un financement d'une étude de faisabilité relative à l'alimentation en eau potable par adduction là où le système de forage s'est avéré inadéquat.

.../...

Les perspectives de coopération rwando-japonaise dans le domaine agricole s'annoncent prometteuses. En effet, suite à la 1ère mission de l'Association pour la Coopération Internationale de l'Agriculture et des Forêts (AICAF) qui a eu lieu en 1985, une 2ème mission de l'AICAF a séjourné dans notre pays en novembre 1986. Selon ses conclusions, le Japon pourrait examiner favorablement de coopérer avec le Rwanda dans les domaines de l'insémination artificielle, de l'exploitation des marais et de la culture du soja.

En ce qui concerne l'aide pour l'augmentation de la production vivrière, le Gouvernement du Japon vient d'accorder au Gouvernement Rwandais un don de 300 millions de Yens destinés à l'achat de pesticides et de machines agricoles. L'échange de notes y relatif a été signé le 19 décembre.

Pour l'année fiscale 1987, le Gouvernement Rwandais a présenté au Gouvernement Japonais une requête concernant la fourniture des équipements d'hygiène et d'assainissement de la ville de Kigali. Ce projet, qui par ailleurs accompagnera la 2ème tranche de financement du projet d'alimentation en eau potable de la région de Kibungo, porte sur la fourniture de camions poubelles, de niveleuses, de compacteurs, de bulldozers, de pelles hydrauliques armées de grappin et de tout autre équipement efficace dans ce domaine. Un projet relatif à l'augmentation de la production agricole sera également présenté.

Dans le domaine de l'aide culturelle et technique, il y a lieu de noter également qu'au cours de cette année 10 ressortissants rwandais ont effectué des stages au Japon et que des contacts entre l'Association Nationale pour le Développement de la Jeunesse au Japon ont été amorcés avec le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

4. CORÉE DU NORD.

Notre coopération avec la Corée du Nord est en perte de vitesse. En effet, après l'achèvement de la Maïserie de Mukamira, cette coopération ne comptera à son actif que le seul projet d'irrigation au Bugarama qui lui aussi avance difficilement. Rappelons que la Maïserie de Mukamira sera inaugurée après la signature du contrat d'assistance technique en préparation au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat.

.../...

Quant au projet d'irrigation de BUGARAMA, il est à signaler que les erreurs commises dans la 1ère phase ne sont pas encore corrigées, malgré les demandes renouvelées de la partie rwandaise, successivement dans le rapport de la Commission d'évaluation établi au début de l'année 1983 et celui datant d'avril 1986.

5. COREE DU SUD.

La partie Sud-Coréenne a manifesté le souhait de dynamiser les relations de coopération avec notre pays. A cet effet, elle a envoyé au Rwanda du 17 au 22 novembre 1986 une mission d'identification des projets de coopération bilatérale entre nos deux pays. Il appartient aux autorités sud-coréennes de faire des propositions concrètes de coopération afin que les autorités rwandaises puissent à leur tour juger objectivement de l'opportunité de dynamiser également les relations politiques.

6. AUTRES PAYS D'ASIE.

Concernant les autres pays d'Asie, notamment l'Inde et l'Indonésie, notre coopération se limite actuellement au seul domaine de la coopération culturelle et technique entre pays en voie de développement. Cette coopération se concrétise par des offres de bourses de stages que le Gouvernement Rwandais ne parvient malheureusement pas encore à exploiter au maximum à cause des problèmes posés par la langue d'enseignement et le financement du transport international des stagiaires. Il est à rappeler que le Rwanda a conclu un Accord Culturel avec l'Inde en 1975 et qu'actuellement 2 autres Accords attendent d'être signés. Il s'agit de l'Accord Général de Coopération Economique et Technique et l'Accord Commercial.

C. PAYS D'EUROPE.

Comme par le passé, la coopération avec les pays d'Europe s'est avérée très florissante et se place en tête compte tenu du volume des flux financiers injectés dans l'économie nationale. Avec les pays de l'Europe Occidentale, l'effort de financement de nombreux projets en cours s'est poursuivi mais la crise économique qui a secoué ces pays n'a pas permis une augmentation sensible des ressources octroyées à notre pays. Toutefois, il est à constater que les efforts soutenus qui se sont poursuivis en direction des pays scandinaves en vue de l'intégration du Rwanda parmi les pays à concentration n'ont pas rencontré le succès escompté. Les quelques résultats enregistrés ne pourront se concrétiser

.../...

que dans le cadre multilatéral où ces pays apportent une forte contribution ou par le biais d'organismes non gouvernementaux.

Concernant les pays de l'Europe de l'Est avec en tête l'Union Soviétique, la coopération s'est limitée comme d'habitude au domaine culturel concrétisé surtout par l'octroi de bourses de formation à nos ressortissants.

1. BELGIQUE.

Les goulots d'étranglement constatés de longue date dans la coopération belgo-rwandaise ont continué à constituer pour les responsables des deux côtés et à tous les échelons un motif de souci constant.

La nature de ces problèmes tient en quelques points essentiels ci-après : le retard dans le déblocage des fonds alloués aux projets et partant, le renchérissement des coûts suite à l'érosion monétaire; le manque de cogestion des ressources allouées aux projets et l'impossibilité conséquente pour la partie rwandaise d'assurer la relève des projets de coopération.

C'est ainsi que depuis la Grande Commission Mixte Ministérielle d'octobre 1984 qui a alloué au Rwanda une enveloppe de 6 milliards FB pour la période 1984-1989 et malgré une succession de missions d'experts belges dans notre pays, aucun progrès notable n'a pu être enregistré pour une solution concrète des problèmes ci-haut exposés.

Aussi, à mi-chemin du programme fixé en 1984, les efforts se sont-ils poursuivis au plus haut niveau pour le déblocage de tous les dossiers en pipe-line depuis de nombreuses années avec une insistance marquée pour les projets du secteur agricole qui constitue pour le Rwanda la priorité de ses efforts de développement.

Il s'avère donc en définitive que pour les projets impliquant une utilisation effective des fonds au Rwanda, les retards s'accroissent et le blocage devient total tandis que la situation est inverse en ce qui concerne l'assistance technique.

A l'occasion de la visite dans notre pays, du 3 au 6 juin 1986, du Secrétaire d'Etat belge à la Coopération au Développement,

.../...

Monsieur André KEMPINAIRE, toutes ces préoccupations ont fait l'objet d'un échange de vues marqué par un esprit de franchise et de clarté des deux côtés. Ainsi ont été discutés les problèmes relevant du cadre de la politique générale de coopération, les projets du secteur agricole et rural ainsi que les projets d'infrastructures et du domaine médico-social. Au cours de l'audience que le Président de la République a accordée au Secrétaire d'Etat belge à la Coopération au Développement à l'issue de sa visite, le Président, tout en louant les relations privilégiées traditionnelles rwando-belges, a souhaité vivement que ces relations soient plus dynamiques notamment par la suppression des goulots d'étranglement qui bloquent les projets où la Belgique doit injecter des fonds.

A l'issue de cette visite, les deux parties se sont convenues sur la nécessité de mettre en place une véritable politique de gestion commune des projets retenus et ont essayé de trouver des solutions adéquates aux nombreux problèmes qui handicapent la bonne marche des projets des secteurs examinés. Il y a lieu de déplorer cependant que les résolutions prises n'ont pas dans la plupart des cas été suivies d'effets.

En matière de développement agricole et rural, il a été noté cependant une lueur d'espoir de déblocage des dossiers retenus dans le cadre de la stratégie alimentaire puisqu'une mission d'identification s'est rendue au Rwanda fin septembre 1986. Son rapport sur les projets d'aménagement du bassin versant Nord de la Région du Lac Muhazi et le Programme de Développement de la Culture du Manioc et des Patates douces est encore attendu et ce n'est qu'après études des orientations y contenues que l'on pourra définir avec précision la date de démarrage de ces deux projets.

Enfin, il faut noter que la situation de blocage des projets de coopération rwando-belge préoccupe le Président de la République. Ainsi, au cours d'un séjour privé effectué en Belgique en septembre, Il n'a pas manqué de présenter ses préoccupations aux hautes autorités belges notamment au Premier Ministre, au Ministre des Relations Extérieures et au Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement. Tous ses interlocuteurs ont promis de tout mettre en oeuvre pour supprimer tous les goulots d'étranglement qui handicapent le démarrage rapide des projets et le déblocage des fonds. Il est à espérer que la Commission Mixte rwando-

.../...

belge qui se tiendra en 1987 aura à constater l'évolution positive de la situation qui prévaut actuellement.

Pour les projets agricoles en cours mais n'ayant pas atteint leurs objectifs, les deux parties ont convenu lors de la visite du Secrétaire d'Etat belge de les réorienter au cours de nouvelles phases et de libérer à cette fin des montants suffisants. La concrétisation de cette décision est encore attendue. Rappelons que les projets concernés sont : semences sélectionnées, projets Kibungo II, Giti-Rutare et Mudasomwa, ainsi que la carte pédologique du Rwanda.

En ce qui concerne les autres secteurs de coopération, il convient de noter les projets suivants qui ont connu une certaine évolution :

- Centre National de Recyclage à Remera : les travaux de construction confiés à l'entreprise PIRARD sont terminés et la réception provisoire a été prononcée en juillet 1986;
- Collège de Gisenyi : la réception des bâtiments de la première phase a eu lieu le 20 juin de cette année et les dossiers d'appel d'offres relatifs à la 2ème phase sont en cours d'élaboration à l'AGCD, tandis qu'un projet d'Accord particulier pour cette deuxième phase a été remis pour examen à la partie rwandaise;
- Projet Pouzzolane -chaux-tourbe : le Gouvernement belge a accepté de faire une étude portant sur la création d'une société mixte pour l'exploitation de cette usine, mais elle n'a pas encore débloqué les montants promis de longue date pour le fonctionnement de cette cimenterie, respectivement 10 millions FB pour la phase de transition et 55 millions FB pour la phase de production;
- Mise à terre des lignes électriques Rwinkwavu-Ihema/Gikongoro-Kitabi/Kabarondo-Zaza : le matériel destiné à l'opération de mise à terre de ces lignes a été livré à ELECTROGAZ qui doit procéder à l'exécution des travaux;
- Musée National à Butare : l'examen des soumissions est terminé et le marché vient d'être attribué à l'entreprise belge SIX CONSTRUCT INTERNATIONAL. La fin des travaux est prévue pour fin juin/début juillet 1987;

.../...

- ETO Kicukiro : la partie belge a accepté de financer la mise en place d'une section Electronique A2 et le dossier technique ad hoc est en cours d'élaboration. L'Arrangement Particulier ad hoc a été signé le 8 février 1986;
- Projet Tourisme et Parcs Nationaux : l'enveloppe de 100 millions FB prévue au titre de ce projet s'étant avérée insuffisante en raison de la part prépondérante prise par l'Assistance Technique, la partie belge a accepté le principe de majorer cette enveloppe au vu de la liste des besoins additionnels qu'établira l'ORTPN. L'Accord Particulier y relatif a été signé le 6 juin 1986;
- Centre Hospitalier de Kigali : sur l'enveloppe de 100 millions FB réservée à ce projet, la partie belge a accepté le principe d'affecter 33 millions FB à la construction du bloc opératoire;
- Gaz méthane du Lac Kivu : la demande de financement de l'étude portant sur l'extension de la capacité de captage de la station du Cap Rubona à concurrence de 38 millions FB a été acceptée;
- Bourses d'études : sur les 32 bourses d'études disponibles pour 1986/1987, seuls 21 candidats ont effectivement été retenus pour les études en Belgique;
- Projet BEC : un Arrangement Particulier portant sur un montant de 22.937.000 FB a été signé le 8 février 1986 en vue de la création d'une cellule de techniciens spécialisés en constructions;
- Laboratoire de fabrication et de conditionnement des médicaments : par échange de notes des 17 avril 1985 et 13 mars 1986, l'Arrangement Particulier ad hoc a été prolongé de 4 ans à partir du 20 octobre 1985 pour un montant de 25.000.000 FB;
- CURPHAMETRA : l'Arrangement Particulier relatif à l'installation et au fonctionnement du département production au sein du CURPHAMETRA a été signé en date du 11 avril 1986. L'assistance de la Belgique consistera en la mise à disposition de deux experts, la fourniture de matériel et équipement ainsi que la formation du personnel rwandais;
- Carte topographique du Rwanda au 1/50.000ème : l'Arrangement Particulier y relatif a été signé le 6 juin 1986;
- Formation d'une promotion d'ingénieurs civils en constructions à l'UNR: l'Arrangement Particulier ad hoc a été signé le 6 juin 1986;

.../...

- Dans le cadre du jumelage-coopération, un Accord de réciprocité technique régissant les relations de jumelage entre Gisenyi et le Hainaut a été signé le 11 septembre 1986.

Les autres projets de coopération belgo-rwandaise en cours ou en voie de réalisation sont repris ci-dessous :

- Etude du climat;
- Projet télécommunications;
- Adduction d'eau en milieu rural;
- Energies alternatives;
- Electrification rurale;
- Faculté de Droit de l'UNR;
- Ingénieurs civils électromécaniciens à l'UNR;
- Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire;
- Formation de pharmaciens de clinique à l'UNR;
- Centre de formation des cadres de Murambi;
- Réfection des Centres de santé de la région de Kigali;
- FOMETRO;
- Ecoles paramédicales de Kabgayi et Rwamagana;
- Centre de santé du Groupe Scolaire de Butare;
- Santé mentale CARAES;
- Projet SIDA.

2. FRANCE.

Il y a lieu de rappeler que la coopération avec ce pays comprend deux volets à savoir le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) qui octroie des subventions et la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE) qui octroie des crédits à des conditions de faveur.

L'évolution de cette coopération tend depuis quelques années à privilégier le volet crédit au détriment des subventions du FAC mais il y a lieu de se féliciter de la politique du nouveau Gouvernement Français qui a annoncé son intention d'accroître substantiellement les ressources du FAC en les concentrant sur les pays francophones, partenaires traditionnels et privilégiés de la France.

Initialement prévue au cours du dernier trimestre 1986 puis reportée au 2ème trimestre 1987, la réunion de la Commission Mixte de Coopération franco-rwandaise sera l'occasion de vérifier la concrétisation de ces nouvelles orientations. A cet égard, il convient de

.../...

signaler que la partie rwandaise a déjà transmis le mémorandum ad hoc.

Concernant l'évolution sur le terrain des projets de coopération, la situation se présente comme suit :

a) Coopération au niveau du FAC.

- Projet Kigali-Est : l'évaluation de la 1ère phase terminée en mars 1986 a démontré la nécessité d'entreprendre une 2ème phase. Une Convention de financement portant sur un montant de 4 millions FF a été signée le 8 février 1986;
- Projet Kigali-Nord : un nouveau volet relatif à l'artisanat va bientôt démarrer et une étude est en cours pour identifier les actions à mener. Pour l'exercice 1986-1987, ce projet bénéficie d'une enveloppe financière de 4,5 millions FF;
- Hôpital de Ruhengeri : le nouveau dispensaire de la ville de Ruhengeri a été mis en service le 21 avril 1986 pour un coût de 13,6 millions FRW auquel s'ajoutent 2,4 millions FRW pour le traçage des voies d'accès. L'unité de sérum a été achevée en février 1986 mais le fonctionnement des diverses unités de l'hôpital est handicapé par le manque permanent de personnel médical et paramédical qui devrait être fourni par le Gouvernement Rwandais;
- Ecole d'Infirmières de Ruhengeri : le Gouvernement Français a accepté de financer la construction de l'internat de l'Ecole d'Infirmières de Ruhengeri. Les études architecturales ont été transmises à la partie française. Une Convention de financement portant sur un montant de 1,4 million FF devant servir à l'acquisition d'équipement et de matériel pédagogique a été signée le 8 février 1986;
- Faculté des Sciences de l'UNR : le 27 octobre 1986 a été signée la Convention de financement portant sur la fourniture d'équipement à cette Faculté;
- CCDFP : la Convention signée en 1982 avec l'ONG "Maisons Familiales Rurales" a pris fin au 31 décembre 1986. Aussi, des négociations sont-elles déjà entamées pour la signature d'une nouvelle Convention. Dans l'entretemps, les deux parties ont convenu de conclure un avenant de prolongation de 7 mois, soit du 1er janvier au 31 juillet 1987;

.../...

- Laboratoire des Ponts et Chaussées : la France est disposée à intervenir dans le projet de laboratoire des Ponts et Chaussées en cofinancement avec la Banque Mondiale qui interviendra dans ce projet dans le cadre du 6ème projet routier;
- Jumelage-coopération : il est à signaler que les Communes de Huye et de Castres ont conclu un Accord ad hoc à Castres en mai 1986. Des négociations se poursuivent pour jumeler la ville de Bordeaux avec une entité administrative rwandaise tandis que le processus est très avancé en ce qui concerne le jumelage entre la Commune de Mushubati et la ville de Bourget. De même, la Région de Bretagne a été sollicitée pour un jumelage avec la Préfecture de Cyangugu où a séjourné en novembre une délégation des autorités locales de cette région française;
- Bourses d'études : sur un quota de 25 bourses, seuls onze candidats rwandais sont partis en France y poursuivre les études.

Les autres projets réalisés par la coopération franco-rwandaise dans le cadre du FAC mais pour lesquels aucune Convention de financement n'a été signée en 1986 sont repris ci-dessous :

- Fonds de Développement Communal;
- Projet Crête Zaïre-Nil;
- Hôpital et Région Sanitaire de Gisenyi;
- Ecole Agri-Vétérinaire de Kabutare;
- Production de mobilier scolaire;
- Centre National de Recyclage à Remera;
- Appui aux Facultés des Lettres et des Sciences de l'UNR;
- Projet Télévision (études);
- Plan National Informatique;
- Bureau Pédagogique de l'Enseignement Primaire et de l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré (BPEPERAI);
- Centre de Formation Pédagogique à Butare.

b) Coopération au niveau de la CCCE.

Il y a lieu de se féliciter du développement sans cesse croissant des interventions de la CCCE dans notre pays surtout dans les domaines des infrastructures/équipement et du développement rural, tendance qui s'est confirmée au cours de cette année où ont été signées plusieurs Conventions de financement.

.../...

La situation des projets de coopération avec la CCCE est reprise ci-après :

- Télécommunications : une Convention d'un montant de 26,6 millions FF est en voie de signature pour financer les dépassements des prix constatés sur le projet en cours : un Central E 10B à Kigali, un deuxième pont de commutation à Kacyiru et un Central télex de 521 lignes;
- Stocks stratégiques de carburant : la Convention de crédit d'un montant de 62 millions FF a été signée le 28 avril 1986. Le marché ad hoc a été attribué à la Société française SNCMP pour un montant de 47.872.000 FF en septembre 1986. Cette Convention a été déjà ratifiée;
- Aménagement de la Forêt de Nyungwe : la Convention de crédit d'un montant de 40 millions FF a été signée le 28 avril 1986 et le projet est en instance de démarrage. Les procédures de ratification sont en cours;
- Développement de la riziculture dans la région de Butare : l'Accord de prêt portant sur un montant de 37 millions FF a été signé le 4 novembre 1986. Les procédures de ratification sont en cours;
- Adduction d'eau dans les centres secondaires de Gitarama, Gikongoro, Byumba et Gisenyi : il convient de rappeler qu'une enveloppe de 115 millions FF a été réservée à ce projet exécuté par l'entreprise SGEEM. Trois nouvelles antennes seront réalisées dans le cadre de cette enveloppe à savoir : l'extension de Gisenyi à Kigufi, l'extension de Gikongoro à Kigeme ainsi que l'antenne devant desservir le centre commercial de Gikongoro;
- RWAKINA : suite à l'examen du rapport ROC élaboré en vue de la restructuration de la RWAKINA, l'Assemblée Générale des actionnaires a pris la décision de liquider cette société, décision qui a été confirmée par le Tribunal de Première Instance de Cyangugu en date du 5 décembre 1986. Cependant, des contacts se poursuivent en vue d'intéresser de nouveaux actionnaires à la mise en place d'une structure qui reprendrait les activités de RWAKINA;
- Réhabilitation des adductions d'eau en milieu rural : en vue de boucler le financement de ce projet intéressant plusieurs bailleurs de fonds, la CCCE a décidé de porter sa participation de 80 à 120 millions FF dont 80 millions FF aux conditions du 1er guichet (remboursement en 30 ans dont 10 ans de différé au taux de 1,5% les 10 premières années et 2% les années suivantes) et les 40 millions FF restants aux conditions normales (remboursement entre 10 et 20 ans au taux de 3 à 5% par an);

.../...

- **Projet National d'Energie domestique** : pour ce projet de 120 millions FF, c'est la firme française GTME (Grands Travaux de Marseilles) qui a été choisie pour exécuter les travaux d'électricité.

Enfin, il y a lieu de signaler que le nouveau Directeur chargé de l'Afrique Centrale à la CCCE, Monsieur J. CHARPENTIER, a séjourné au Rwanda en juin et a eu l'occasion de discuter avec divers responsables rwandais des programmes actuels et futurs de la CCCE dans notre pays.

3. REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE.

La Coopération avec ce pays est satisfaisante à maints égards notamment pour ce qui est du respect des calendriers de réalisation et du déblocage rapide des fonds.

La prochaine Commission Mixte Technique auparavant prévue au 4ème trimestre 1986 a été reportée au début de l'année 1987 et un mémorandum ad hoc élaboré par les services rwandais a été présenté à la partie allemande.

L'évolution des projets en cours d'exécution est caractérisée par les éléments suivants :

- **Protection des eaux du canal de Yanze** : les travaux ont été terminés et réceptionnés en mars 1986. L'enveloppe mise à disposition par la KFW a été de 3,3 millions DM;
- **Alimentation en eau potable et en électricité des chefs-lieux de Sous-Préfectures** : en juin 1986, les discussions menées avec la KFW ont permis de définir les actions prioritaires à mener au cours de la première phase du projet à savoir :
 - Pour la partie électricité : il a été retenu la ligne 30 KV Gasiza-Giciye-Kabaya et l'usine à thé de Rubaya; l'extension du réseau de Ruhango; le remplacement et l'extension du réseau de Kinihira; la ligne 15 KV Kigali Poste-Stade-Butamwa-Kanazi et la réhabilitation de la ligne de 15 KV Jabana-Rutongo et son extension jusqu'à Murambi.
 - Pour la partie eau : les centres suivants ont été retenus : Ruhango, Kinihira (pompage), Ngarama, Kirambo, Birambo, Karaba, Munini et Bugunya.

.../...

Les coûts estimés s'élèvent à 9 millions DM pour la partie électricité et à 5,2 millions DM pour la partie eau, y compris un volet assainissement. La contrepartie rwandaise s'élèvera à 2,8 millions DM dont 0,45 million DM à imputer à la contribution de l'UMUGANDA.

- Développement rural de Nshili-Kivu : la République Fédérale d'Allemagne a réservé à ce projet un montant de 10 millions DM. La Convention de financement ad hoc a été signée le 23 février 1986.
- Ligne de crédit IV pour la BRD : la BRD a renoncé à l'enveloppe de 2,4 millions DM lui allouée par la KFW. Ce montant a été mis en réserve en faveur du projet d'alimentation en eau et en électricité des chefs-lieux de Sous-Préfectures.
- Programme spécial d'Energie au Rwanda : l'étude ad hoc a été réalisée par l'entreprise allemande d'ingénieur-conseil Interdiziplinare Project Consult (IPC). L'accent sera mis sur la cokéfaction du papyrus et de la parche de café.
- Appui à la Direction Générale de l'Eau au Ministère des Travaux Publics et de l'Energie : un Arrangement Particulier portant sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement des eaux usées a été conclu fin septembre 1986.
- Expert auprès du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif : la mission de l'expert en place a été reconduite par échange de lettres des 9 avril et 22 septembre.
- Bourses d'études : la partie allemande a accordé 20 bourses dont 10 d'études dans les Instituts Supérieurs allemands et 10 de stage. Rappelons que pour 1985/1986, sur dix candidats retenus, seuls six boursiers sont effectivement partis en République Fédérale d'Allemagne, les autres ayant été refusés pour raisons médicales. En même temps, 25 bourses ont été accordées aux étudiants de second cycle de la Faculté des Sciences de l'Université Nationale du Rwanda. Pour 1987, 15 bourses ont été annoncées.
- Appui à ELECTROGAZ : la République Fédérale d'Allemagne vient d'accorder un montant de 1,5 million DM en faveur d'ELECTROGAZ pour l'achat de matériel et d'équipement en Allemagne.
- Route Kigali-Ruhengeri : le reliquat dégagé après la finalisation de ce projet se monte à 683.812,93 DM et a été transféré au projet "Routes bitumées IV".
- Radio Rwanda : par échange de lettres des 7 décembre 1985 et 24 février 1986, un Arrangement Particulier relatif à ce projet a été signé avec

.../...

pour objectif d'améliorer la formation des experts rwandais en radio-diffusion et aménager le système d'entretien des installations existantes.

- Alimentation en courant de la région de Gisenyi : une Convention ad hoc portant sur un montant de 1,8 million DM a été signée le 23 janvier 1986.
- Fonds d'études et d'expertise IV : en vue du financement des études des projets de coopération germano-rwandaise, une Convention portant sur un montant de 1,5 million DM a été signée le 23 janvier 1986.
- Encouragement du Programme National de Planning Familial : ce projet d'appui à l'ONAPO vient de commencer en Préfecture de Gikongoro pour un montant de 2,2 millions DM. L'Arrangement relatif à ce projet a été conclu par échange de lettres des 29 janvier et 12 mai 1986.

Les autres projets de coopération germano-rwandaise en cours de réalisation sont repris ci-dessous :

- Entretien des Routes bitumées IV
- Projet Ponts IV
- Aide en marchandises
- Projet agro-pastoral de Nyabisindu
- Projet agricole Karago-Giciye et Satinsyi-Kibilira
- Conseiller à la Direction Générale des Ponts et Chaussées
- Imprimerie Scolaire
- Ecole de Formation Technique (EFOTEC)
- Conseillers auprès du Ministère des Finances et de l'Economie.

Coopération avec les Lander.

Avec la Rhénanie-Palatinat, l'événement marquant a été la visite effectuée dans notre pays du 29 juin au 3 juillet 1986 par le Dr. Bernhard VOGEL, Ministre-Président de ce Land.

Il sied de noter également la visite en Rhénanie-Palatinat du 12 au 23 septembre 1986 du Ministre rwandais de l'Intérieur et du Développement Communal accompagné de 10 Bourgmestres. Ces visites qui venaient à la suite de la Commission Mixte tenue à Kigali en février 1986 ont beaucoup renforcé la coopération rwando-rhénane, surtout au niveau du jumelage des Communes, dont le nombre vient de passer à 22 tandis que le processus est bien avancé pour 6 nouvelles communes.

.../...

La coopération s'est également renforcée dans le domaine de la santé où la Rhénanie-Palatinat a exprimé son accord pour financer les actions relatives à la construction, à la réfection ou à l'extension ainsi qu'à l'équipement et aux adductions d'eau des centres de santé. Les centres de santé visés par l'une ou l'autre de ces actions sont Nyamutera, Nyakinama, Bulinga et Nyamagabé. Le coût de ce programme est estimé à ± 850.000 DM. De plus, des promesses ont été faites pour l'extension des centres de santé de Rukoma, Gikondo, Save et pour la construction des centres de santé de Bugarama, Nkombô, Busengo, Giciye et Ramba. Par ailleurs, les congrès médicaux continueront à être financés. Le coût de celui de 1986 se monte à 280.000 DM. Enfin, pour ce qui est du Laboratoire National de Santé Publique, les contacts se poursuivent en vue de son financement.

Dans le domaine de l'enseignement, le jumelage entre écoles se poursuit de même que le financement des constructions d'établissements secondaires. Ainsi, il est prévu un montant de 600.000 DM qui sera obtenu et confié à MISEREOR pour la 2ème phase de l'Ecole d'Economie et de Commerce de Janja tandis que le même organisme cofinance avec la Rhénanie-Palatinat l'Ecole Normale de Mururu à concurrence de 800.000 DM durant la période 1986/1987.

D'autres interventions sont à mettre à l'actif de cette coopération, notamment la collaboration entre les deux sociétés de Croix-Rouge, la coopération entre les polices communales, le soutien accordé aux chantiers et aux coopératives des jeunes, la mise en place du centre de perfectionnement artisanal en Préfecture de Gisenyi.

Dans le cadre de la coopération avec le Land de Bade-Wurtemberg, il convient de signaler que le projet agricole de Mugusa a été inauguré en octobre 1986. Une enveloppe initiale de 500.000 DM sera utilisée dans la première phase de ce projet.

4. SUISSE.

La coopération rwando-suisse s'est poursuivie dans le cadre des décisions de la Commission Mixte tenue en mai 1985. Cette coopération se poursuit à la satisfaction des deux parties puisque les projets sont réalisés dans le respect du calendrier fixé et les fonds débloqués dans les délais requis. De même, la transparence budgétaire et la cogestion sont effectives dans les projets de coopération rwando-suisse.

.../...

Il est à noter au titre des personnalités ayant visité notre pays, le séjour de Monsieur STAEHELIN, Directeur de la Coopération Suisse au Développement et de l'Aide Humanitaire du 31 janvier au 7 février 1986.

En ce qui concerne l'évolution des projets, la situation se présente comme suit :

- Projet d'appui à l'artisanat céramique et potier : la partie suisse s'est retirée de ce projet suite aux nombreuses difficultés rencontrées sur le terrain. Le Rwanda est en train d'étudier les voies et moyens de poursuivre ce projet.
- Briqueterie Rwandaise de Ruliba : en mars 1986, la BRD a confirmé son accord de participer au capital social de la briqueterie à concurrence de 20 millions FRW. Un Accord concernant l'opération de coopération financière en faveur de la BRD en vue du financement de cette briqueterie a été signé à Kigali le 24 mai 1986 pour un montant de 5 millions FS. Cette contribution financière non remboursable sera rétrocédée sous forme de prêt à la BRD, qui à son tour, la rétrocèdera à la Briqueterie de Ruliba.
- Projet "Suivi-recherche-appui à l'électrification rurale" : le Gouvernement Rwandais, en collaboration avec la partie suisse, a commencé une collecte d'informations sur l'utilisation de l'électricité en milieu rural en Préfecture de Kibuye. Cette opération prendra fin en août 1988.
- Projet Pilote Forestier : le 3 février 1986, les deux parties ont procédé à la signature d'un Accord portant sur la phase 1986-1987. Au cours de cette période, les activités de reboisement en milieu rural se poursuivront et le projet pilote forestier se transformera progressivement en Service Forestier de Préfecture.
- Appui à la Direction Générale des Forêts : un Accord ad hoc a été signé le 3 février 1986 pour la phase 1986-1987 en vue de poursuivre et de renforcer les appuis apportés dès le début du projet aux structures et aux activités de cette Direction Générale.
- Appui au Département de foresterie de l'ISAR : le 3 février 1986, un Accord a été signé sur ce projet. Aux termes de cet Accord, la Suisse apportera son appui à la recherche forestière et agro-forestière dans le cadre du Département de foresterie de l'ISAR.
- Gestion de la zone 1 de la Forêt de Nyungwe : le 3 février 1986, un Accord portant sur ce projet a été signé pour la période 1986-1987 au

.../...

cours de laquelle seront menées des actions d'aménagement et de gestion de la forêt naturelle de Nyungwe.

- Projet agricole de Kibuye : par échange de lettres des 23 janvier et 24 février 1986, les deux parties ont convenu de la poursuite des activités de ce projet pour la période 1986/1987.

Concernant les autres projets de coopération rwando-suisse en cours de réalisation, ils sont repris ci-dessous :

- Télécommunications rurales
- Appui au Fonds de Développement Communal
- Appui à la Recherche appliquée sur le haricot
- Fonds Forestier National
- Fonds d'Appui aux Innovations industrielles
- Appui aux entrepreneurs forestiers et du bois
- Appui à l'INADES
- Conseiller à la Présidence
- Conseiller au Ministère des Finances et de l'Economie
- Projet Banques Populaires
- Appui à la TRAFIPRO
- Appui au secteur non-structuré
- Centre de Formation et de Recherches Coopératives.

5. AUTRICHE.

Les projets programmés en 1983 lors de la visite effectuée en Autriche par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ne se sont pas poursuivis avec le dynamisme du départ en raison de plusieurs facteurs notamment la difficulté de trouver dans le cadre bilatéral des montants suffisants pour assurer la réalisation de grands projets sans recourir à un cofinancement. Tel est le cas pour le projet d'assainissement des eaux usées dans la ville de Ruhengeri. En matière d'Assistance technique, la principale difficulté réside dans le recrutement des experts programmés, le facteur linguistique limitant considérablement le nombre de candidats. Il y a lieu de noter cependant des développements positifs pour le projet agricole couvrant les Communes Cyabingo, Gatonde et Ndusu ainsi que pour le projet de réhabilitation des adductions d'eau en milieu rural qui sera cofinancé par l'Autriche à hauteur de 7,657 millions \$ US.

Concernant l'état d'avancement des projets, la situation se présente comme suit :

.../...

- Projet d'intensification de la production vivrière et animale en Communes Cyabingo, Gatonde et Ndusu (CYGAND) : le Protocole d'Entente a été signé le 3 avril 1986 et le projet a été lancé le 18 juillet 1986. Ainsi va démarrer la 2ème phase du projet qui se consacrera aux infrastructures et aux actions de production. L'Autriche participera à cette deuxième phase à concurrence de 100 millions FRW, assistance technique non comprise (environ 40 millions FRW).

La requête de l'ONAPO concernant l'amélioration de la composante population dans ce projet est considérée avec bienveillance par la partie autrichienne.

Enfin, un volet d'exécution des travaux routiers devrait rapidement voir le jour dans le cadre du programme de Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'Oeuvre patronné par le BIT. La partie autrichienne a déjà réservé à ce volet une enveloppe de 808.180 \$ US.

- Réhabilitation des adductions d'eau en milieu rural : une évaluation de ce projet à laquelle a participé l'Autriche a eu lieu en septembre 1986. Ce pays a fait connaître son intention de le cofinancer à raison de 7,657 millions \$ US aux côtés de la Banque Mondiale, la BADEA, la CCCE et la BAD qui sont intéressées à l'exécution de ce projet.
- Construction d'une Ecole Nationale d'Administration : une requête de financement vient d'être adressée au Gouvernement Autrichien pour la construction de cette école à concurrence de 399.500.000 FRW.
- En matière de jumelage, les contacts se poursuivent pour jumeler la Commune Ndusu avec la ville de Klagenfurt.
- Concernant les projets d'Assainissement des eaux usées de la ville de Ruhengeri, l'Autriche vient de renoncer à y accorder un financement. Néanmoins, elle a précisé qu'elle était intéressée à travailler sur certains quartiers s'il était possible de concevoir le projet d'assainissement par quartiers et de trouver des cofinancements auprès d'autres bailleurs de fonds.
- Mini-centrale de SECOKO : la partie autrichienne reste favorable à la réalisation de ce projet. Elle attend les observations de la partie rwandaise sur le dossier technique déjà présenté.
- Pour ce qui est du Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel, l'Autriche financera, à côté des interventions de la BIRD et du PNUD, l'équipement et fournira l'Assistance Technique au Projet.

.../...

Le montant de son intervention sera fixé après la mission au Rwanda d'un expert autrichien attendu incessamment. Elle a déjà programmé à cet effet un montant d'environ 1 million \$ US.

- Bourses d'études : l'Autriche a accordé comme à l'accoutumée un quota de 5 bourses d'études pour 1987/1988.

6. ITALIE.

Que ce soit dans le cadre du programme ordinaire ou dans celui du Fonds de lutte contre la faim dans le monde (FAI), la coopération avec l'Italie se trouve dans l'impasse car nos partenaires ne semblent pas, malgré les rappels constants de la partie rwandaise, pressés de mettre à exécution les programmes convenus et de respecter les délais. Ainsi, les projets retenus en 1984 dans le cadre du programme ordinaire pour un montant de 10 milliards de Lires et les programmes retenus ultérieurement au titre du FAI pour 18,5 milliards de Lires sont pratiquement restés au point mort.

a) Programme ordinaire:

- Aménagement du périmètre rizicole n° 4 au Mutara : le dossier technique est encore sous examen dans les services du Gouvernement Italien. La même situation prévaut pour le projet de fermettes semencières pour le froment et la pomme de terre.
- Chantier naval sur le Lac Kivu : le site de Cyangugu a été définitivement retenu pour la réalisation du projet. Il ne reste à la SICS qu'à finaliser les études en tenant compte des caractéristiques du site retenu.
- Fourniture de deux unités médicales : ce projet a été annulé en raison de la complexité des unités proposées qui ne peuvent pas fonctionner dans les conditions locales.

b) Programme FAI :

Dans le cadre du programme de lutte contre la faim dans le monde (programme FAI), le Gouvernement Italien a déjà envoyé 40 camions FIAT 682 N3 MP 16 ainsi que 20 remorques FIAT. Les services rwandais procèdent à l'affectation de ces véhicules. Concernant l'aménagement de la cuvette de Rusumo, il a été décidé d'alimenter d'abord le site en courant électrique en tirant une ligne qui partira de Kibungo et qui sera financée grâce aux fonds transférés du programme susdit de réfection des centres de santé.

.../...

7. PAYS-BAS.

La coopération rwando-néerlandaise devrait connaître de nouveaux développements avec la décision des Pays-Bas d'inclure notre pays dans la catégorie intermédiaire dite "Sector-landen". C'est compte tenu de ce nouvel élément que le mémorandum en cours de préparation mettra en exergue de nouveaux projets susceptibles de bénéficier du financement des Pays-Bas.

Concernant l'état d'exécution des projets en cours, la situation se présente comme suit :

- Appui à la balance des paiements : un montant de 10 millions de Florins a été mis à disposition pour 1986/1987. Il a été décidé d'affecter cette enveloppe aux secteurs agricole, industriel et à celui des services. Le marché pour l'utilisation de la 1ère tranche de 3.152.000 Fl. a été attribué à la Société KIPHARMA pour l'acquisition de médicaments. Comme la 1ère tranche de 5 millions Fl. n'a pas été utilisée dans son entièreté, le reliquat sera reporté sur 1987. En outre, le Gouvernement des Pays-Bas a décidé de nous accorder un don d'environ 3 millions de Florins pour rembourser une partie du prêt FIDA dans le cadre du projet de Développement Rural de Byumba.
- Laboratoire Vétérinaire de Rubilizi : le Gouvernement Néerlandais a retiré son financement à ce projet qu'il considère comme surdimensionné par rapport à la capacité d'utilisation de notre pays. Il lui a été demandé de reconsidérer sa position.
- Hôpital de Kibungo : les Pays-Bas ont accepté de reconduire le financement de 480.000 Fl. accordé précédemment à ce projet dont la réalisation avait été programmée pour 1983. Les études architecturales élaborées par le Bureau d'études Grabowsky and Froot en 1981 sont en train d'être remises à jour.
- Appui à la poste au Rwanda : une liste d'actions prioritaires à réaliser dans le cadre du développement de la poste rwandaise a été transmise à nos partenaires pour un coût global de 138.500.000 FRW.

8. LUXEMBOURG.

La coopération rwando-luxembourgeoise, compte tenu des ressources disponibles et de la dimension de notre partenaire, se limite au domaine socio-médical, surtout dans la mise en place des infrastructures appropriées.

.../...

Les relations de coopération avec ce pays ont été marquées par la visite de travail que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuée dans ce pays en date du 14 février 1986 au cours de laquelle les dossiers de la coopération entre nos deux pays ont été passés en revue. Il s'agit respectivement des projets suivants :

- Hôpital de Rwamagana : la partie luxembourgeoise procédera aux travaux de rénovation de cet hôpital mais ne pourra pas accorder de financement pour son extension. Une décision est attendue en ce qui concerne le financement du laboratoire.
- Pavillon de traumatologie : 16 tonnes de matériel nécessaire au fonctionnement de ce pavillon ont déjà été expédiées et les travaux de construction ont été achevés au début du mois d'octobre 1986.
- Ecole d'Infirmières de Rwamagana : les travaux d'extension de cette école ont été terminés également en octobre 1986.
- Centre de transfusion sanguine : la décision du Luxembourg au sujet du financement de ce centre reste encore attendue.
- Bourses de stage : le Luxembourg est disposé à accorder le financement de bourses de stage dans le domaine paramédical.
- Appui à AIR RWANDA : les contacts se poursuivent pour concrétiser la décision de financer la construction d'un hangar pour l'entretien des avions d'AIR RWANDA.

9. GRANDE-BRETAGNE.

La Grande-Bretagne est intervenue dans le domaine de la Coopération culturelle où elle a octroyé 10 bourses de perfectionnement en langue anglaise et financé les services de 3 coopérants dans le domaine de l'enseignement à l'Université Nationale du Rwanda et à la Direction des Programmes de l'Enseignement Secondaire.

En matière de coopération industrielle, des contacts engagés depuis le début de l'année avec les sociétés APV-Hall International et la Midland Bank International ainsi que le département gouvernemental "Export Credits Guarantee Department" pour l'octroi d'une ligne de crédit de 5 millions de Livres Sterling en faveur des projets industriels à exécuter au Rwanda ont abouti à un accord de principe entre les deux parties et il ne reste qu'à mettre en place le cadre juridique permettant le démarrage des actions identifiées.

.../...

10. ESPAGNE.

Lors de la visite que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuée dans ce pays en mars 1986, un Accord Général de Coopération a été signé. C'est suite à cette visite que l'Espagne vient d'offrir à notre pays 5 bourses de perfectionnement dans le domaine de la médecine humaine et vétérinaire.

11. GRECE.

La Coopération avec ce pays a été marquée par la visite que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération y a effectuée du 12 au 14 octobre 1986. A cette occasion fut signé un Accord Général de Coopération Economique, Scientifique et Technique.

En outre, le Gouvernement Grec s'est montré déterminé à développer avec le Rwanda les liens de coopération notamment dans les domaines de la formation des cadres, du développement agricole et rural et du tourisme. Dans ce dernier domaine, le Gouvernement Grec a accepté d'accorder au Rwanda un don de deux vedettes pour l'exploitation touristique du Lac Kivu et envisage de participer à la mise en place du Centre d'Application d'Hôtellerie et du Tourisme prévu à GISENYI.

12. PAYS SCANDINAVES.

a. FINLANDE.

Les contacts se poursuivent avec le Gouvernement Finnois pour concrétiser la coopération entre nos deux pays. A cet égard, le projet de construction d'une Ecole Agri-Vétérinaire à RUSHASHI est à l'étude et une mission d'experts finnois a séjourné dans notre pays en septembre 1986 en vue de déterminer la préparation de ce projet. Au stade actuel, il est prévu la construction d'un établissement d'une capacité de 300 élèves pour un coût de 3.691.071 \$ US, le PNUD restant disposé à fournir l'assistance technique.

b. DANEMARK.

En vue de renforcer la coopération avec ce pays, un mémorandum de coopération a été préparé par la partie rwandaise. Ce mémorandum met particulièrement l'accent sur le domaine industriel où le secteur privé danois est intéressé par la création de joint ventures avec les partenaires rwandais.

.../...

Il y a lieu de rappeler également qu'en matière de coopération industrielle, la société danoise Hellessens et l'Agence Danoise pour le Développement International participent au projet de fabrication de piles sèches "SORWAPILES" à concurrence de 22% chacune tandis que le projet de construction d'une 2ème brasserie à Kigali a été confié à la société danoise CEREKEM.

c. SUEDE.

La Coopération avec la Suède a été marquée par la visite que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuée dans ce pays du 11 au 12 février 1986, à l'issue de laquelle le Gouvernement Suédois s'est engagé à appuyer les actions menées au Rwanda par l'Association des Eglises de Pentecôte notamment l'extension du Groupe Scolaire de GIHUNDWE, la construction de l'Ecole Normale Primaire de GISENYI ainsi que la construction de 11 écoles primaires. Dans le domaine industriel, la société suédoise "Swedish Match" est intéressée par la restructuration, aux côtés d'autres partenaires, de l'Usine d'Allumettes à Butare.

13. PAYS SOCIALISTES DE L'EUROPE DE L'EST.

Comme à l'accoutumée, la coopération entre le Rwanda et les pays du bloc socialiste s'est développée dans le seul secteur socio-culturel. La palme d'or revient à l'Union Soviétique où sont partis 62 boursiers pour y poursuivre leurs études, tandis que la Pologne et la Bulgarie ont accordé 4 bourses chacune. Les autres pays ayant accordé des bourses sont la Yougoslavie (1) et la Tchécoslovaquie (2).

D. PAYS D'AMERIQUE.

La coopération avec les pays d'Amérique est dominée par la suprématie des contributions des Etats-Unis et du Canada qui financent l'exécution de nombreux projets d'envergure à la satisfaction des deux parties. Il convient de souligner que malgré une conjoncture économique difficile, les fonds alloués par ces deux pays au Rwanda n'ont pas été beaucoup affectés par les coupures budgétaires qu'a subie l'enveloppe globale allouée à la coopération.

En ce qui concerne l'Amérique du Sud, la coopération en est encore à ses débuts. Il convient de souligner cependant que les pays latino-américains affrontent une conjoncture économique difficile car criblés de dettes et manquant cruellement de devises.

.../...

1. ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Au cours de la période sous revue, la coopération avec ce pays s'est poursuivie à la satisfaction des deux parties.

Concernant l'avenir de la coopération américano-rwandaise, une mission pluridisciplinaire de programmation quinquennale a passé 3 semaines en octobre dans notre pays. L'avant-projet du rapport ad hoc vient de nous parvenir et est en cours d'examen par les services rwandais concernés.

Pour ce qui est de l'état d'exécution des projets, il y a lieu de noter que les décaissements effectués en 1986 totalisent un montant d'environ 9,5 millions \$ US réparti comme suit :

- 2ème phase du projet enquêtes et analyses agricoles : 1.600.000 \$ US;
- Amélioration des systèmes de récolte : 3.800.000 \$ US;
- Appui à l'entreprise privée : 546.000 \$ US;
- Soutien à la Réforme de la Politique Economique et de l'Emploi : 3.500.000 \$ US.

Quant aux autres projets en cours, ils ont évolué comme suit:

- Entreposage et commercialisation des denrées alimentaires (GRENARWA II - Recherches) : une enveloppe de 2.100.000 \$ US a été allouée à ce projet qui a commencé en 1981 et qui doit se terminer en 1987. Cependant, comme les prévisions budgétaires ne pourront pas couvrir toutes les actions inscrites au plan de travail, OPROVIA s'est déjà mis à la recherche d'autres sources de financement pour couvrir tout le programme.
- Stockage local coopératif des récoltes : l'enveloppe allouée à ce projet est de 2.573.000 \$ US pour la période 1979-1987. Les activités de ce projet se déroulent normalement.
- Amélioration des systèmes de récoltes : pour la période 1983/1991, une enveloppe globale de 13 millions \$ US a été accordée à ce projet de recherche et vulgarisation dans cinq Communes de Ruhengeri. Un montant de 515.000 \$ US a été réservé aux études du projet.
- Pisciculture : ce projet bénéficie d'une enveloppe de 2.450.000 \$ US pour la période 1981-1987. Il s'occupe de la vulgarisation piscicole à partir du Centre National de Kigembe.
- Enquête et Analyse des Politiques Economiques du secteur rural : une enveloppe globale de 3.706.000 \$ US y a été consacrée pour la période 1981-1985 qui sera suivie d'une deuxième phase commençant en 1987 pour

.../...

un montant de 7 millions \$ US. Auparavant, le projet s'intitulait "Analyse et Enquêtes Agricoles".

- Agro-foresterie communale : ce projet est réalisé dans 3 communes de la Préfecture de Ruhengeri. Le montant de 536.000 \$ US y a été alloué pour la période 1983/1987 tandis que l'évaluation a démarré au mois de novembre.
- Aquaculture : la 1ère phase de ce projet de recherche réalisée par la Faculté d'Agronomie de l'UNR vient de se terminer pour un montant de 168.000 \$ US. Une deuxième phase de deux ans va bientôt commencer.
- Aménagement des ressources naturelles en Préfecture de Ruhengeri : il s'agit d'un projet de recherche sur la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles pour un montant de 645.000 \$ US couvrant la période 1985/1986. Une deuxième phase est en cours de préparation pour un montant de 500.000 \$ US et couvrira la période 1987-1988.
- Enseignement agricole : la première phase de ce projet commencé en 1979 vient de se terminer après avoir absorbé une enveloppe globale de 5.126.000 \$ US. A la fin de cette phase, l'USAID envisage de poursuivre le volet "formation féminine" en laissant à l'écart le financement des infrastructures.
- Formation du personnel de cadre africain : un Accord ad hoc portant sur une enveloppe globale de 1.179.000 \$ US a été signé fin septembre. Ce montant servira au financement de bourses de longue durée pour la formation des cadres.
- Centre de formation et de recherches coopératives "IWACU" : une enveloppe de 987.000 \$ US a été allouée à ce projet pour la période 1981/1986. L'USAID envisage d'entreprendre une 2ème phase qui portera sur la formation des cadres des coopératives.
- Développement de l'entreprise privée : ce projet qui s'étendra sur la période 1985-1989 porte sur un montant de 4.064.000 \$ US dont 2 millions \$ US de ligne de crédit à la BRD pour l'assistance technique et la création d'entreprises et 2 millions \$ US en faveur de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda. C'est l'ONG TECHNOSERVE qui en assure l'exécution.
- Crédits aux unions coopératives : il s'agit d'un nouveau programme qui devait commencer en 1986 et qui vise le financement d'actions de formation des cadres des coopératives et l'octroi des crédits à ces dernières.

.../...

L'enveloppe programmée à cet effet est de 4 millions \$ US. Ce projet n'a pas pu démarrer en raison des restrictions budgétaires imposées par la loi Gramm-Rudman.

- Appui à la Réforme Economique : sur le montant global de 12 millions \$ US alloué à notre pays pour la période 1986-1988, la 1ère tranche du crédit total, soit une enveloppe de 3,5 millions \$ US, a été libérée en juin 1986 et déposée auprès de la Banque Nationale du Rwanda. La mise en place des conditions d'utilisation se poursuit au sein d'une Commission Mixte ad hoc.
- Santé maternelle et infantile et planning familial : commencé en 1981, ce projet doit prendre fin en 1987, après avoir bénéficié d'une enveloppe de 6,25 millions \$ US.
- Lutte contre les maladies infantiles : commencé en 1984, ce projet doit s'achever en 1988. Il se consacre à la vaccination, la formation des cadres et l'appui logistique au Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales pour une enveloppe globale de 1,072 million \$ US.
- Dans le domaine de la coopération avec les ONG, il y a lieu de mentionner particulièrement AFRICARE qui exécute le projet d'Aménagement de la région de NASHO pour un montant de 4,4 millions \$ US sur la période 1983-1987, CARE International qui s'occupe du reboisement en Commune GITUZA pour 3 millions \$ US ainsi que d'un projet d'adduction d'eau en Communes MURAMBI et MUHURA à concurrence de 1,5 million \$ US à consacrer à la première tranche. D'autres ONG viennent de commencer des activités sur le territoire rwandais, notamment African Development Foundation qui appuie les coopératives rwandaises par un système de crédit ainsi que Heifer International qui a financé de petits projets du secteur de l'élevage.

En matière de bourses d'études, les Etats-Unis ont accordé un quota de 15 bourses pour 5 ans au titre du programme AFGRAD et de 3 bourses pour 1986/1987 au titre du programme Fulbright. Sur les 15 bourses AFGRAD, 9 ressortissants rwandais poursuivent les études aux USA. Les candidats au programme Fulbright attendent la suite réservée à leurs dossiers.

2. CANADA.

La coopération avec le Canada qui avait été stationnaire ces deux dernières années en raison de coupures budgétaires opérées par

.../...

l'ACDI semble se relever et va à partir de l'année prochaine non seulement financer les programmes identifiés en 1982 et non encore exécutés mais également intervenir dans de nouveaux domaines de coopération, notamment les projets retenus dans le cadre de la francophonie, le programme de micro-réalisations ainsi que l'octroi de lignes de crédit.

Au titre des personnalités ayant visité le Rwanda, on retiendra le séjour fin novembre 1986 de Monsieur GOUAULT, Directeur chargé des Programmes du Rwanda à l'ACDI, au cours duquel les projets de coopération entre nos deux pays ont été passés en revue. A l'issue de cette visite, le programme en cours et les perspectives d'avenir se présentent comme suit :

- Projet UNR : les contacts se sont poursuivis avec les Universités canadiennes aux fins de concrétiser la coopération institutionnelle qui doit commencer dès septembre 1987. Trois Universités canadiennes signeront un contrat ad hoc avec l'UNR en janvier 1987 et les deux Gouvernements préciseront ensuite leurs engagements respectifs par échange de lettres. Ce programme s'étalera sur une période de 5 ans pour une enveloppe d'environ 10 millions \$ Can.
- Appui à la Réforme de l'Enseignement Supérieur : mené en étroite collaboration avec le projet UNR, ce projet de 250.000 \$ Can. s'occupe de la réalisation d'une étude préparatoire à la réforme de l'enseignement supérieur au Rwanda qui sera opérationnelle à partir de l'année 1987/1988.
- Projet DERVAM : la phase II du projet s'est terminée en juin 1986 à la satisfaction des deux partenaires tant pour le programme de développement des périmètres 2 et 3 que pour l'élaboration des études du Plan Directeur du Mutara. Les services techniques rwandais sont en train de délimiter les différents périmètres à confier aux bailleurs de fonds intéressés par ce projet et à élaborer les actions à mener lors de la 3ème phase du projet DERVAM pour environ de 2 à 3 millions \$ Can. étalés sur 3 ans. Concernant la suite à réserver au Plan Directeur du Mutara, la partie canadienne a réservé sa réponse jusqu'à ce que le problème de chute du rendement observé dans les périmètres déjà aménagés trouve une solution adéquate de la part de la partie rwandaise.
- Projet Télécommunications : sur le reliquat de 3,3 millions \$ Can. dégagé par la 1ère phase, des actions de consolidation des acquis se sont poursuivies. Une 2ème phase portant sur la téléphonie rurale est en cours de préparation pour environ 5 à 6 millions \$ Can., programme dans lequel

.../...

Le Canada s'est engagé à commencer par une 1ère unité dans la zone du MUTARA. Le Canada finance également les études relatives à ce projet.

- Appui institutionnel et formation forestière : la mise en place du Protocole d'Entente signé en mars 1985 pour un montant de 6,6 millions \$ Can. se heurte au problème d'équivalence des diplômes. Rappelons que le projet porte sur la formation de 19 boursiers ainsi que sur un appui technique à la Direction Générale des Forêts.
- Projet d'amélioration de la productivité agricole de Ruhengeri : le Protocole d'Entente relatif à ce projet a été signé le 8 octobre pour une enveloppe globale de 7.493.000 \$ Can. Le plan d'opération sera signé en janvier 1987. Le Canada a également accordé un appui administratif au projet en libérant un montant de 264.918 \$ Can. destiné à la mise en place des infrastructures.
- Projet d'appui à la petite entreprise (APE) à Ruhengeri : une mission canadienne a séjourné au Rwanda en septembre pour rassembler les éléments nécessaires à l'élaboration du plan d'opération qui devrait être signé en 1987.
- Appui au développement communal (ADC) à Ruhengeri : une mission canadienne a séjourné au Rwanda en septembre-octobre pour rassembler les éléments à insérer dans le plan d'opération. Le Protocole d'Entente devrait être signé en 1987.
- Appui Multidisciplinaire : d'une durée de 5 ans, ce projet a procédé à l'ouverture à Kigali d'une cellule technique au sein de laquelle 2 experts canadiens travaillent à l'amélioration de la planification et du suivi du programme canadien en vue d'une meilleure efficacité. Un 3ème expert est en cours de recrutement.
- Appui à AIR RWANDA : après la fourniture en octobre 1985 d'un avion TWIN OTTER, le Canada continue à soutenir AIR RWANDA sous forme de formation en pilotage de 6 candidats rwandais. Ce pays se propose en outre de financer la construction d'un hangar pour l'entretien de la flotte d'AIR RWANDA.
- Aide alimentaire : pour 1986/1987, le Canada a accepté de fournir au Rwanda 500 tonnes d'huile végétale et 500 tonnes de lait en poudre. Ces vivres devraient parvenir à Kigali au début du 1er trimestre 1987.

Concernant l'avenir de la coopération rwando-canadienne, de nouveaux projets sont à l'étude et pourraient se concrétiser rapidement. La liste est reprise ci-dessous :

.../...

- Initiative Afrique 2000/Programme de Micro-réalisations : le Canada a annoncé en mai 1986 un nouveau programme d'aide au développement en faveur des pays africains. C'est l'initiative Afrique 2000 qui vise le financement de petits projets du secteur rural. Le Rwanda ayant présenté une requête à Ottawa pour 10 millions \$ Can., le Canada a fait connaître son intention d'accorder un montant de 5 millions \$ Can. à gérer dans le cadre du Fonds de Développement Communal dont les objectifs semblent correspondre à ceux de l'initiative 2000.
- Actions programmées dans le cadre de la francophonie : s'agissant du programme canadien d'immunisation universelle, la contribution canadienne au programme à réaliser au Rwanda est évaluée à 427.000 \$ US. Le projet débutera au 1er trimestre de 1987 pour une durée de 5 ans. Pour ce qui est des bourses, le Rwanda pourra bénéficier de 3 à 5 bourses destinées à des candidats hautement compétitifs.
- Appui à la sécurité aux aéroports : il ressort des premiers contacts que le Rwanda, pays de concentration de l'aide canadienne et qui a été l'un des premiers à demander de bénéficier de cet appui, est retenu pour ce programme. La décision définitive sera connue en février 1987.
- Crédit non-remboursable : le Gouvernement Canadien vient de faire connaître son intention d'accorder à notre pays dans un premier temps, un crédit non-remboursable d'une valeur d'environ 5 millions \$ Can. qui servira à l'achat de biens et matériels d'équipement d'origine canadienne. L'Imprimerie Scolaire a été déjà choisie pour bénéficier en premier lieu de ce crédit pour la fourniture du papier. Le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie serait le bénéficiaire suivant au cas où l'enveloppe susdite dégagerait un solde pour le financement des lignes électriques.

3. PAYS D'AMERIQUE LATINE.

Avec les pays d'Amérique Latine, des contacts sont manés pour amorcer des relations de coopération spécialement dans le secteur culturel notamment avec le Brésil, Cuba, l'Argentine et le Venezuela. Il est à signaler que pour cette année deux étudiants sont allés poursuivre leurs études au Cuba.

.../...



II. SUR LE PLAN MULTILATERAL

A. COOPERATION REGIONALE

Au cours de l'année écoulée, la coopération régionale a été marquée principalement par le 9ème Sommet Ordinaire des Chefs d'Etat de la CEPGL à GBADO-LITE au Zaïre les 8 et 9 novembre 1986 dont les résultats ont été présentés ci-dessus dans le bilan des activités politiques, le premier Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la ZEP qui s'est tenu à Bujumbura ainsi que la 5ème réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la ZEP tenue à Addis-Abéba.

1. ORGANISMES SPECIALISES DE LA CEPGL.

a) Banque de Développement des Etats des Grands Lacs (BDEGL).

La VIème Assemblée Générale qui s'est réunie à GOMA les 9 et 10 juin a adopté le rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 1985 et le rapport des Commissaires aux Comptes pour 1985. Elle a approuvé le bilan et le compte des profits et pertes pour 1985, donné décharge au Conseil d'Administration et décidé de nommer la Société Price Waterhouse en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée de deux ans prenant cours à partir du 18 juillet 1986.

La VIème Assemblée Générale Ordinaire s'est prolongée par la IIIème Assemblée Générale Extraordinaire de la BDEGL qui a mis à son ordre du jour l'examen des points ci-après :

- Restructuration de la BDEGL;
- Révision des statuts de la Banque;
- Mise en application des statuts.

S'agissant de la restructuration, il a été décidé de ramener de 15 à 12 le nombre des Administrateurs dont 4 pour la série A constituée par les Etats fondateurs et 8 pour les séries B et C constituées respectivement par les Banques et Organismes publics des Etats membres et par les Banques et les pays extérieurs à la Communauté. Dans le souci d'une compression plus accrue des dépenses de fonctionnement, la rémunération des membres du comité de Direction de la BDEGL a été réduite de 20%.

.../...

Le Président et le Vice-Président dudit Conseil sont nommés parmi les Administrateurs représentant les Etats membres par ordre alphabétique. Le Comité de Direction a été supprimé et remplacé par la Direction de la BDEGL composée d'un Directeur Général et d'un Directeur Général-Adjoint dont les mandats sont respectivement de 4 et de 3 ans renouvelables.

Le Directeur Général de la Banque n'est plus membre du Conseil d'Administration, mais participe à ses réunions à titre consultatif pour assurer la liaison nécessaire entre la Direction et le Conseil d'Administration.

La révision des statuts de la Banque n'a pas posé de problèmes particuliers étant donné qu'il s'agissait d'intégrer dans les statuts les principes de la restructuration adoptés par ladite Assemblée.

En application des statuts, Monsieur KANYARWANDA Cléophas a été nommé Directeur Général de la BDEGL tandis que le recrutement d'un Directeur Général-Adjoint se fera par appel d'offres international.

Concernant la coopération future de notre pays avec la BDEGL dans le secteur industriel, le Rwanda a transmis à la Banque 9 fiches de projets industriels dont trois du domaine agro-alimentaire. Rappelons que la BDEGL cofinance actuellement l'extension de l'Hôtel des Mille Collines de Kigali à concurrence de 100 millions FRW.

b) Electrification des Grands Lacs (EGL).

La XIIIème session ordinaire de l'Assemblée Générale de l'EGL s'est tenue à Kigali les 8 et 9 décembre 1986. A l'issue de ses travaux, l'Assemblée Générale a adopté le programme d'activités de l'EGL pour l'exercice 1987.

Pour ce qui est des projets énergétiques, l'Assemblée Générale a demandé à l'EGL de définir, pour la prochaine session, un programme d'action tenant compte, d'une part, du mandat qui lui revient, et d'autre part, du rôle qu'elle doit jouer dans le contexte énergétique régional. Un accent particulier devra être mis, non seulement sur l'énergie électrique, mais aussi sur toutes les autres formes de l'énergie. A cet égard, l'Assemblée Générale a recommandé à l'EGL de suivre de façon plus active et régulière, le projet global gaz méthane du Lac Kivu.

.../...

Dans le domaine du biogaz, l'Assemblée Générale a donné mandat à l'EGL de mener une étude de faisabilité pour la mise en place d'un centre régional de formation et de production du matériel d'exploitation du biogaz en vue d'assurer une large vulgarisation dans les pays de la Communauté compte tenu de l'effet bénéfique et du caractère prioritaire que revêt cette forme d'énergie en milieu rural.

S'agissant du charbonnage de Kalemie, l'Assemblée Générale a recommandé à l'EGL de mettre tout en oeuvre pour la réalisation effective du projet.

En ce qui concerne les questions administratives et financières, l'Assemblée Générale de l'EGL a décidé d'appliquer la décision des Chefs d'Etat selon laquelle doivent être harmonisés des textes, privilèges et statuts entre le Secrétariat Exécutif Permanent (SEP) de la CEPGL et ses Organismes spécialisés. En outre, l'Assemblée Générale a demandé à l'EGL d'étudier les différentes possibilités de restructuration de son organigramme et a arrêté le budget global de l'EGL pour l'exercice 1987 à 1.549.630 DTS dont 666.601 DTS (43%) pour les dépenses de fonctionnement et 883.029 DTS (57%) pour les dépenses d'investissement.

Le budget sera couvert par les Etats membres à concurrence de 937.411 DTS, soit une contribution de 312.470 DTS par Etat.

En marge de la 12ème session ordinaire de l'Assemblée Générale de l'EGL s'est tenue à Kigali, le 7 décembre, la 5ème réunion statutaire du Conseil d'Administration de la SINELAC. Les principaux points inscrits à l'ordre du jour sont : état d'exécution du projet RUSIZI II, programme d'activités pour l'exercice 1987, et questions financières de la SINELAC.

En ce qui concerne l'état d'exécution du projet RUSIZI II, le Conseil a été saisi des problèmes d'exécution de la ligne 15/30 KV qui servira ultérieurement de ligne de secours entre les centrales RUSIZI I et RUSIZI II. Comme la construction de ladite ligne ne répond pas aux règles d'art, le Conseil a décidé que des négociations soient reprises avec l'entreprise des travaux de façon à conclure un nouveau marché sur des bases saines sur les plans technique, juridique et économique. Au cas où l'entreprise refuserait la rénégociation, le contrat serait rompu.

.../...

En outre, le Conseil a examiné les rapports de comparaison des soumissions établies par l'Ingénieur Conseil et la SINELAC pour le lot 6 - Immeuble Administratif et Habitations et a constaté que les dossiers d'appel d'offres comportaient des lacunes qui ne permettaient pas d'établir les soumissions avec toute la précision voulue. Aussi a-t-il décidé de confier à un bureau d'architectes de la région la mise au point d'un dossier d'appel d'offres précis et complet pour un coût maximum de 36.000 DTS.

Pour ce qui est de l'exercice 1987, le Conseil a approuvé le programme d'activités proposé par la SINELAC et qui sera axé essentiellement sur la poursuite des travaux de génie civil et du montage des équipements hydromécaniques, la construction du poste HT de MURURU II et de la ligne 110 KV MURURU II - RUSIZI II, la construction de l'immeuble administratif et des logements (lot 6) ainsi que l'obtention de l'exonération de la taxe administrative au Zaïre.

S'agissant de l'exécution du budget 1986, seul le Rwanda s'est acquitté de sa contribution totale au 7 décembre 1986, tandis que les arriérés du Burundi et du Zaïre à cette même date s'élevaient respectivement à 171.603 DTS et à 705.394 DTS.

Pour l'exercice 1987, le Conseil a arrêté le budget de la SINELAC à 1.868.725 DTS dont 494.890 DTS pour le fonctionnement et 1.373.835 DTS pour l'investissement. Ce budget sera financé par les fonds BEI à concurrence de 935.246 DTS et par les Etats membres à concurrence de 933.480 DTS, soit 311.160 DTS chacun. Le Conseil a invité le Burundi et le Zaïre à liquider rapidement leurs arriérés pour 1986.

c) Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique (IRAZ).

La IIIème Assemblée Générale Extraordinaire de l'IRAZ s'est réunie à GISENYI du 14 au 20 décembre 1986. Rappelons que la question relative à la construction du Siège administratif de l'IRAZ avait constitué la pierre d'achoppement de la réunion des Ministres et Commissaire d'Etat chargés de l'Agriculture dans les trois pays à GBADO-LITE, ce qui a amené les Chefs d'Etat de la CEPGL à décider, en marge du Sommet, la tenue de cette IIIème Assemblée Générale Extraordinaire de l'IRAZ afin de résoudre définitivement cette question.

.../...

Les débats de ladite Assemblée ont porté sur l'étude comparative et chiffrée, l'implantation du siège de l'IRAZ et l'analyse des plans de construction de l'Institut.

A l'issue de la réunion, la délégation burundaise a estimé que la 3ème Assemblée Générale n'est pas parvenue à donner à l'IRAZ un programme clair et cohérent, ce qui fait que cette Assemblée ne s'est pas mise d'accord sur les infrastructures à lui doter.

Les délégations rwandaise et zaïroise ont préconisé, quant à elles, la prévision des infrastructures correspondant aux programmes de recherche de l'IRAZ et ont estimé que les plans établis par le bureau d'études dépassent les mesures par rapport aux besoins exprimés. Les deux délégations ont déterminé que la construction du bâtiment central sur 1100 m² coûterait 66 millions FBU, celle de l'atelier et des laboratoires reviendrait à près de 64.000.000 FBU, tandis que le coût des imprévus serait d'environ 13.000.000 FBU, soit au total 143.000.000 FBU.

Le siège de l'IRAZ sera construit à MASHITSI, une colline de 456 Ha située à 10 Km de la ville de GITEGA au Burundi. Le Zaïre et le Rwanda ont proposé que les frais et coûts supplémentaires afférents à l'implantation du Siège de MASHITSI soient à charge du Burundi. Les deux pays ont en outre estimé que le Centre de Formation n'est pas envisageable au cours du plan quinquennal 1987-1991, étant donné que ce programme doit être évolutif. Rappelons que la VIIIème Assemblée Générale de l'IRAZ tenue à Bujumbura les 26 et 27 juin 1986 a accepté tous les programmes en cours, à savoir les recherches sur le manioc, la patate douce, le haricot, le maïs et les cultures fourragères, tandis que les nouveaux programmes porteront sur le riz et l'harmonisation des systèmes de classification des sols.

2. ORGANISATION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN DE LA RIVIERE KAGERA (OBK).

Les 21ème et 22ème sessions de la Commission de l'OBK se sont tenues respectivement à Arusha du 7 au 12 avril 1986 et à Gisenyi du 8 au 12 décembre 1986.

A l'issue de la 21ème session, la Commission n'a pris aucune décision concernant le Projet de Chemin de Fer et l'Institut Polytechnique de l'OBK (IPK) en raison des divergences de vues des délégations

.../...

quant à la façon de faire évoluer ces deux dossiers. Les délégations rwandaise et tanzanienne estimaient que le Sommaire Exécutif du Projet Ferroviaire de l'OBK dans sa forme actuelle devait être envoyé aux bailleurs de fonds, tandis que les délégations burundaise et ugandaise insistaient sur l'envoi d'une mission de l'OBK en Europe pour convaincre le Consultant à modifier ce Sommaire Exécutif de façon à faire figurer aussi en première priorité les tronçons passant par leurs pays respectifs.

Quant à l'IPK, la délégation rwandaise a exigé qu'on lui donne assez de temps pour examiner et faire des commentaires appropriés sur l'étude de factibilité de cet Institut, document qui avait été transmis à ladite délégation la veille de son départ pour ARUSHA.

La 22ème session s'est aussi terminée sans avoir pu trouver une solution à ces deux problèmes.

Concernant le projet de Chemin de fer de l'OBK, seul le Burundi continue à s'opposer à ce que le Sommaire Exécutif soit envoyé aux bailleurs de fonds avant d'y inclure les tronçons passant par son territoire.

S'agissant de l'Institut Polytechnique de l'OBK, le Rwanda s'est déclaré prêt à autoriser la transmission du document révisé de l'étude de factibilité de ce projet aux bailleurs de fonds à condition que le problème de Chemin de fer de l'OBK soit d'abord résolu.

Quant à l'Accord de Siège, la Commission a entériné la proposition rwandaise de procéder à l'harmonisation dudit Accord au niveau de tous les Etats membres de l'OBK. Aussi, a-t-elle chargé le Secrétariat Exécutif de l'OBK de préparer un projet d'Accord de Siège qui sera transmis aux Etats membres pour examen et amendements éventuels avant l'approbation finale.

Pour ce qui est du projet Hydroélectrique de RUSUMO et Projets Compensatoires Connexes, il y a lieu de signaler que le rapport provisoire du Volet I, Phase II du projet a été déjà transmis au Secrétariat Exécutif et aux Etats membres de l'OBK. Le Secrétariat ainsi que les Etats membres examineront et feront des commentaires sur ledit rapport. La synthèse des commentaires sera soumise à la Commission qui décidera de la poursuite des études.

.../...

Pour le projet de Télécoms de l'OBK, une mission d'évaluation de la BAD sur ce projet a séjourné dans notre pays du 24 juin au 22 juillet 1986. Cette mission constituait la dernière phase du processus de préparation de l'exécution du projet. Les éléments contenus dans le rapport de la mission d'évaluation de la BAD viennent d'être négociés avec cette Institution, ce qui fait que la signature de l'Accord de Prêt interviendra incessamment. Le coût total final révisé du projet de Télécoms s'élève actuellement à 14.507.000 \$ US dont 12.940.000 \$ US en devises à charge de la BAD et 1.567.000 \$ US en monnaie locale à charge des Etats membres. La part du Rwanda revient à 162.000 \$ US. Le délai d'exécution de ce projet sera de 35 mois à partir de janvier 1987.

Sur le plan financier, le budget total approuvé par la Commission pour 1987 se chiffre à 2.466.900 \$ US dont 411.972 \$ US à charge du Rwanda, 374.520 \$ US à charge du Burundi, 655.410 \$ US pour la Tanzanie et 430.698 \$ US pour l'Uganda.

3. ZONE D'ECHANGES PREFERENTIELS (ZEP).

a) 1er Sommet Extraordinaire de la ZEP.

Pour montrer l'importance que notre pays attache à la coopération régionale, le Chef de l'Etat Rwandais a participé au 1er Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la ZEP qui s'est tenu à Bujumbura du 27 au 28 mai 1986. A l'issue de ce Sommet, le consensus a pu être atteint sur les sujets qui ont été abordés.

Les principales décisions prises à cette occasion peuvent se résumer comme suit :

• Le traitement préférentiel des produits commercialisés au sein des pays membres de la ZEP sera accordé en fonction de la participation locale au capital-actions dans les entreprises de production et dans les proportions suivantes :

- 51% et plus : 100% de traitement préférentiel
- 41% - 50% : 60% de traitement préférentiel
- 30% - 40% : 30% de traitement préférentiel.

- Suite à l'intervention du Chef de l'Etat Rwandais qui a fait comprendre à Ses Collègues que l'acceptation de ce compromis peut mettre certains Etats (dont le Rwanda) en difficultés, le Sommet a accepté que soit menée une étude sur les pertes qui résulteraient de l'application de ce traitement ainsi que sur les mécanismes de compensation à retenir en faveur des pays concernés.

.../...

b) 5ème réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la ZEP.

Les organes directeurs de la ZEP, à savoir la Commission Intergouvernementale d'Experts, le Conseil des Ministres et la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, se sont réunis à Addis-Abéba respectivement du 24 au 27 novembre, du 29 novembre au 1er décembre et du 3 au 4 décembre 1986.

Après des délibérations très serrées, le 5ème Sommet où notre Chef d'Etat était représenté par le Ministre des Finances et de l'Economie, a pris les décisions importantes suivantes :

- La Conférence a résolu d'annuler la décision d'opérer de nouvelles réductions tarifaires de 25% qui devaient être appliquées à partir du 1er octobre 1986. En même temps, elle a décidé qu'une étude de factibilité devait être effectuée concernant la possibilité de supprimer, d'ici 1992, les droits de douane et autres taxes d'effet équivalent ainsi que les barrières non-tarifaires. Si l'étude révèle qu'il est inutile de repousser la date de l'élimination totale des tarifs douaniers au-delà du 30 septembre 1992, un programme d'application accélérée des nouvelles réductions devra être adopté conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 13 du Traité qui stipulent que ces tarifs doivent être totalement supprimés d'ici le 30 septembre 1992. Par contre, si l'étude mène à la recommandation que la date visée comme objectif doit être repoussée au-delà de 1992, les dispositions du Traité doivent être amendées en conséquence.
- Il faut activer la mise à exécution des programmes et projets relatifs au secteur des transports et des communications.
- Il faut que les Etats membres engagent des négociations pour permettre la réalisation des projets spécifiques relatifs à la production d'engrais.
- Les programmes et projets de coopération dans le domaine de l'agriculture doivent se concrétiser rapidement. Le Rwanda abritera la prochaine réunion des Directeurs d'institutions de recherche en matière d'agriculture, d'élevage et de pêche.
- Des études approfondies seront présentées à l'occasion des prochaines réunions des organes directeurs relativement à l'utilisation du chèque de voyage en UCZEP et à la mise en place du Tribunal de la ZEP.

.../...

- En ce qui concerne le recrutement du personnel, la Conférence a instruit le Conseil des Ministres de se conformer strictement aux dispositions des règlements pertinents et de mettre en place des procédures qui permettent de recruter des ressortissants des pays de la sous-région qui ne sont pas membres de la ZEP.
- Le budget de l'exercice 1987 a été arrêté à la somme de 2.424.300 UCZEP.
- A propos des sanctions économiques à l'encontre de l'Afrique du Sud, la Conférence a recommandé d'en assurer la coordination et l'harmonisation avec les programmes comparables de l'OUA et du Mouvement des Non-Alignés.

Au cours de cette même réunion, la Conférence a adopté le Protocole portant création d'un régime d'assurance responsabilité civile automobile.

A noter, enfin, que la Conférence a accepté les candidatures de l'Uganda d'abriter le 6ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement en 1987 et le Lesotho en 1988.

c) Autres réunions et manifestations tenues au cours de 1986.

Au cours de l'année qui s'achève, le Secrétariat de la ZEP a organisé plusieurs réunions dont les plus importantes sont la réunion du Conseil des Ministres en juillet et la réunion du Conseil des Gouverneurs de la Banque de la ZEP en mars et en novembre. Notre pays a été représenté à toutes ces réunions.

Enfin, le Rwanda a participé, avec quelques produits, à la 1ère foire commerciale de la ZEP organisée à Nairobi du 29 septembre au 4 octobre. Faute d'une préparation suffisante, notre pays n'a pas pu tirer assez de profits de cette 1ère foire. Il y a lieu d'espérer qu'elle fera mieux à l'occasion de la foire qu'organisera la Zambie en 1988.

4. SHELTER-AFRIQUE.

Des 5 projets que le Gouvernement Rwandais a soumis à SHELTER-AFRIQUE pour financement, ce dernier a accepté de cofinancer le projet de 600 logements à Kigali, à condition toutefois que celui-ci soit désormais considéré comme une composante du projet des 3.000 logements dont les études de factibilité confiées au BUNEP sont suffisamment avancées.

.../...

La Société SHELTER-AFRIQUE est également disposée à examiner la possibilité de cofinancer le projet de restructuration des quartiers spontanés de CYAHAFI et GITEGA dont l'étude de factibilité sera disponible en février 1987.

5. AUTRES ORGANISATIONS REGIONALES.

Le Rwanda a continué à suivre de près les activités d'autres organisations dont il est membre et auxquelles il contribue financièrement chaque année. La participation du Rwanda à la prise de décision a été faite très souvent au niveau ministériel. En plus de la CEEAC qui a fait l'objet d'attention de ce rapport dans la partie réservée aux actions politiques, il y a lieu de signaler la participation du Rwanda aux principales réunions du FSA, du FAGACE, du CICIBA, du CRADAT, des organisations africaines de sport... La participation du Rwanda aux principales activités de ces organisations ainsi que sa contribution financière régulière montrent l'importance que notre pays attache à la coopération régionale.

.../...

B. COOPERATION INTERNATIONALE.

1. COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

a) L'aide financière que la CEE a accordée à notre pays au cours de l'année 1986 (contrats de financement signés ou approuvés) peut être ventilée comme suit :

<u>Secteurs/projets</u>	<u>Montants en ECUS</u>
1. Programme pluriannuel de Formation	1.167.075
2. Etude de programmation du Campus de Nyakinama	198.980
3. Etude du développement de la culture du froment au Rwanda (Stratégie Alimentaire)	138.950
4. Centrale Comptable et Organisation	3.100.000
5. Prolongation assistance technique à l'OCIR/Thé	300.000
6. Développement de l'Industrie artisanale minière	2.840.000
7. STABEX (Reliquat Lomé II)	1.625.115
8. Corridor Nord (Réfection de la route Kigali-Gatuna)	8.500.000
9. Terminal d'ISAKA (montant à réajuster avant le démarrage des travaux envisagés)	5.500.000.-

b) Entrée en vigueur de la 3ème Convention de Lomé.

La Convention de Lomé III est entrée en vigueur le 1er mai 1986, le quorum des ratifications (44 pays ACP sur 66 et les 12 Etats de la CEE) ayant été atteint au cours du mois d'avril 1986.

Rappelons que dans le cadre de Lomé III, le Rwanda disposera sur le VIème FED d'une enveloppe de 111 millions d'ECUS ventilés comme suit :

- 89 millions d'ECUS sous forme de subvention (programme indicatif VIème FED)
- 12 millions d'ECUS au titre des capitaux à risques gérés par la BEI
- 10 millions d'ECUS réservés aux prêts spéciaux.

Les consultations sont déjà en cours depuis décembre 1985 pour la répartition de ces fonds selon les secteurs prioritaires. Le domaine de concentration sera "la stratégie alimentaire et le développement rural" auquel sera réservé environ 80% des ressources programmables gérées par la CCE.

En ce qui concerne la mise en oeuvre de ce Programme Indicatif du VIème FED, il convient de signaler qu'une mission de suivi de la CCE a séjourné au Rwanda du 15 au 22 novembre 1986 et a fait le point sur la mise en phase opérationnelle du VIème FED.

.../...

A l'issue de ladite mission, il a été convenu de mettre en place un premier programme d'appui à la stratégie alimentaire au Rwanda à partir de l'année 1987 qui s'articulera sur neuf volets ci-après : Recherche/Développement, Intensification agricole, Appui à la vulgarisation, Formation, Protection de l'éco-système, Artisanat/PME, Appui au Mouvement Coopératif, Infrastructures, Micro-réalisations.

Ce premier programme sera proposé au financement de la CCE par le Gouvernement Rwandais suivant le calendrier qui a été établi à cet effet. Selon ce calendrier, les termes de référence pour les études préalables au premier programme d'appui à la Stratégie Alimentaire au Rwanda devront être transmis à la CCE au cours des premier et dernier trimestres 1987, tandis que le projet de proposition de financement devra être soumis à la Délégation de la CCE au Rwanda au mois de juillet 1987. La décision de financement et la signature de la Convention y relative sont prévues respectivement pour octobre et pour novembre 1987. Le démarrage desdites études interviendra au mois de décembre 1987.

2. GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE.

Au cours de l'année 1986, notre coopération avec la Banque Mondiale a évolué d'une manière satisfaisante. En effet, l'année s'achève avec la signature de 5 Accords de Crédit de développement à savoir le 6ème projet routier (26 millions \$ US), Education III (13.500.000 DTS), Santé Familiale et Nutrition (9.800.000 DTS), le Projet Agricole de Gitarama (11.700.000 DTS) et BRD IV (9 millions \$ US). De plus, au cours de cet exercice, l'évaluation des projets GBK II et Adduction d'eau dans la région des laves a eu lieu.

a) Projets en cours de réalisation.

- Recherche Agricole : l'IDA participe au financement de ce projet à concurrence d'un montant de 11,5 millions \$ US. Le coût total du projet est de l'ordre de 18 millions \$ US.
- Assistance technique au Ministère des Finances et de l'Economie : le prêt IDA se chiffre à 5 millions \$ US.
- Projet National d'Energie Domestique : la contribution de l'IDA au financement de ce projet est de 9 millions \$ US alors que son coût total est estimé à 23,5 millions \$ US.
- Télécommunications I : un prêt IDA de 7,5 millions \$ US assurera la réalisation de ce projet.

.../...

- Education II : de toutes les composantes du projet, il reste l'extension de l'Ecole d'Economie et de Commerce de Muramba. Le marché y relatif a été attribué à l'entreprise EMUJECO sur base de son offre de 130.961.564 FRW.

b) Projets en instance de démarrage.

- Sixième projet routier : le coût total du projet est estimé à 78.650.000 \$ US, l'intervention de la Banque Mondiale étant de l'ordre de 26 millions \$ US dont 11 millions \$ US du crédit IDA et 15 millions \$ US devant émerger sur le crédit du Fonds Spécial d'Aide à l'Afrique Subsaharienne. L'Accord de crédit y relatif a été signé le 9 janvier 1986 par notre Ambassadeur à Washington et a été ratifié le 30 août 1986.
- B.R.D. IV : le Conseil d'Administration de l'IDA a approuvé en date du 14 janvier 1986 un crédit de 9.000.000 \$ US en faveur de ce projet tandis que la signature de l'Accord de crédit de 9.000.000 \$ US est intervenue le 30 janvier 1986. La ratification a eu lieu le 5 septembre 1986.
- Education III : le coût de ce projet est estimé à 20,5 millions \$ US dans lequel l'IDA interviendra pour un montant de 13.500.000 DTS. L'Accord de prêt y relatif a été signé en date du 23 mai 1985 et les procédures de ratification sont en cours au niveau du Conseil National de Développement.
- Santé Familiale et Nutrition : le coût total du projet est de 1.311.772.991 FRW dont un crédit IDA de 9.800.000 DTS. La participation du Gouvernement Rwandais sera de 289.358.125 FRW tandis qu'il reste à trouver 108.375.000 FRW pour boucler le financement. La signature de l'Accord de prêt est intervenue le 23 mai 1986. Les procédures de ratification sont en cours au niveau du Conseil National de Développement.
- Projet Agricole de Gitarama : ce projet comporte deux principales composantes :
 - . la composante Production qui vise le développement agricole de Gitarama;
 - . la composante Renforcement Institutionnel du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts.Pour cette dernière composante, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts a demandé à la BIRD de suspendre les démarches

.../...

entreprises pour le recrutement des experts. Cette requête est justifiée par la décision prise par l'Administration rwandaise d'engager d'abord les discussions triangulaires PNUD-Banque Mondiale-Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts en vue d'une redéfinition de cette composante.

L'Accord de prêt relatif à ce projet a été signé le 23 mai 1986 et porte sur un montant de 11,7 millions DTS. Les procédures de ratification sont en cours au niveau du Conseil National de Développement.

c) Projets en préparation.

- Projet Agro-Sylvo-Pastoral GBK, 2ème phase : les composantes retenues par la Banque Mondiale pour cette 2ème phase du projet GBK dont le coût est estimé à 2.122.559.000 FRW sont : entretien des plantations du volet Kigali-Butare; conservation, protection et aménagement des forêts naturelles de Nyungwe et Gishwati; soutien à l'afforestation rurale et au développement de l'arborisation; recherche appliquée en agro-foresterie, plantation et élevage; aménagement des pâturages du Mutara; appui à la vulgarisation; entretien des actions de la 1ère phase; appui au centre de coordination de Kigali.

Des discussions qu'une délégation rwandaise conduite par le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts a eues avec les Responsables de la Banque Mondiale à Washington au début de novembre, il ressort que cette Institution continue à subordonner le financement de l'extension des pâturages de Gishwati à la conclusion de deux études portant respectivement sur l'utilisation des terres de Gishwati et le secteur élevage.

- Adduction d'eau dans la région des laves : en vue de déterminer la contribution des bailleurs de fonds y compris le Gouvernement Rwandais, une mission comprenant les délégués de la Banque Mondiale, de la BADEA, de la CCCE et du Gouvernement Autrichien a séjourné au Rwanda du 2 au 26 septembre 1986. A l'issue de cette rencontre, les niveaux des interventions ont été arrêtés comme suit (en millions \$ US) : CCCE : 13,278; Autriche : 7,657; BADEA : 7,232; Banque Mondiale : 13,405; Gouvernement Rwandais : 6,534. Ainsi, un financement totalisant 48,107 millions \$ US a été mobilisé pour ce projet estimé à 61 millions \$ US. Il manque donc près de 12 millions \$ US pour que le financement soit bouclé. Rappelons cependant que la BAD, qui n'a pas pu se faire représenter à la mission d'évaluation, s'était déjà montrée disposée à octroyer au Gouvernement

.../...

Rwandais un montant de 10 millions UCF sur fonds FAD. En outre, un montant de 5 millions UCB reste disponible sur le fonds BAD et le Rwanda pourra y faire recours en cas de nécessité d'un financement complémentaire.

- Projet café et cultures vivrières : le Ministère des Finances et de l'Economie a adressé à l'IDA une requête de prolongation du financement de ce projet jusqu'au 31 décembre 1987. Le financement sollicité servira à achever ou à maintenir les actions du projet dans la période de transition entre la 1ère phase et la 2ème phase en préparation. Selon les prévisions, le financement de l'IDA pour 1987 serait de 2.110.686 DTS, soit 215.290.000 FRW (enveloppe du crédit non encore utilisée). La 2ème phase projetée devra renforcer les actions de la 1ère phase en mettant un accent particulier sur la caféiculture, les cultures vivrières, la protection et l'amélioration des sols. Cette phase s'échelonnera sur une période de 5 ans à partir de janvier 1988.
- Projet Communication II : le prêt IDA sera de l'ordre de 10 millions \$ US.
- Etude du secteur élevage : une avance de fonds de 500.000 \$ US a été demandée à l'IDA.
- Fonds d'Etudes II : la contribution totale de l'IDA à ce projet sera de l'ordre de 8,3 millions \$ US.

d) Projets en pipe-line.

Six projets sont en pipe-line à savoir : OVAPAM III, Recherche Agricole II, Complexe agro-sucrier, Développement de l'industrie locale du bâtiment, Réhabilitation des usines à thé et Soutien à la relance économique.

3. GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT.

Au cours de l'année 1986, le bilan de la Coopération entre le Rwanda et la BAD a été maigre car à son actif ne figure que la signature de deux Accords de crédit d'un montant de 13 millions UCF et de 1,1 million UCF respectivement en faveur du projet d'adduction d'eau de la ville de Kigali et de l'Etude de réhabilitation du secteur théicole.

Au titre des rencontres entre les autorités de la BAD et la partie rwandaise, il faut signaler que le Président de la BAD a effectué une visite de travail au Rwanda du 23 au 27 mars au cours de

.../...

laquelle il a pu prendre connaissance des besoins réels de notre pays. Cette visite a suivi une rencontre d'experts RWANDA/BAD en février, à l'issue de laquelle fut convenu un programme de coopération future.

a) Projets en cours d'exécution.

- Route RUGOMBO-BUGARAMA : le projet est terminé. Le rapport de la réception définitive qui permettra de dégager le reliquat sur le prêt est attendu. Le coût global du projet a été de 7,31 millions UCF.
- Etude de pré-investissement de l'E.N.T.S. : ce projet, financé à concurrence de 0,48 million UCF, a démarré avec un retard de deux ans; l'Accord de prêt a été signé le 18 mai 1984. Le Bureau d'Etudes Walter Keller a obtenu le marché.
Si les études sont terminées à temps, le projet Ecole Normale Technique Supérieure sera financé sur les fonds FAD en 1987, en même temps que la phase 2 du projet ci-dessous.
- Renforcement de l'Enseignement Technique et Professionnel : le projet fonctionne grâce à un montant global de 8,36 millions UCF dont 7,52 millions UCF octroyés par le FAD et 0,84 million UCF représentant la contrepartie du Gouvernement Rwandais.
Au niveau technique, le projet ne pose aucun problème. Cependant, il a connu au cours de cette année des difficultés financières dues aux retards des décaissements. Au mois de juin 1986, les réclamations portaient sur les demandes totalisant une somme de 64.100.930 FRW. En date du 31 décembre 1986, ce montant n'était pas encore payé.
- Route Kayonza-Gabiro-Kagitumba : le prêt FAD de 13 millions UCF a été déclaré effectif et les premières demandes de décaissement ont été honorées, y compris la demande de l'avance de démarrage.
La requête du Gouvernement Rwandais ayant pour objet l'annulation du prêt BAD de 8,8 millions UCB est parvenue au destinataire et la procédure d'annulation est entamée.
- Développement rural intégré de Ramba-Gaseke : la BAD participera au financement de ce projet pour un montant de 10,6 millions UCF. Après la visite que le Chef du Projet a effectuée à la BAD du 9 au 17 août, tous les problèmes concernant les décaissements, la liste des biens et services, l'attribution des marchés et l'assistance technique sont pour le moment réglés. Rappelons que c'est l'entreprise EMUJECO qui a été choisie pour exécuter le marché des constructions.

.../...

- Développement rural intégré de Byumba : le projet s'exécute dans de très bonnes conditions. Une mission conjointe FAD-FIDA d'évaluation à mi-parcours s'est rendue au Rwanda le 27 novembre 1986. Rappelons que la BAD cofinance ce projet avec le FIDA et intervient pour un montant de 10 millions UCF.
- Projet Secteur Santé : la BAD a donné un avis favorable en ce qui concerne les dossiers d'appel d'offres international et local pour les équipements de l'OPHAR.
- Route Cyangugu-Ntendezi : les travaux sont terminés. La réception provisoire a eu lieu en mars 1986. Il reste à établir le rapport de fin des travaux. La requête introduite par l'Administration rwandaise pour l'utilisation du reliquat pour la réhabilitation de la route entre RUSIZI II et l'Aéroport de Kamembe a reçu l'agrément de la BAD. Les travaux sont en cours.
- Adduction d'eau Kigali et Butare : toutes les composantes de ces deux projets ont été exécutées. Seul le volet de formation du personnel qui doit démarrer bientôt est en cours de préparation. Le rapport de fin d'exécution est en cours d'élaboration par l'ELECTROGAZ.

b) Projets en instance de démarrage.

- Etude de réhabilitation du secteur théicole : l'Accord de crédit portant sur 1,1 million UCF a été signé en date du 17 février 1986. Les procédures de ratification sont en cours.
- Alimentation en eau potable de la ville de Kigali, 2ème phase : le projet consistera en la 1ère phase d'extension du réseau d'eau pour l'horizon 1992 qui a été déterminé par les études du plan directeur de l'adduction d'eau de Kigali. L'évaluation a révélé que le coût du projet sera d'environ 14 millions UCF. En date du 14 août 1986, a été signé l'Accord de prêt de 13 millions UCF destinés au financement de ce projet. L'ouverture des soumissions y relatives a eu lieu le 30 septembre 1986. Le Conseil des Adjudications a examiné le rapport d'analyse des offres le 25 novembre 1986.
- Etude de réhabilitation et d'extension du réseau électrique de 5 centres secondaires (Byumba, Cyangugu, Gikongoro, Gitarama et Rwamagana) : le marché des études de factibilité et d'avant-projet détaillé a été attribué à la société canadienne LAVALIN International. Ces études seront financées sur le fonds de l'assistance canadienne pour un montant de 350.000 UCF.

.../...

- Ligne de crédit à la BRD : les Accords de prêt et de garantie ont été signés à Abidjan le 10 décembre 1985 et portent sur un montant de 5 millions UCF. Les procédures de ratification ont été achevées en septembre 1986.

c) Projets en cours de préparation.

- Développement Rural de Ruhengeri : une réunion des bailleurs de fonds intéressés par les projets de développement rural de la Préfecture de Ruhengeri s'est tenue à Kigali du 20 au 24 février 1986. Des 3 scénarios proposés par la BAD, le Gouvernement Rwandais s'est prononcé officiellement pour le scénario 3, à savoir l'élaboration d'un plan directeur de développement rural pour toute la Préfecture de Ruhengeri dans lequel des interventions à court terme seraient prises en compte.

Les actions à court terme pourraient être notamment :

- un projet de développement rural dans les Communes de Cyeru, Nyamugali, Nyarutovu et Butaro;
- intervention Autriche-Rwanda-BAD dans la 2ème phase du projet CYGAND après évaluation conjointe en 1987;
- projet de développement agricole dans les Communes Nkumba et Kidaho pour optimiser les investissements faits dans le cadre du Projet Maïs des Birunga.

Du 23 au 29 août 1986, la mission de la BAD qui a séjourné au Rwanda a pu se mettre d'accord avec la partie rwandaise sur l'esquisse des termes de référence qui peut constituer une base de travail pour la préparation du document définitif. Le projet de document final devra cependant être soumis à la partie rwandaise pour approbation. Signalons qu'il a été programmé une enveloppe de 1,3 million UCF pour la réalisation des études susdites.

- Route Gitarama-Ruhengeri : le Gouvernement rwandais a retenu en priorité dans le secteur routier la réalisation de la route Gitarama-Ruhengeri. Le coût de cette route est estimé à 4.500.000.000 FRW. En vue d'établir le plan définitif de financement de la construction de cette route, une table ronde regroupant les bailleurs de fonds intéressés par le projet est prévue du 12 au 16 janvier 1987 à DORTMUND (RFA). La BAD pourrait contribuer à ce projet à concurrence de 10 millions UCF et de 5 millions UCB.

- Adduction d'eau dans la région des laves : lors de la consultation sectorielle des bailleurs de fonds qui s'est tenue du 21 au 23 janvier 1986, la BAD s'est montrée disposée à intervenir dans le financement

.../...

de ce projet pour un montant de 10 millions UCF. Comme cette Banque ne s'est pas fait représenter à la réunion d'évaluation en septembre au cours de laquelle la CCCE, l'Autriche, la BADEA, la Banque Mondiale et le Gouvernement Rwandais ont arrêté les montants de leurs contributions respectives, la confirmation de la participation de la BAD au financement de ce projet reste attendue.

- Projet Télécommunications OBK : Les éléments contenus dans le rapport de la mission d'évaluation de la BAD qui a séjourné dans notre pays du 24 juin au 22 juillet viennent d'être négociés avec cette Institution. La signature de l'Accord de prêt interviendra incessamment. Il sied de noter que le coût final révisé du projet s'élève à 14.507.000 \$ US dont 12.940.000 \$ US en devises à charge de la BAD et 1.567.000 \$ US en monnaie locale à charge des Etats membres. La part du Rwanda revient à 162.000 \$ US.
- Minicentrales de Rukarara et Mukungwa II : la fin des études d'avant-projet sommaire et détaillé est prévue au mois de juillet 1987. Aussi, il a été demandé à la BAD d'inscrire dans le programme 1987 le financement des études d'exécution ainsi que la réalisation de ces micro-centrales. Sa réaction est attendue.

d) Projets dans le pipe-line.

Il s'agit des projets suivants : Education II (enveloppe programmée : 10 millions UCF); Réhabilitation du secteur théicole (enveloppe programmée : 5 millions UCF et 5 millions UCB); Electrification rurale ; Volet vivrier Nshili-Kivu; Route Gitarama-Kibuye; Plan directeur de la Tourbe; Projet Gaz Méthane; Assainissement de la ville de Kigali; Complexe agro-industriel de la ramie; Complexe agro-industriel sucrier; Programme sur le riz.

Il sied de noter qu'une mission de la BAD séjournera au Rwanda en mars 1987 en vue notamment de discuter avec l'Administration rwandaise la programmation des projets.

4. BADEA.

Au cours de cet exercice, la BADEA a accepté de participer aux travaux de réfection de la route Kigali-Gatuna pour un montant de 7,6 millions \$ US. L'Accord de prêt a été signé à Khartoum par le Ministre du Plan en date du 20 janvier 1986. Le processus de ratification dudit Accord est en cours au niveau du Conseil National de Développement.

.../...

En outre, cette Banque a accepté de participer à la réalisation du projet Rénovation et extension des adductions d'eau dans la région des laves par l'octroi d'un crédit de 7,25 millions \$ US.

Pour ce qui est des projets en pipe-line, il y a lieu de citer notamment : Route Gitarama-Kibuye; Projet d'aménagement intégré Bugesera-Cyohoha; Construction des centrales hydro-électriques de Rukarara et Mukungwa II; Projet d'assainissement de la ville de Kigali; Construction d'entrepôts rwandais à Mombasa (Kenya); Aménagement de la vallée de la Nyabarongo.

5. FONDS SPECIAL DE L'OPEP.

Le Fonds Spécial de l'OPEP intervient actuellement dans le financement de l'exécution de la route Kayonza-Kagitumba à concurrence de 8,74 millions \$ US, soit 3,74 millions \$ US (reliquat du prêt accordé par le Fonds en 1981 pour soutenir l'équilibre de notre balance des paiements) et 5 millions \$ US (enveloppe décidée en 1984 pour la réalisation de cet axe routier).

En vue de redynamiser la coopération de notre pays avec le Fonds Spécial de l'OPEP, trois projets de développement ont été soumis à cette Institution pour qu'elle puisse envisager une éventuelle participation dans leur réalisation. Il s'agit de : projet routier Gitarama-Ruhengeri; projet d'adduction d'eau dans la région des laves; projet d'électrification rurale.

6. ORGANISATIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.

Au cours de cette année, la coopération entre le Rwanda et le PNUD a été marquée par l'approbation du Programme du Rwanda soumis au Conseil d'Administration du PNUD qui s'est tenu du 2 au 27 juin. Le Chiffre Indicatif de Programmation (CIP) du Rwanda pour la période 1987-1991 a été arrêté à 30.852.000 \$ US. Rappelons que le CIP du Rwanda pour la période 1982-1986 s'élevait à 21.830.000 \$ US et a contribué à financer divers projets actuellement terminés ou en cours notamment : Développement du petit élevage; Développement de la pêche au Lac Kivu; Intensification de l'agriculture dans 6 Communes de la Préfecture de Gikongoro; Assistance à l'Aviation Civile; Assistance à l'UNR (Campus de Ruhengeri); Support aux bourses; Assistance à la Planification; Fonds d'Etudes de Projets.

.../...

Concernant le projet Raffinerie de pyrèthre, force est de constater que ce projet est confronté à de graves problèmes d'ordre technique (problème d'enregistrer l'extrait produit auprès de l'EPA) et d'ordre commercial (le pyrèthre rwandais doit faire face à une sérieuse concurrence de la part de certains autres pays producteurs).

D'autre part, il convient de signaler que le projet d'Exploitation Minière de l'Or dans les régions de Nyungwe et Miyove, qui sera exécuté avec l'Assistance du Fonds Auto-Renouvelable des Nations Unies pour la Recherche des Ressources Naturelles, a commencé ses activités le 15 juin de cette année. L'enveloppe prévue dans ce cadre s'élève à 835.000 \$ US et pourrait, en cas de résultats positifs, être suivie par une autre qui contiendrait 1.500.000 \$ US.

Le PNUD finance à partir du 1er octobre 1986 un projet d'Assistance dans le domaine des constructions scolaires pour un montant de 1.145.500 \$ US sur le CIP. La participation du Gouvernement Rwandais s'élève à 85.087.086 FRW. De plus, une enveloppe de 200.000.000 \$ US a été réservée par le PNUD pour financer les projets régionaux qui seront réalisés dans le cadre du IVème Programme régional du PNUD.

En plus des ressources du CIP 1982-1986, le PNUD a continué à assurer la coordination de toute l'assistance tant technique que financière fournie au Rwanda par différents Fonds notamment le FENU, le FNUAP, les Fonds Spéciaux pour les pays les moins avancés.

Pour sa part, le PAM s'est engagé à aider le Rwanda à s'acquitter de sa contrepartie dans le programme de l'ISAR en octroyant 600 tonnes d'huiles végétales par an pour une période de 4 ans. Le produit de la vente de cette huile est estimé à 2.600.000 \$ US.

De son côté, la FAO a contribué pour 1.593.000 \$ US couvrant principalement l'assistance technique dans une dizaine de projets liés à la production vivrière.

Trois projets sont à mettre à l'actif du FENU à savoir : la construction de hangars pour zones rurales dans le cadre du projet "Promotion et Intensification de la Production vivrière" pour 502.000 \$ US, la réalisation de projets d'alimentation en eau potable pour 1.500.000 \$ US et la fourniture du matériel technique pour CERAI à concurrence de 32.547.000 FRW.

.../...

Au cours de cette année, la contribution du FNUAP pour le projet "Assistance à l'ONAPO" se chiffre à 269.954 \$ US.

Quant à l'OMS, son budget en faveur de notre pays au cours de la période biennale 1986-1987 s'élève à 1.602.000 \$ US. Le chiffre indicatif provisoire de planification pour le Rwanda au titre du budget ordinaire 1988-1989 a été fixé à un montant de 1.839.000 \$ US.

Il sied de souligner que, cette année, les interventions de l'UNICEF au Rwanda ont totalisé un montant de 136.050.000 FRW contre 101.860.000 FRW l'année passée. L'UNICEF est intervenue dans les domaines de la Santé (57.020.000 FRW), la Nutrition (4.790.000 FRW), l'Enseignement Primaire (11.230.000 FRW), l'Eau (19.570.000 FRW), les CCDFP et l'Education préscolaire (10.310.000 FRW) ainsi que l'Appui aux programmes (33.130.000 FRW).

S'agissant de l'Organisation Internationale du Café, il y a lieu de noter que la 46ème session du Conseil International du Café a tenu ses assises à Londres du 15 au 26 septembre et qu'à l'issue des travaux de cette session, les pays producteurs et consommateurs n'ont pas pu se mettre d'accord sur les quotas à appliquer en cas de baisse des prix. Les pays producteurs souhaitent l'automatisme de la réintroduction des quotas alors que les pays consommateurs voulaient arriver à ce que la distribution actuelle des quotas entre pays producteurs change profondément. En ce qui concerne le Rwanda, il est utile de rappeler que conformément à l'article 31 de l'Accord, notre pays dispose d'un quota de 470.000 sacs (28.200 tonnes) et qu'il est possible de le réviser conformément à l'article 30.

Les négociations du prochain Accord vont commencer dès l'année prochaine. Aussi, notre pays se prépare-t-il à faire appel à ses relations et aux appuis politiques de la part de certains pays producteurs et consommateurs influents, en l'occurrence le Brésil, les USA et les pays de la CEE, pour pouvoir améliorer son quota dans le prochain Accord.

Enfin, de nombreuses autres Organisations Internationales apportent leur contribution au développement du Rwanda, notamment le BIT, l'UNESCO, l'ONUDI, le GATT, l'UIT, etc...

.../...



III. AIDES ALIMENTAIRES

Pour ce qui est du programme des aides alimentaires d'urgence qui date de 1984, il sied de noter que l'opération de distribution a été clôturée au cours du 1er semestre 1986. Néanmoins, on se rappellera que l'USAID a autorisé la vente de 400 tonnes d'huiles et le Canada \pm 1.200 tonnes de haricots. Le produit de la vente d'huile s'élève à 60.835.361 FRW et celui de la vente de haricots à 43.222.342 FRW. Comme convenu avec ces bailleurs de fonds, ces montants doivent servir à financer des projets ayant un impact sur l'augmentation de la production agricole dans les régions qui avaient été sinistrées en 1984.

C'est ainsi que depuis le début de cette année, un appel a été lancé aux départements concernés pour qu'ils fournissent des dossiers techniques des micro-réalisations respectant le souhait des deux bailleurs de fonds. En octobre, les dossiers techniques de 7 projets ont pu être rassemblés et soumis à l'USAID. De tous ces dossiers, l'USAID ne vient de se prononcer que sur le financement d'un petit projet d'appui aux groupements féminins dont le coût est estimé à \pm 3,5 millions FRW. Pour les autres projets, la réaction est encore attendue. En ce qui concerne l'utilisation des fonds produits par la vente des haricots canadiens, des projets de micro-réalisations doivent être fournis par le Ministère du Plan, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, le Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales et le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal. Enfin pour terminer, il faut noter que le rapport final sur l'opération d'aide alimentaire 1984 est en cours de finalisation.

S'agissant des aides alimentaires ordinaires, il sied d'abord de souligner que le Président de la République a rappelé à la séance du Conseil du Gouvernement du 18 avril 1986 ce qu'il avait dit à Bujumbura à la onzième Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique en décembre 1984. A cette occasion, il a précisé la portée et les limites des aides alimentaires : ... "L'aide alimentaire est donc indispensable car elle sert à combler les déficits de nos productions. Mais par définition, cette aide doit devenir, sauf pour le cas de cataclysmes, de catastrophes écologiques, la cause de sa propre élimination, en servant essentiellement à l'augmentation de la production nationale par une utilisation judicieuse, par exemple, de fonds de contrepartie.

.../...

En aucune façon, elle ne devrait être le véhicule de marchandises alimentaires, qui ne soient pas produites localement, cela pour éviter toute distorsion des modes de consommation alimentaire nationale et toute accoutumance à des habitudes auxquelles l'économie nationale de pourra répondre.

De plus, mieux vaut éviter, dans la mesure du possible, de s'engager pour des produits finis, mais favoriser des produits susceptibles d'être transformés sur place stimulant par là, outre des activités productives nationales, une distribution plus conforme aux mécanismes de l'économie nationale.

Enfin, d'une façon absolue, il faudrait, sauf dans le cas de calamité, que les produits alimentaires importés via l'aide alimentaire et commercialisés dans les centres urbains (comme la farine blanche, le beurre, le lait, etc.) soient vendus à un prix très nettement supérieur aux prix des produits locaux similaires, pour que la production de ceux-ci ne soit pas découragée, mais qu'au contraire, elle soit stimulée au maximum. Sans cela, et c'est notre conviction, l'aide alimentaire finira par mettre en question toute politique tendant vers une autosuffisance alimentaire ...".

Cet appel a été entendu. C'est ainsi que sous l'impulsion du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, un groupe de réflexion s'est penché sur les préoccupations suscitées par l'impact négatif de la surabondance des aides alimentaires sur l'effort national de production en vue de l'autosuffisance alimentaire et sur la conservation des bonnes habitudes alimentaires de la population. Aussi, au cours des réunions qu'il a tenues successivement le 21 avril, le 28 avril et le 6 mai 1986, le groupe de réflexion a-t-il essayé de trouver les voies et moyens de résoudre les problèmes posés par l'arrivée massive des produits alimentaires entrés sous forme d'aide ou par voie d'importations commerciales normales ou frauduleuses.

Pour ce faire, ces différentes réunions ont examiné les modalités pratiques de programmation des aides alimentaires en rapprochant les informations recueillies sur la production locale, les besoins de consommation, les aides fournies par les pays et organismes amis (y compris les organisations non gouvernementales), les importations commerciales et les quantités provenant de la fraude. Les données ainsi

.../...

rassemblées n'ont pas permis d'aller de l'avant, car incomplètes. Cependant, cet exercice a permis de tirer une sonnette d'alarme sur le sur-stock de certaines denrées et la pénurie de produits tels que le lait et les huiles végétales.

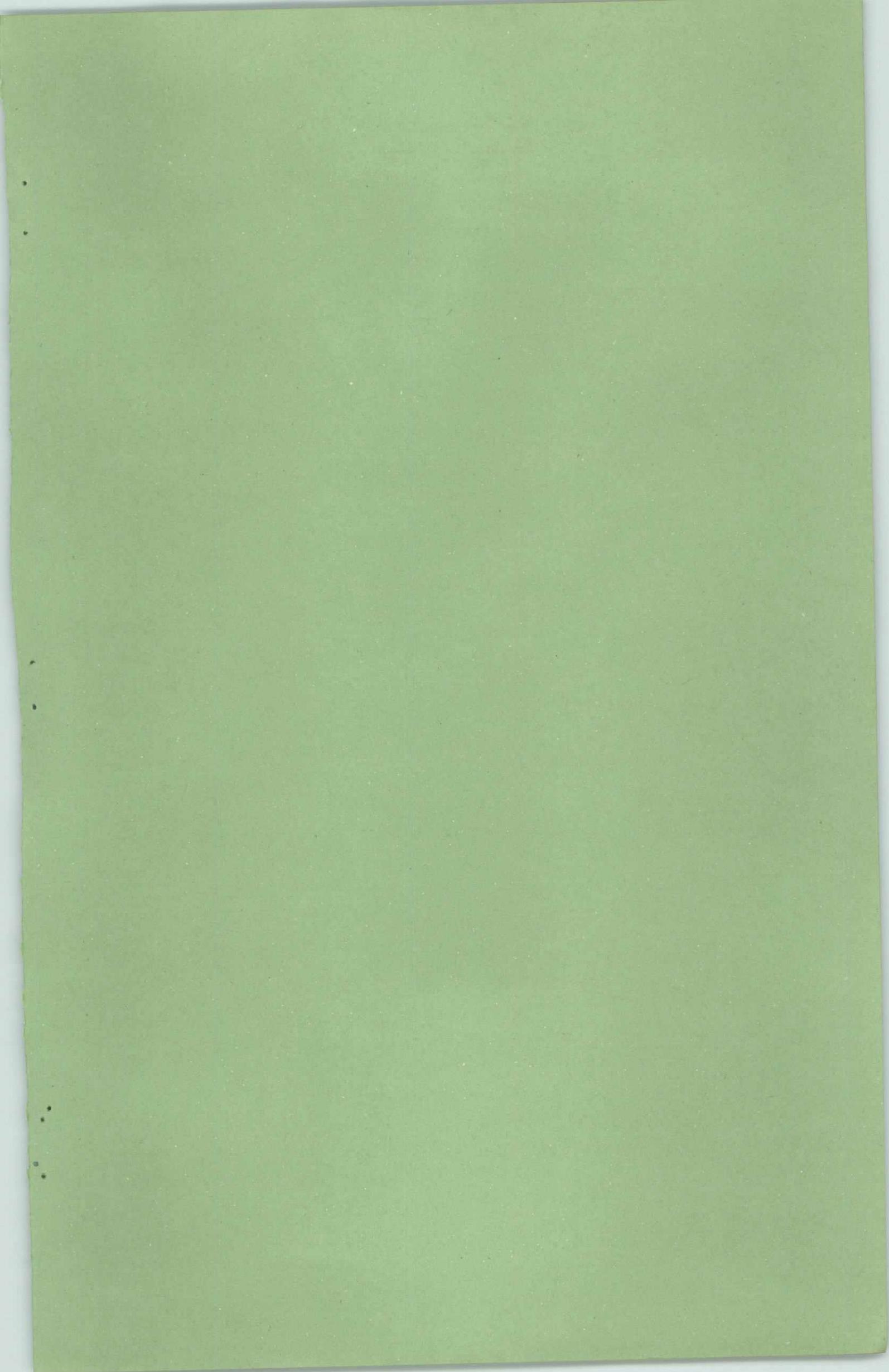
Le CIC technique en matière de politique économique a été saisi de la question pour en approfondir l'analyse et formuler une politique globale qui répondrait le mieux à la situation. En sa séance du 18 juin 1986, le CIC technique en matière de politique économique a également constaté la carence de données statistiques et a mis sur pied un comité chargé de compléter les informations de façon à appréhender les solutions en référence à des relevés statistiques fiables. Ce travail se poursuit.

En attendant que toutes les informations soient réunies et tout le dossier finalisé, il a été recommandé que toute aide alimentaire, à l'exception de l'huile végétale et du lait, soit refusée ou alors, si possible, soit convertie en argent liquide qui servirait à la promotion de projets agricoles ou à l'achat sur place de denrées dont le pays serait déficitaire.

Pour sa part, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a suivi cette voie en refusant les 5.000 tonnes de blé que proposait l'Allemagne Fédérale. Il a par ailleurs demandé au Gouvernement Grec de convertir en huiles végétales et en lait les 1.000 tonnes de blé qu'il se proposait de nous fournir. Le Gouvernement Grec vient d'informer qu'il n'est pas en mesure de respecter notre souhait. En application du même principe, le Ministère est arrivé, après de dures négociations, à obtenir du Canada 500 tonnes de lait et 500 tonnes d'huiles végétales en remplacement de 5.000 tonnes de blé que ce pays nous destinait en 1986-1987. Enfin, l'offre japonaise qui portait sur une aide équivalente à 200 millions de Yens n'a pas été acceptée car ce pays n'a pas considéré la demande du Gouvernement Rwandais de transformer la traditionnelle aide sous forme de blé ou de riz en lait et/ou en huiles végétales.

Le Ministère poursuivra cette politique sur les aides alimentaires, à moins que les éléments nouveaux ne viennent infléchir la position officiellement adoptée.

.../...



IV. COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE.

Compte tenu du problème d'insuffisance de cadres rwandais dans certains domaines, notamment l'enseignement et l'agriculture, le Rwanda a continué à recourir à l'assistance technique étrangère tant de source bilatérale que multilatérale. Un peu à l'image de l'année passée, les plus grands pourvoyeurs d'assistants techniques restent la Chine Populaire avec 269 techniciens, la Belgique avec 119 coopérants, la France avec 76 unités, le PNUD et les autres organismes spécialisés des Nations Unies avec 52 experts.

Il y a lieu de noter également la présence de 15 professeurs tanzaniens de Swahili oeuvrant au Rwanda dans le cadre des échanges culturels. Parmi les pays "derniers venus" dans le secteur de la Coopération technique, il faut signaler que l'Autriche vient de mettre à la disposition du Rwanda 6 experts pour l'exécution du projet de développement rural Cyabingo, Gatonde et Ndusu.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que certains partenaires comme la Belgique et le Canada ont entrepris de réduire leur aide bilatérale en personnel dont le coût a été jugé trop onéreux. Pour ce faire, ils entendent favoriser la promotion des relations de coopération technique à travers des organisations non gouvernementales originaires de leurs pays. C'est ainsi que par exemple la Belgique a décidé en 1984 de réduire progressivement son aide en personnel enseignant CTB en encourageant la poursuite de sa coopération en faveur de l'enseignement par le canal des Associations belges VVOB (avec ses 21 volontaires enseignants en poste actuellement) et APEFE qui ont signé respectivement des Conventions de Coopération avec le Gouvernement Rwandais en décembre 1985 et septembre 1986.

A côté de l'assistance technique de source bilatérale et multilatérale, le Rwanda a bénéficié cette année des services de 144 techniciens volontaires envoyés par les ONG qui ont signé des Conventions de Coopération avec le Rwanda. Ces volontaires opèrent dans les secteurs de l'enseignement, de la santé, de l'hydraulique rurale, des coopératives et dans diverses micro-réalisations initiées principalement au niveau communal. Cependant, il sied de constater que souvent des organisations de volontaires ne disposent pas de fonds propres suffisants pour financer leurs programmes et qu'elles doivent par conséquent recourir à la recherche de bailleurs de fonds externes pour le financement des projets à initier.

.../...

Cette situation entraîne souvent des retards dans le calendrier d'exécution des projets convenus de commun accord. Aussi, avant qu'une ONG ne conclue une Convention de Coopération avec le Rwanda, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération s'assure d'abord de la consistance du plan d'Action et de l'importance des ressources financières et humaines nécessaires pour son exécution. Lorsque ces conditions sont jugées satisfaisantes, les négociations peuvent aboutir à la signature d'un Accord de Coopération qui définit les droits et obligations de chaque partie.

A côté de l'assistance technique étrangère intervenant à la base des Accords de Coopération conclus avec nos différents partenaires, il y a lieu de faire remarquer que le Rwanda a engagé cette année sur base de contrat local plus de 170 ressortissants zairois dans le secteur de l'enseignement public et libre subsidié.

Comme l'assistance technique n'a pour justification que de suppléer temporairement à la carence en cadres nationaux formés dans certains domaines de la vie nationale, il y a lieu d'insister sur la formation de nos propres cadres. Dans cette optique, le Département des Affaires Etrangères et de la Coopération a privilégié comme dans le passé ce volet à l'occasion des négociations qu'il a menées avec les pays et organismes amis du Rwanda. De plus, eu égard au coût prohibitif de l'assistance technique, le mot d'ordre, lors des négociations des crédits remboursables, est de réduire le plus possible le recours à l'expertise étrangère. Quand il n'y a pas d'autre solution que de recourir à cette expertise, le Rwanda veille à inclure dans la Convention une clause soulignant que les experts étrangers doivent concourir à former les cadres rwandais avec lesquels ils travaillent.

Pour terminer, il y a lieu de recommander que les différents départements ne recourent à l'assistance technique étrangère que quand les experts rwandais font défaut dans le secteur considéré. Cela implique une gestion rationnelle des ressources humaines disponibles.

Il ressort des principaux éléments relevés dans les lignes qui précèdent que, au terme de l'exercice 1986, le bilan global des relations de coopération que la République Rwandaise entretient avec ses divers partenaires est largement positif. Cela est dû au crédit dont notre pays jouit au sein de la communauté internationale grâce à la justesse de ses options et objectifs fondamentaux en matière de politique intérieure comme dans le cadre de sa diplomatie.

.../...

Le Chef de l'Etat le souligne à chaque occasion pertinente : la diplomatie menée par le Gouvernement rwandais, en référence aux préceptes définis par le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, est "une diplomatie dont les grands desseins découlent des intérêts fondamentaux de notre pays et des nobles et profondes aspirations que le peuple rwandais partage avec tous les autres peuples épris, comme lui, de paix, de liberté, de justice et de progrès". Ainsi, le Gouvernement s'attache, sans relâche, à conférer des dimensions toujours plus concrètes aux relations d'amitié et de coopération établies entre notre pays et ses divers partenaires, dans le cadre d'une politique extérieure axée notamment sur la promotion d'une solidarité agissante et d'une complémentarité effective entre les peuples.

Dans cet esprit, les principaux axes de la diplomatie rwandaise, perçue et conçue comme l'un des principaux instruments devant servir à promouvoir le développement du pays, sont constitués par l'attachement à une saine et dynamique politique de bon voisinage et la volonté de renforcer toujours davantage notre coopération avec les pays, proches ou lointains (ainsi qu'avec les organismes internationaux) disposés à répondre à l'amitié du peuple rwandais en soutenant ses efforts de développement.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le bilan établi pour la coopération entre le Rwanda et ses divers partenaires au terme de l'exercice 1986.

Dans le cadre du bon voisinage, auquel le Rwanda entend donner des dimensions concrètes allant au-delà du climat politique qui découle de la volonté de maintenir et de renforcer la sécurité, ce bilan est notamment marqué par les réunions tenues au niveau des commissions mixtes avec trois pays (Zaire, Tanzanie et Uganda); ces réunions ont permis chaque fois d'établir l'état de santé de nos relations de coopération avec chacun de ces trois partenaires, sur le plan bilatéral, pour définir en conséquence les actions à mener pour renforcer les programmes en cours, tout en explorant, le cas échéant, de nouvelles voies de coopération.

Sur le plan de la coopération avec les pays voisins, comme du reste avec d'autres pays africains, les handicaps à surmonter découlent essentiellement des limites et contraintes inhérentes à l'insuffisance des moyens financiers et économiques dont les effets sont exacerbés par l'impact négatif de la crise économique internationale. Face aux limites

.../...

qui apparaissent ainsi au niveau de la coopération horizontale entre pays en développement en général et plus particulièrement entre pays africains, certains espoirs résident dans la coopération à promouvoir et à renforcer dans le cadre des ensembles sous-régionaux, tels que la CEPGL, l'OBK, la ZEP et la CEEAC. Au niveau bilatéral, le réalisme dicte de définir des programmes ne nécessitant pas la mobilisation de moyens dont l'ampleur serait hors des possibilités des partenaires. Ainsi, l'un des axes privilégiés porte sur la promotion des échanges culturels.

S'agissant des pays africains avec lesquels les relations de coopération avec le Rwanda avaient pu prendre un certain élan et un certain essor, il y a lieu de relever que les efforts qu'ils consacrent à la coopération peuvent évoluer en dents de scie, en fonction de l'impact qu'ils subissent de la conjoncture économique internationale. Le même constat est de mise en ce qui concerne la coopération avec les pays arabes du Golfe qui se trouvent frappés de plein fouet par la dégringolade des prix du pétrole (leur principale source de revenus) et l'érosion de la monnaie américaine utilisée pour les transactions pétrolières.

S'agissant des pays membres de l'OCDE avec lesquels le Rwanda a établi de solides relations de coopération, relations qu'il s'attache à renforcer toujours davantage au fil des ans, il y a lieu de souligner l'importance des programmes relevant notamment de la coopération avec la République Fédérale d'Allemagne, la Suisse, la France, le Canada, le Japon, la Belgique, les Etats-Unis et les Pays-Bas. En ce qui concerne la coopération avec la Belgique, force est de souligner que, pour l'exercice 1986, seule l'assistance technique a fait l'objet d'une attention constante de la part de notre partenaire, tandis que, à mi-parcours de la nouvelle programmation quinquennale fixée en 1984 et couvrant la période 1984-1989, la mise en oeuvre d'actions concrètes dans le cadre des divers projets figurant dans le nouveau programme se fait attendre. Il est à espérer que les entretiens de haut niveau entre les responsables de nos deux pays, notamment ceux qui ont marqué la visite que le Secrétaire d'Etat belge chargé de la Coopération au Développement a effectuée au Rwanda au mois de juin et ceux que le Chef de l'Etat a eus à Bruxelles au mois de septembre, contribueront à assurer une évolution positive à cet égard. Notre coopération avec l'Italie et l'Autriche mérite une mention spécifique, pour souligner qu'il s'agit, dans le cadre bilatéral, de deux nouveaux partenaires avec lesquels nos relations s'annoncent prometteuses, nonobstant quelques difficultés de démarrage.

Avec nos partenaires de l'Europe de l'Est, les efforts déployés en vue de diversifier nos relations de coopération continuent à se heurter aux contraintes inhérentes aux structures et conditions

.../...

économiques respectives difficiles à orienter vers les mêmes objectifs de part et d'autre. Ainsi, la coopération avec ces pays se cantonne jusqu'à présent au secteur de la formation des cadres.

Pour ce qui est de la coopération multilatérale, il y a lieu de souligner que son évolution est tributaire des efforts que nos partenaires peuvent déployer pour assurer aux divers organismes intervenant dans ce cadre les moyens d'actions nécessaires, grâce à leurs contributions financières. Dans ce contexte, la crise économique internationale n'est pas sans impact sur la coopération multilatérale.

Nonobstant ces considérations, pour le Rwanda, la satisfaction est de mise en ce qui concerne la coopération avec la Banque Mondiale (filiale IDA) et avec la Banque Africaine de Développement - même si pour la BAD le niveau de ses interventions dans notre pays s'avère actuellement relativement faible par rapport à celui qui avait été enregistré en 1984.

En ce qui concerne notre coopération avec la BADEA (Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique), les efforts déployés sont à souligner pour marquer notre satisfaction inhérente au fait que, sans devoir attendre le démarrage des travaux pour la route Kigali-Gatuna qui bénéficie de son cofinancement, les responsables de cette Institution ont accepté d'intervenir dans le domaine de l'adduction d'eau en milieu rural, alors que, en principe, la BADEA ne finance qu'un seul projet par exercice dans un même pays.

La coopération entre le Rwanda et la CEE continue à connaître une évolution marquée par des performances qui lui confèrent un bilan largement positif : en ce qui concerne notre pays, 95% des ressources du Vème FED ont été pratiquement engagées et le processus nécessaire pour l'engagement de celles du VIème FED dans les délais fixés a été lancé.

En ce qui concerne les interventions du PNUD dans notre processus de développement, mise en parallèle avec celle qui s'achève, la nouvelle programmation indicative telle qu'adoptée pour la période 1987-1991 (30 millions de dollars) marque une évolution sensible - le financement adopté pour le programme qui s'achève avait été fixé à 21 millions de dollars. Espérons que le versement des contributions devant financer les

.../...

actions du PNUD sera d'un niveau permettant de concrétiser le nouveau programme à hauteur du montant indicatif ainsi fixé.

* *
*

Sur le plan administratif, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération compte actuellement 206 agents dont 76 oeuvrent dans les services extérieurs. Lesdits services comprennent le Consulat Général établi à Mombasa, la Mission Permanente établie à Genève (qui, dès que les préalables nécessaires sur le plan matériel seront réunis, sera transférée à Berne où le Gouvernement Rwandais a décidé d'ouvrir une Ambassade résidente), ainsi que 20 Ambassades établies respectivement à : Bujumbura, Dar-es-Salaam, Kampala, Kinshasa, Nairobi, Abidjan, Addis-Abéba, Alger, le Caire et Tripoli pour l'Afrique; Bruxelles, Bonn, Paris et Moscou pour l'Europe; Ottawa, Washington et New-York pour le continent américain; Pékin, Riyadh et Tokyo pour l'Asie.

Il y a lieu de signaler que la 6ème Conférence des Chefs de missions diplomatiques et consulaires rwandaises réunie à Kigali fin décembre 1985 a été l'occasion de procéder à l'élaboration d'un nouveau texte de statut des diplomates rwandais. Le processus d'examen de ce nouveau projet de statut a été entamé conformément à la procédure en vigueur; quand, au niveau ministériel, le CIC compétent se sera prononcé sur ce dossier, celui-ci sera soumis au Conseil du Gouvernement.

En matière de gestion financière, comme pour les années précédentes, le Département s'est attaché à gérer avec rigueur le budget lui alloué pour l'exercice 1986, qui s'élevait à 1.124.430.800 FRW. Pour cet exercice, du fait notamment que l'ajustement des frais de mission qui était prévu n'a pas pu être opéré cette année, un boni de ± 22 millions est enregistré sous l'article des frais de mission à l'étranger.

L'ajustement des frais de mission à l'étranger a fait l'objet de consultations au niveau technique dans le cadre du CIC de politique économique, en octobre 1986 et les conclusions qui ont été dégagées ont été transmises, pour examen, au Président du même CIC au niveau ministériel.

Par ailleurs, en ce qui concerne la gestion financière, au cours de cet exercice, le Département s'est attaché à assainir

.../...

la comptabilité des Missions diplomatiques et consulaires; il a rappelé à chaque diplomate ayant une créance envers l'Etat le montant exact qu'il doit rembourser. Certains ont déjà commencé à régulariser leur situation à cet égard.

* *
*

La présente synthèse dégage donc les éléments essentiels à retenir dans le bilan des activités du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération pour l'exercice 1986. De plus larges développements sont consignés dans le rapport détaillé qui est présenté en trois volumes consacrés respectivement aux questions administratives, aux affaires politiques et à la coopération économique, financière et technique.

En établissant le bilan des résultats de la politique extérieure du Rwanda pour l'exercice 1986, au-delà du constat de satisfaction, l'accent doit être mis sur la détermination qui reste de mise, tant au niveau des services de la Centrale qu'au niveau des services extérieurs du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération : la détermination de faire preuve d'un dynamisme constant dans le cadre des efforts destinés à concrétiser toujours davantage les objectifs assignés à la diplomatie rwandaise, dans l'optique de consolider et de renforcer les acquis enregistrés.

Sur le plan administratif, la ligne de conduite sera de maintenir la rigueur et la concertation, conformément au mot d'ordre du Chef de l'Etat : la rigueur dans le cadre d'une gestion saine et transparente des moyens matériels, logistiques et financiers mis à la disposition du Ministère; la concertation qui, telle que déjà pratiquée de façon régulière, dans le cadre des réunions de cellule et dans le cadre des réunions de coordination des services, permet de sensibiliser chaque agent pour qu'il intègre son action dans la ligne tracée par le Chef de l'Etat qui demande à chacun de se convaincre que tout ce qu'il fait doit contribuer au progrès bien compris de notre pays, et d'agir en conséquence. Rigueur et concertation resteront donc une référence constante pour le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, dans l'optique de maintenir et d'améliorer les acquis déjà enregistrés dans la gestion des ressources financières, matérielles et humaines mises à sa disposition. Cette référence s'impose également pour les services extérieurs du Ministère.

.../...

S'agissant des fonds alloués au Ministère, au seuil de l'année 1987, quelques éléments appellent une certaine attention.

Il y a lieu de rappeler que l'entretien de nos Missions diplomatiques et consulaires constitue une charge très lourde pour le budget de l'Etat. En conséquence, les fonds subdélégés à ces Missions doivent faire l'objet d'une gestion rigoureuse et transparente. La Centrale continuera à aider par ses conseils et observations les chefs de mission pour l'application stricte de ce principe et à demander aux Départements chargés du suivi des rapports de contrôle de la comptabilité de réagir avec célérité sur les cas irréguliers relevés.

Pour alléger le poids des loyers, en priorité, il sera procédé à l'achat d'un bâtiment à usage de bureaux pour notre Ambassade à Paris. Pour les autres Ambassades, le Département continuera à étudier les voies et moyens d'acquérir nos propres bâtiments, notamment à Bruxelles (résidences des diplomates) ainsi que dans les pays limitrophes. Pour les pays limitrophes, le cas de Bujumbura (résidence de l'Ambassadeur) appelle une attention particulière.

Dans le cadre du protocole, nous continuerons à veiller à ce que l'accueil réservé à nos hôtes contribue à faire fructifier toujours davantage le capital de sympathie dont notre pays est crédité à l'étranger et à intéresser nos partenaires aux réalités et besoins du Rwanda. En même temps, les efforts visant à entretenir la communication entre la Centrale et nos missions diplomatiques ainsi qu'avec les missions accréditées à Kigali se poursuivront avec l'objectif de toujours faire mieux.

Par ailleurs, le Ministère continuera à réserver toute l'attention requise au processus de ratification des conventions et accords conclus avec nos partenaires, pour que leur application se réalise chaque fois conformément au calendrier fixé.

En maintenant comme objectif celui de faire fructifier toujours davantage le capital de sympathie dont le Rwanda jouit au sein de la communauté internationale, dans le cadre des relations extérieures, le Gouvernement Rwandais s'attachera notamment à exploiter ce capital en référence aux recommandations adoptées par le Vème Congrès National Ordinaire du MRND et à rechercher les moyens attendus au titre de la coopération pour la réalisation des programmes inscrits dans notre 4ème

.../...

Plan quinquennal, plan qui sera adopté en 1987 et dont la ligne de force fondamentale porte sur l'autosuffisance alimentaire.

Dans les efforts à déployer à cet effet, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération tiendra compte de la capacité d'endettement du pays pour ne pas hypothéquer l'avenir. Notre préférence continuera donc à porter d'abord sur les subventions, puis sur les crédits à conditions douces. Le recours aux crédits assortis d'intérêts aux taux commerciaux sera exclusivement réservé au financement de projets dont la rentabilité est très élevée et leur permet de dégager les bénéfices nécessaires pour le remboursement. C'est dire que la concertation reste de mise entre le Ministère et les autres Départements et services concernés, notamment le Ministère du Plan, le Ministère des Finances et de l'Economie et la Banque Nationale du Rwanda.

Par ailleurs, le Ministère participera activement à la finalisation de la stratégie de la coopération; en ce qui le concerne, il a déjà développé ses réflexions en la matière dans l'optique de contribuer à l'élaboration du dossier ad hoc devant être examiné par le CIC compétent (celui qui est chargé du Plan et de la Coopération et dont la présidence est assurée par le Ministère du Plan).

S'agissant des efforts à déployer en 1987, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, en ce qui concerne les pays africains, nous nous attacherons en priorité à renforcer les dimensions concrètes du bon voisinage en référence aux décisions issues notamment des visites inter-venues au niveau des Chefs d'Etat ainsi que des réunions tenues au niveau des Commissions mixtes. S'agissant des Commissions mixtes rwando-zaïroises, rwando-tanzaniennes et rwando-ugandaises, les décisions prises en 1986 portent entre autres sur les échanges commerciaux, la coopération culturelle, la coopération dans le domaine des transports et communications ainsi que sur la sécurité à nos frontières communes. Avec le Burundi, nous comptons tenir au cours du premier trimestre 1987 la première session de la Grande Commission mixte afin de définir ensemble les programmes concrets pouvant être réalisés dans le cadre de notre coopération bilatérale.

Dans le cadre du bon voisinage, les contacts visant à renforcer toujours davantage les relations inhérentes à la volonté de lui conférer des dimensions concrètes tant sur le plan politique que dans tous les domaines où, avec nos partenaires respectifs, nous pouvons promouvoir une solidarité agissante pour répondre à nos aspirations et intérêts complémentaires se poursuivront à tous les niveaux appropriés.

.../...

Dans le même esprit, le Rwanda participera au Sommet régional prévu à Khartoum pour mars 1987, sommet qui s'inscrit dans le cadre des rencontres devenues régulières au niveau des Chefs d'Etat ou de Gouvernement de sept pays d'Afrique centrale et orientale auxquels elles permettent précisément d'examiner les questions d'intérêt commun en référence à la politique de bon voisinage.

Au-delà des relations de bon voisinage, le Rwanda s'attache à renforcer ses relations avec d'autres pays africains, grâce aux échanges de visites et, la cas échéant, aux réunions à tenir au niveau des Commissions mixtes. A cet égard, la Ministère aura à coeur de soutenir l'élan et l'enthousiasme nés des contacts et réunions antérieurs, en identifiant avec les partenaires concernés des actions réalistes pouvant être effectivement mises en oeuvre au profit de chaque partie.

Dans cette optique, des visites et/ou des réunions en commissions mixtes figurent dans le programme proposé pour l'exercice 1987, dans le cadre de nos relations avec la Zambie, avec le Congo, avec le Sénégal, avec le Cameroun, avec la Tunisie, avec l'Algérie et avec l'Egypte.

Comme déjà relevé, en ce qui concerne la coopération entre pays africains, celle qui est organisée au niveau des ensembles sous-régionaux permet de suppléer aux insuffisances qui freinent le renforcement de la coopération bilatérale. Le Rwanda place beaucoup d'espoirs dans la consolidation de ces ensembles (même si celle-ci est tributaire d'importants efforts financiers de la part des Etats membres); tout en restant fidèle à ses engagements, il veillera à ce que les organisations dont il est membre contribuent à la promotion d'une coopération effective, répondant aux intérêts de chaque partenaire dans l'optique d'une complémentarité agissante. C'est dans cet esprit que notre pays participera, en 1987, aux activités de la CEPGL, de l'OBK, de la ZEP et de la CEEAC - pour citer les principales organisations sous-régionales dont il est membre.

Dans le cadre de notre coopération avec nos partenaires occidentaux, en 1987, les efforts nécessaires seront déployés pour consolider et renforcer les résultats enregistrés, le cas échéant, pour initier de nouveaux programmes prolongeant ceux qui sont en cours ou

.../...

orientés vers de nouvelles perspectives. C'est ainsi que le calendrier prévu pour l'année prochaine intègre des contacts à caractère politique avec divers partenaires, notamment l'Italie, le Canada, les Etats-Unis, la Belgique et les Pays-Bas, de même que des négociations, en commissions mixtes à tenir au Rwanda, avec la France, la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique, la Suisse, le Canada et l'Autriche. Pour ce dernier pays, il s'agira de concertations qui, ultérieurement, pourront être suivies de la tenue d'une commission mixte en bonne et due forme.

Toujours dans l'optique de consolider et de renforcer encore davantage les acquis, les contacts engagés se poursuivront en vue de réaliser les programmes envisagés déjà de longue date dans le cadre de nos relations avec les pays du Golfe (Arabie Saoudite, Koweït et Emirats Arabes Unis) et avec le Japon. Un premier contact avec le Bahreïn est également envisagé.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique d'ouverture qui vise à élargir toujours davantage le cercle de nos amis et partenaires, les contacts nécessaires seront entrepris en ce qui concerne le Danemark et la Norvège. C'est également en référence à la politique d'ouverture que reste envisagée la possibilité de finaliser les contacts engagés dans le cadre de nos relations avec l'Inde, tandis que la référence au non-alignement serait mise en exergue dans le cadre de nos relations avec la Roumanie et la Yougoslavie.

Au-delà des relations bilatérales, les contacts seront maintenus entre notre pays et les divers organismes qui soutiennent nos efforts de développement dans le cadre de la coopération multilatérale, tels que la CEE, le Groupe de la Banque Mondiale, le PNUD et les autres organismes spécialisés du système des Nations Unies ...

Les efforts que la diplomatie rwandaise s'attachera à déployer tout au long de l'année 1987, dans une optique de continuité et avec la volonté d'un dynamisme croissant, s'appuieront sur une politique axée sur la concrétisation des grands desseins que constituent le bon voisinage, la solidarité avec les autres pays africains et l'ouverture tous azimuts à l'égard de tous les pays épris de paix, de justice et

.../...

de progrès, avec pour objectif de faire bénéficier le peuple rwandais de relations d'amitié génératrices de soutiens actifs dans son processus de développement.

C'est dans cet esprit que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération continuera à oeuvrer, en veillant à renforcer les assises de notre pays au sein de la communauté internationale, dans le cadre des relations bilatérales et en participant activement aux activités des organisations sous-régionales, régionales et internationales dont le Rwanda est membre. Les efforts qui seront déployés à cet effet seront relayés par les actions à mener au niveau de nos missions diplomatiques et de nos consulats honoraires.

Les objectifs à réaliser étant ainsi rappelés, l'année 1987, qui marquera le 25ème anniversaire de l'indépendance de la République Rwandaise, devra consolider les acquis portés à l'actif de l'exercice 1986. Elle est à placer sous le signe de la continuité, dans le cadre d'une diplomatie qui se veut dynamique, au service d'un peuple mobilisé activement, dans la paix et l'unité, sous la bannière du M.R.N.D., dans la lutte pour le développement - un peuple convaincu de la nécessité de compter d'abord sur ses propres forces et qui s'attache, en même temps, à mériter le soutien, indispensable, de ses amis et partenaires au sein de la communauté internationale.

Kigali, le 31 décembre 1986.

Fr. NGARUKIYINTWALI
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération.

